Philippe Deleuze

Dans les égouts de Bruxelles

Editions FUN

Philippe Deleuze

Docteur en Droit
Licencié en Notariat

Dans les égouts de Bruxelles

La photo de couverture est de Guido Marcon

32 rue du Pinson - 1170 Bruxelles - Tél. 00 32 2 660 02 95

Diffusion en Belgique

Composition et mise en page :
Editions Fun - Imprimé en Belgique - mai 1999
— ISBN 2-930274-01-8 —

"Que sont mes amis devenus ?
Le vent les a chassés devant ma porte..."
(François Villon)

A mes enfants : Thierry ; Vinciane,
Christophe et Sylvie.
A Fouzia, *for ever.*

Avant-propos

Toute vérité est-elle bonne à dire ? Excellente question, à laquelle il n'est certes pas simple de répondre. Car il n'y en a que rarement une seule et unique véridicité : il y a celle que nous transmettent nos sens, celle engendrée par notre imagination, celle que nous suggère notre entendement, celle qui correspond à nos inclinations propres, celle que nous dictent nos passions. Sans oublier celle qui nous arrange… Six facettes d'une même réalité où les certitudes finissent par se diluer, où l'évidence des faits est soumise à des interprétations parfois diamétralement opposées. Pascal, dans ses *Pensées*, a parfaitement exprimé ce phénomène dont on ne tient pas assez compte : "*Plaisante justice, qu'une rivière ou une montagne borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà…*"

* * *

Ceci dit, faut-il accepter pour argent comptant la "version" des faits que nous rapporte Philippe Deleuze dans son ouvrage ? En d'autres termes, quelle est sa motivation (que certains pourraient estimer suspecte, puisqu'il s'agit en fait d'un plaidoyer *pro domo*) ?
Peu importe : c'est sa vérité à lui, et à ce titre elle mérite d'être connue, au même titre que d'autres. Une vérité qui nous interpelle tous, car on y découvre ce que chacun d'entre nous soupçonne sans oser se l'avouer : la perversion d'un système où il faut ou rentrer dans le rang ou s'effacer. En d'autres termes, (mal) agir comme tous les autres ou signer son arrêt de mort politique...

* * *

Sans doute Philippe Deleuze a-t-il été innocent, ou léger, ou les deux à la fois. Nous ne sommes pas là pour le juger, d'autres l'ont fait à notre place. La lecture de son livre nous a cependant révélé ce mécanisme qui veut que (presque ?) tous les hommes politiques profitent de leur position chaque fois que l'occasion se présente, pour - soyons mesurés dans nos propos - arrondir leurs fins de mois. Et surtout comment ils s'arrangent pour entraîner les autres à les imiter. Question, sans doute, de les intégrer dans la grande confrérie des profiteurs, ce qui les forcera à la fermer pour toujours. Bref, le grand jeu du "*Je te tiens, tu me tiens par la barbichette*" que nous trouverions amusant s'il ne nous coûtait pas aussi cher...

* * *

Le lecteur trouvera non seulement dans ces pages un éclairage nouveau sur de récents - et de plus anciens - événements qui ont agité le landerneau politique bruxellois. Il y découvrira également le "*principe de la pomme pourrie*" selon lequel une "*poire*" saine - entendez par là une personne qui a un idéal - ne peut que se corrompre au contact de pommes en putréfaction...
L'ouvrage de Philippe Deleuze vient en son temps. Alors que notre pays va connaître d'ici peu de nouvelles élections, puisse-t-il mettre en garde le lecteur contre ces hommes pour qui la politique n'est qu'un métier comme un autre, où le dévouement à la communauté est de moins en moins évident. Un métier où l'on gagne pouvoir et argent et où - ne souriez pas - on peut préparer l'avenir de sa famille par voie héréditaire, phénomène auquel on assiste pour le moment. Vous avez dit magouilles ?

* * *

Christian Souris

Préambule

LE JOUR OÙ LA TERRE S'EFFONDRA SOUS MES PIEDS

Lorsqu'une petite armée, formée d'un (trop) jeune Juge d'Instruction, flanqué d'une greffière visiblement émue, d'une de mes consœurs (avec qui j'avais défendu auparavant le même client en Cour d'Assises) et qui ne pouvait retenir ses larmes, et de trois ou quatre membres de la B.S.R., vint me surprendre au saut du lit, ce sinistre mercredi 24 novembre 1993, le monde s'effondra sous mes pieds.

Je compris en quelques secondes que ma carrière d'Avocat, entamée en septembre 1972, où j'avais conscience de m'être toujours efforcé de défendre avec énergie et peut-être d'un peu trop près, tantôt les victimes, tantôt les responsables de délits et celle de mandataire public que j'avais acquise à la force du poignet, basculaient sous les assauts de professionnels pour qui tout était d'abord suspect.

J'aurai d'ailleurs l'occasion d'expliciter dans un autre chapitre les différents aspects de cette "organisation" que l'on nomme pompeusement "La Justice" (alors que la vraie, si elle existe est divine).

Le tonnerre fut tel que je dus consoler Véronique (Me Laurent) en lui demandant de sécher ses pleurs car je me sentais suffisamment fort pour répondre aux questions de ces messieurs dont "l'autorité", avant toute question, m'avait adressé, sur le pas de la porte, le préjugement suivant : "Je vous avertis, Maître Deleuze, que vous êtes dès à présent privé de toute liberté" en y ajoutant la sempiternelle citation qui rappelle les films policiers nous venant d'outre-Atlantique : "et que tout ce que vous direz dès à présent pourra être retenu contre vous".

Quand, quelques instants plus tard, j'interrogeai ce magistrat instructeur sur le motif de sa descente au lieu de mon cabinet… qui se situait au rez-de-chaussée de mon domicile, Il me répondit du ton le plus naturel : "Vous le savez très bien" et ses complices se mirent à sourire. Le pire, c'est qu'aussi naturellement, je ne savais pas pourquoi ils venaient ainsi violer légalement mon intimité si tôt matin. Je ne le sus que quand ils me demandèrent de leur remettre les dossiers "Lefort" (un client qui préférait rencontrer ses avocats lors d'invitations au restaurant plutôt que de patienter dans une salle d'attente).

Au deuxième étage, dormait mon fils Thierry (17 ans), lui qu'on ne prévint de rien et que l'Administrateur judiciaire désigné après la première confirmation de mon mandat d'arrêt (cinq jours après le 24 novembre) laissa, en plein hiver, dans la maison sans chauffage, car malgré les honoraires rentrés sur le compte entretemps, il n'estimait pas utile de faire livrer du mazout de chauffage.

Pendant ce temps-là, coupé des miens, je voyais tomber les flocons de neige en grappes blanches au travers des barreaux de ma cellule à la vieille prison de Forest (dans laquelle je fus bien traité par le personnel, avec qui j'avais toujours été souriant et respectueux au cours des visites que j'y rendais, lorsque j'étais de l'autre côte de la barrière).

Mon propos n'étant pas, pour l'instant du moins, de rappeler ces tristes souvenirs où mon cœur blessé me souffla cette phrase : "si j'étais certain d'avoir une seconde vie, c'est ici que je souhaiterais arrêter la première" !

Je tiens à préciser quelque peu, dès à présent, le but de cet ouvrage.

J'ai emmagasiné dans ma chienne de vie tant de tromperies, d'hypocrisies et de conseils avisés de donneurs de leçons déplacées, que je voudrais tout simplement

rappeler à ceux qui auront la patience de me lire, l'environnement particulier des mondes que j'ai fréquentés.

Une chose reste sûre, c'est que tout ce que j'écris ici est le reflet de la seule vérité qui existe, et qui n'est faite ni de passions extérieures, ni d'argent, mais de chair et de sang.

Comme d'autres, sans doute, en d'autres temps et en d'autres lieux, j'ai eu le malheur de déranger. L'avocat était, pour ses pairs, un politique qui connaissait bien les Ministres qui nommaient les Juges… tandis que, pour les autres mandataires, j'étais un universitaire qui vivait des malheurs des gens et qui sortait les assassins de prison.

Mon ami (car il a toujours été sincère avec moi) Michel Demaret qui était alors Premier Echevin de la Ville de Bruxelles et le Bourgmestre Hervé Brouhon (qui était un homme droit) m'avaient pourtant prévenu bien à temps en ces termes : "Philippe, méfie-toi de ceux qui t'entourent, ils veulent ta peau, ta réussite fait trop de jaloux !". Mais voilà, moi j'étais sur mon nuage et je n'en suis descendu (en forte pluie) que le 24 novembre 1993.

* * *

POUR UNE VILLE HEUREUSE
VOTEZ
DELEUZE
CANDIDAT N° 31
LISTE N° 12 P.S.C.

Octobre 1976… le début d'une passion

Chapitre

1

DES HAUTES BOTTES… AU ROI NU

Lorsqu'au sortir de longues années passées dans le scoutisme, mouvement dans lequel j'avais franchi avec succès toutes les étapes (du louveteau sizainier au chef de patrouille scout, Akéla pendant sept ans, animateur d'unité, animateur de district pour animer finalement la structure de Bruxelles-Nord qui regroupait 52 unités F.S.C.), je décidai, afin d'éviter toute équivoque, de me lancer en politique. Mon patron (André Saint-Remy, que j'ai toujours considéré comme mon père spirituel et qui était Avocat et Député avant de devenir Sénateur) me prit à part et me confia : "Philippe, tu veux faire de la politique… c'est très bien ! Mais écoute le conseil d'un ami expérimenté : tu dois d'abord acheter de hautes bottes pour pouvoir marcher dans la fange…". Et comme il avait raison !

Car tout ce "petit" monde que je découvris, après avoir été élu Conseiller Communal de Bruxelles en oc-

tobre 1982 avec 527 voix de préférence qui me propulsaient de la 47ème et avant-dernière place à la 12ème, sentait le velours empoussiéré d'un fatras d'habitudes et de compromis dont je ne voyais que la petite partie émergée de l'iceberg. Je compris bien vite que le brave berger, une fois revêtu de son armure devenait un guerrier obéissant et que la majorité ne souffrait d'aucune critique en public. Tout se passait et se décidait en fait au cours de réunions de groupe ou de majorité.

Les élus du peuple étaient des presse-bouton et les aînés, les puissants qui survivaient de scrutin de scrutin, les têtes de listes dont la plupart ne pensaient qu'à conserver leurs avantages. Il est vrai, brutalement dit, que jamais ils ne pourraient obtenir dans le privé, le tantième de leurs privilèges, tant ils étaient souvent dépourvus de diplômes ou d'habitudes de travail. Les banquets succédaient aux réceptions, on les déplaçait dans de grosses voitures et ce aux frais de contribuables qu'ils essayaient de satisfaire, dans l'attente d'une réélection six ans après. En rêvassant, je chantonnais en moi-même quelques paroles de la chanson interprétée par Bourvil : "Au temps, au bon temps des rois fainéants..." et je les imaginais couchés sur une charrette de foin, leurs tracts électoraux à la main et une fourche plantée près de leurs dos.

Montesquieu n'écrivait-il pas dans son célèbre ouvrage "De l'esprit des lois" : "Tout peuple a le gouvernement qu'il mérite", et moi... j'essayais de ne pas trop suivre le troupeau, mais voilà... je participais à leurs fêtes continuelles et, petit à petit, je me prenais à leur jeu.

C'est ainsi que j'ai vu un de mes collègues, (Echevin de l'Instruction Publique), tomber ivre mort dans un sapin de Noël, à la fin d'un banquet donné à l'occasion d'un Conseil d'Administration d'une société de logements sociaux. Ceci se passait dans un restaurant chic proche de la Place Dumont à Stockel. Son chauffeur et le personnel asiatique se précipitèrent pour ramasser Son Excellence et le brave conifère dont les loupiotes continuaient de clignoter imperturbablement, le tout sous les regards du reste de la clientèle médusée et devenue brusquement muette.

Aux quelques convives attablés aux alentours, on expliqua que le mandataire était arrivé très fatigué par d'incessantes réunions et de multiples manifestations plus épuisantes les unes que les autres. Il est vrai qu'il était pesant de se dévouer ainsi tous les jours de la semaine et parfois même le week-end en braderies et autres foires et qu'il fallait posséder un estomac à toute épreuve pour y résister. Personne ne parla néanmoins du pauvre sapin de Noël qui devait lui aussi faire la fête pendant tant de

jours et de nuits. Il avait pourtant également accepté de s'orner de sa plus belle parure, à la fin de sa vie, pour égayer quelques supporters.

Je ne parlerai pas longuement d'autres gabegies auxquelles il me fut donné de participer car, au fond, ceux qui avaient le plus bu et partant devaient posséder le taux d'alcoolémie le plus élevé disposaient tous d'un chauffeur qui les ramenait "at home" sans qu'ils ne s'en rendent compte.

Je me souviens seulement que, lors de mon procès, on osa me reprocher d'avoir accepté pendant quelques mois de faire supporter par le budget de la Caisse Publique de Prêts que je présidais, les frais de taxis pour mon secrétaire, à raison d'un maximum de 15.000 Frs par mois, sans que je n'aie jamais eu personnellement recours à ce moyen de transport pour moi-même. Le Bourgmestre, Président de droit du Mont-de-Piété, m'avait pourtant donné son accord verbal pour ce faire. Ledit secrétaire était handicapé par les séquelles d'une poliomyélite contractée au cours de son enfance et ne pouvait se rendre quotidiennement en mes bureaux qu'avec l'aide de son beau-père, lorsque celui-ci pouvait se libérer. Le pacte de majorité me donnait droit à un soutien administratif. Refuser ce petit avantage en nature équivalait à priver cet homme courageux et dévoué, qui m'aidait à titre entièrement bénévole, d'une occupation qui lui procurait une certaine raison de vivre. Pendant que certains perdaient leur temps à "pinailler", chaque Excellence (Collège Echevinal et Président du C.P.A.S.) usait et abusait (j'en parlerai plus loin) d'une voiture de fonction avec, à chaque fois, un chauffeur de réserve. Et l'on voudrait aujourd'hui que je me taise !

Personnellement, j'ai horreur des chapitres qui n'en finissent pas et je m'en voudrais d'en montrer ici un mauvais exemple en faisant subir à autrui ce que je considère comme un supplice. Je clôturerai donc ce premier chapitre en évoquant l'affaire combien actuelle du "Roi nu".

Cela se passait vers la fin de mon premier mandat, soit aux environs de 1985, bien que ma mémoire n'ait jamais été très fidèle au niveau des dates.

Nous avions été conviés, en tant que mandataires communaux, à l'inauguration d'un nouveau centre de traitement des déchets, sur les berges du canal, quai des Usines.

J'y arrivai avec quelque retard (comme souvent malheureusement) en sortant d'une audience plus longue que prévu au Palais de Justice. L'Echevin (mon brave ami Edmond DE RIDDER) lisait un "speech" bilingue à quelques-uns de mes collègues et à quelques fonction-

naires membres de son Administration. Il y vantait les capacités de la compacteuse révolutionnaire qui allait permettre à la Ville de résoudre un lourd arriéré de traitement des immondices provenant du Marché Matinal et même de traiter d'autres marchés venant du privé. L'idée paraissait alléchante et ses implications grandement favorables pour notre Trésorerie.

Soudain, sorti des ronrons du beau discours gentiment répété par mon collègue, je poussai une tête par-dessus celles de mes voisins et je ne découvris qu'un trou béant entouré par deux ouvrages en béton du genre portique.

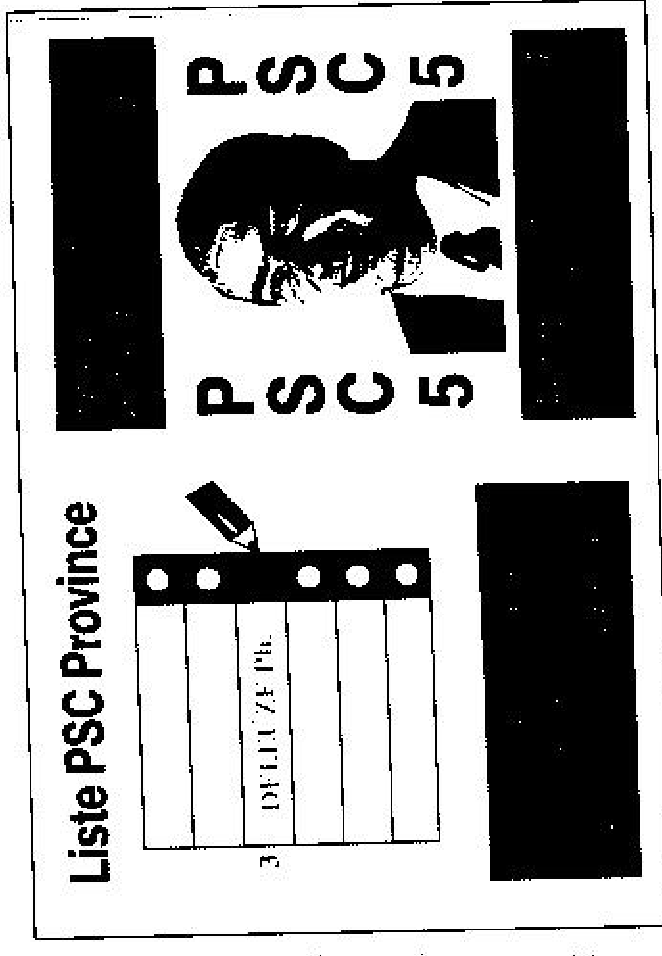
Le vin d'honneur servi par de délicates hôtesses, je m'approchai, fort curieux, de mon ami Edmond et, le verre à la main, je m'inquiétai auprès de lui de ne pas apercevoir la fameuse compacteuse tant vantée et dont il avait évoqué les mérites et coupé le ruban officiel. A ma question, l'Echevin me fit savoir que la machine était restée bloquée en douane (allemande, si j'ai bonne souvenance) et qu'elle allait bientôt arriver. Il n'avait cependant pas cru opportun d'annuler ou de reporter cette inauguration car les cartons d'invitation étaient déjà imprimés...

A partir de ce jour-là, je compris que rien ne pouvait raisonner une Administration et ne m'étonnai même plus

qu'aucun de mes collègues n'ait paru choqué d'avoir vu que "le Roi était nu...".

Au moment de mettre sous presse, j'apprends que la dite compacteuse, après être finalement arrivée sur les lieux de son exploitation, se révéla bien moins lucrative que prévu. Elle fut démontée en 1994 et la Société MABRU (le Marché de Bruxelles) décida de confier désormais le service de ramassage des poubelles et du traitement de ses déchets à une société privée. Ce choix entraîna de nouveaux frais à charge des utilisateurs ainsi que de nombreux inconvénients car ce service n'est plus assuré que deux fois par semaine. On constata, en conséquence, une diminution de 60 % des exposants du marché, les frais de parking ayant été en même temps augmentés de manière outrancière.

* * *



La Province entre deux scrutins communaux : 625 voix de préférence

Chapitre 2

LES ZONES D'INFLUENCE



La foire commerciale de la place Emile Bockstael

En politique, comme en milieu judiciaire, rien n'échappe aux influences et ce ne sont pas les réformes annoncées à grand renfort de publicité, qui changeront fondamentalement les manières d'agir, tout au plus les camoufleront-elles un certain moment, le temps pour les praticiens d'inventer des procédés plus sophistiqués et de disparaître hors de portée des projecteurs.

Ainsi, lorsque je rendis visite au Doyen des Juges d'Instruction pour obtenir la libération d'un de mes clients, je découvris que le simple fait de citer le nom de mon patron de stage ouvrait bien des portes… et, dans ce cas précis, celles de l'établissement pénitentiaire pour le détenu. Il est vrai que ces deux notables se connaissaient particulièrement bien… et que le premier devait sa nomination au second, alors député. Je compris alors pourquoi ce dernier m'avait conseillé d'aller le voir en venant "de sa part".

Dois-je ajouter qu'ayant été conseiller communal de la Capitale durant onze années, j'ai pu facilement constater la réalité de ces zones d'influence naturelles devant certains magistrats. Je persiste cependant à confirmer que notre magistrature est, dans son ensemble, fort intègre, mais que ces sympathies entre gens du même bord sont des plus normales ; le tout étant de savoir quelles doivent en être les limites.

Les "affaires" révélées ces derniers mois (Agusta, Dassault et consorts) nous ont également appris que les us et coutumes d'hier ne paraissaient plus ceux de demain et que le monde semblait évoluer… Le tout est de voir si la prudence des dirigeants de demain se fondera sur un désir sincère d'honnêteté ou sur une frousse panique de devoir renoncer à leurs privilèges.

Je voudrais, à ce stade, illustrer mon propos par deux exemples vécus et puisés chacun dans les mondes que j'ai fréquentés.

Le premier se passe au Palais de Justice, il y a une bonne vingtaine d'années. Je plaidais, aux côtés d'un éminent confrère qui approchait des 75 ans, pour un client traduit devant une Chambre Correctionnelle et qui était le gérant d'une société dénommée "Le Roi du Cigare", laquelle avait été contrainte de fermer ses portes. Le client était poursuivi en tant que banqueroutier frauduleux. Nous

avions démontré avec conviction la bonne foi de cet homme qui, parti de rien, avait monté son entreprise à la sueur de son front, avant d'avoir été victime d'importants débiteurs soudainement tombés en faillite. Il avait pourtant fait le maximum pour s'en sortir la tête haute.

Nous avions même terminé notre plaidoirie en ajoutant qu'il avait géré son commerce en s'appuyant sur des rentrées espérées qui s'étaient avérées inexistantes, mais pas par sa faute.

La Présidente de cette chambre, la célèbre Madame Schmidt, connue pour son jugement clair, parfois impitoyable, mais qui faisait toujours preuve d'ouverture et d'indépendance d'esprit, suivit notre thèse, acquitta l'intéressé de la plupart des préventions mises à sa charge et ne le condamna qu'à une peine symbolique de trois mois avec sursis, pour l'infraction, classique dans ce genre de délit, de ne pas avoir fait l'aveu de sa cessation de paiement dans le délai prescrit.

Mon Honoré Confrère et moi, nous nous réjouîmes bien sûr de cet excellent résultat… pour notre client. Celui-ci, malgré nos conseils, et au grand dam du confrère expérimenté, décida de se pourvoir en appel. Devant nos mines ébahies, il nous certifia "que tout se passerait très bien car son frère savait à qui en parler…".

Quelques mois après, nous arrivâmes donc devant une Chambre reconnue pour sa sévérité. Avant même que nous ayons pu nous adresser à la Cour, le magistrat du Parquet résuma succintement l'affaire en expliquant que la seule prévention retenue à la charge de notre client constituait une "infraction devenue de nos jours purement technique" et suggéra l'acquittement. La Cour le suivit ; mon confrère et moi-même fûmes priés entre-temps de ne pas allonger inutilement les débats.

L'acquittement obtenu, notre client ne voulut pas entendre parler d'honoraires, "car cela avait déjà coûté assez cher à son frère". Mon Estimé Confrère en resta tout pantois et ajouta d'une voix puissante (car il était devenu dur d'oreille) "Eh bien ! Maître Deleuze, j'ai déjà vu beaucoup de choses, mais de cette Cour là, cela, je ne l'aurais jamais cru..." Peut-être quelques boîtes de Havane de première qualité s'étaient-elles perdues sur le trajet menant au prétoire !

Au niveau politique, les exemples foisonnent et je ne voudrais pas, dès ce chapitre, épuiser tant de vérités que je pourrai dévoiler plus loin, si du moins vous conservez le courage de me lire. Là aussi, tout est question de connaître les limites de ce qui peut se faire et ce qui peut être critiqué.

Ainsi, à chaque majorité, reviennent les signatures de quelques fabuleux et juteux contrats pour différents services "offerts" par le privé à la Ville (dont notamment la société de dépannage des véhicules mal stationnés, celle des affichages sur la voie publique... et les abribus, ou celle des fournitures de bureau, de véhicules et de repas scolaires). A chaque fois, ces dernières années cependant, des appels d'offres sont lancés, la forme est respectée, mais les influences prédominent. On apprend par après que tel fournisseur a engagé le parent de tel Echevin... ou qu'un autre bénéficie de tel avantage en nature (voiture personnelle ou cave à vin !). Mais comment peut-on s'opposer à tout cela ?

Pour mieux saisir la finesse de ces appels du pied qui vous plongent petit à petit dans ces fromages, je vais évoquer le cas du très peu connu "Comité de crise d'Intercom-Sibelgaz" et de mon expérience personnelle à ce sujet.

C'était plus ou moins en septembre 1983. Je reçus, à mon cabinet d'avocat, un appel d'Intercom-Sibelgaz et mon interlocuteur me demanda mon numéro de compte bancaire. Etant quelque peu surpris par cette question, je me hasardai à lui demander de bien vouloir m'indiquer quels étaient les jours habituels de réunion de ce comité dont il m'annonçait que je faisais partie en qualité de Com-

missaire, suivant délégation du Conseil Communal. Seul le silence… me répondit.

Après avoir répété par deux fois cette question et n'en avoir jamais obtenu réponse, il me fut ajouté : "Ecoutez, je vous demande votre numéro de compte, c'est tout ! Ce Comité de Crise Intercom-Sibelgaz a été créé en 1946 ; Il n'a jamais dû se réunir. Vous percevrez au titre de Commissaire la somme de 6.000 francs par mois pendant la durée de 6 ans de votre mandat". Et l'interlocuteur, manifestement courroucé par mes questions mit brusquement fin à notre conversation.

Mon épouse me demanda si j'allais accepter ce don pour ne rien faire. Je lui répondis, qu'après réflexion, si je ne le faisais pas, ce serait le suivant de la liste qui en bénéficierait et qu'il valait mieux voir cet argent profiter à notre ménage. Mais, au-dessus du petit commissaire que j'étais ainsi devenu sans le savoir, il devait y avoir des Administrateurs, des Vice-Présidents et un Président… qui touchaient bien davantage pour ne jamais se réunir. Et je pensai alors seulement que certains de nos concitoyens, se voyaient couper leur fourniture de gaz et d'électricité pour des retards de moins de 6.000 francs et octroyer par ménage un compteur de deux ampères. Comprenne qui pourra… !

* * *

Chapitre
3

UN VERITABLE MONT DE… PITIE

Reprendre la Présidence de cette vénérable institution, devenue depuis la Seconde Guerre Mondiale, la seule Caisse Publique de Prêts du Royaume et dépendant d'un arrêté royal organique de 1848, relevait d'une véritable gageure. Cela ne pouvait d'autant plus m'attirer convoitise et vile jalousie que j'avais décidé d'en assumer toutes les responsabilités tant la "vieille dame" avait besoin d'un profond lifting et demandait à être remise au goût du jour tout en conservant intact son but premier d'aide aux petites gens venues déposer des objets auxquels elles tenaient souvent énormément mais dont le dépôt leur permettait de se sauver sans perdre la propriété de leurs biens.

Nous vivions à l'heure du rayon laser et elle en était encore à acheter des crayons, ce qui nécessitait à chaque fois une étude de marché, car les "Caran d'Ache" étaient hors de prix ! (l'exemple est à nouveau tristement véridique).

Je me souviens, à ce propos, qu'il n'existait pas à la salle de vente de téléviseur, ce qui rendait impossible le test des magnétoscopes que les personnes venaient déposer en gage. M'en inquiétant auprès du directeur, celui-ci m'expliqua qu'il fallait soumettre cette demande d'achat au Conseil d'Administration qui n'en acquerrait un qu'après une étude comparative des différentes offres d'appareils auprès de firmes spécialisées et que cela durerait bien six mois. Le problème, lui, n'avait jamais été évoqué par l'Administration auprès du Conseil et ainsi, depuis des années, on acceptait des magnétoscopes sans savoir s'ils étaient en état de fonctionnement. Ma décision fut cinglante et brutale. On acheta pour moins de 10.000 francs un petit téléviseur chez un commerçant de la Place du Jeu de Balle et le Conseil, à l'unanimité, ratifia cette dépense utile. Quand le directeur me demanda s'il fallait un appareil en couleur ou en noir et blanc, il vit mon teint se colorer... et n'insista plus.

Je trouvai cette troisième branche de la Capitale (après la Ville et le C.P.A.S.) dans un état d'abandon lamentable.

Derrière une façade grise aux barreaux qui lui conféraient une allure d'établissement pénitentiaire, l'éclairage était insuffisant pour les employés qui devaient noter les gages avant qu'ils ne soient répertoriés dans une gigantesque

caverne d'Ali Baba, et les murs atteints de pelade montraient à eux seuls le peu d'intérêt qu'on leur avait "prêté" jusqu'alors.

Aussi, dus-je m'atteler pendant mes trois ans de mandat à une modernisation nécessaire mais rendue gigantesque, tant elle apparaissait partout indispensable.

Sans que cela ne soit limitatif, le Conseil d'Administration que je présidais put ainsi sauver le bâtiment arrière (que l'on appelait la villa du directeur) de la mérule, revoir tout le système de garde de l'institution, informatiser une comptabilité devenue obsolète, confier la surveillance des opérations à un réviseur d'entreprises, revaloriser la salle de ventes par une nouvelle publicité pour rendre les opérations à la fois plus productives et moins confidentielles, adopter un nouveau règlement intérieur, mener des projets de rénovation audacieux, etc.

Tout ceci fut réalisé vite et bien, et chacune des réformes mériterait, à elle seule, un chapitre d'explications, tant il était difficile de faire évoluer en quelques mois ce qui n'avait plus changé depuis des décennies.

Le personnel, lui, pensait souvent que le Conseil d'Administration dilapidait les deniers publics pour des réformes dont il ne comprenait pas la nécessité immédia-

te. Je pense cependant, suite aux témoignages que j'ai recueillis depuis, qu'à part quelques irréductibles Mohicans, la grande majorité de ses membres a apprécié de pouvoir enfin travailler dans des conditions plus conformes à la vie actuelle. Il est vrai qu'une fois les lourdes grilles refermées, on en venait de suite à oublier qu'on était au vingtième siècle !

De mes trois années de présidence et dans l'objectif de cet ouvrage, je ne retiendrai que quelques exemples significatifs qui me paraissent refléter l'atmosphère particulière de ce petit état dans l'Etat, qui avait pris l'habitude de vivre en vase clos, avec des Administrateurs (dont je fis également partie lors des années précédentes) qui n'y passaient qu'une fois par mois, pour une réunion somme toute bien éloignée des préoccupations réelles des gens de terrain.

1er SUJET

LE PALAIS ETAIT GARDE PAR UN VIEUX LABRADOR ET UN COUPLE PRESQUE PENSIONNE.

Vous avez bien lu le titre de ce premier propos. Toute cette immense bâtisse qui renfermait pour des millions de francs de gages divers (des manteaux de fourrure aux joyaux de grande valeur, en passant par l'électroménager, à l'exclusion des ordinateurs et autres P.C. que l'on n'acceptait pas en dépôt, car ils étaient trop vite dépréciés) entreposés dans une suite de rayonnages poussiéreux, sur quatre étages, ne disposait pour tout système de sécurité, que d'un vieux labrador couché dans une niche au fond du jardin et d'un couple de concierges à la veille de la pension.

Ajoutez à cela que lesdits gardiens partaient souvent à la campagne et que le canidé n'était plus de première jeunesse et vous comprendrez qu'un jour Patrick Haemers avait envisagé d'assiéger la Caverne d'Ali Baba en hélicoptère.

Je décidai donc qu'il était grand temps de moderniser tout cela, laissai partir les braves époux qui en avaient tant vu et entendu au sein des murailles de cette "vieille dame indigne" et de confier leur petit vigile... aux services de police de la Ville. Je dus affronter à nouveau une véritable levée de bouclier parmi les irréductibles du personnel et j'eus le renom de ne pas aimer les chiens ou de me lancer dans des dépenses inconsidérées en remplaçant le meilleur ami de l'homme par de l'électronique aux codes secrets et barbares qui garantirait pourtant l'honorable institution de toute intrusion malhonnête. La seule tentative de hold-up avorta d'ailleurs... Malheureusement, elle eut lieu de jour, par les soins de la bande du fameux Murat Kaplan, la semaine qui suivit ma démission.

Sous ma pression, nous fîmes un appel d'offres en bonne et due forme et engageâmes une société de surveillance spécialisée. Je fis aussi relier le système d'alarme au contrôle de la Police de la Ville. Seulement, là aussi, il fallut se battre, car afin de réaliser des économies (que notre budget ne me paraissait pas devoir se refuser vu les valeurs énormes qui étaient en jeu), un premier essai fut décidé, sous l'instigation très minimaliste de la Direction. On n'engagea qu'un seul garde qui fut installé pendant la nuit, dans l'ancienne loge du concierge. Le malheureux restait donc, sans rideaux, sous une lampe vieillotte, dans cette pièce en façade pour remplacer le

couple et le labrador. Je n'osais penser à ce qui serait arrivé si une bande un tant soit peu organisée s'était attaquée à cet individu visible de la rue et qu'il aurait suffi d'abattre, pour pénétrer dans le Saint des Saints. Tout compte fait, j'en avais encore plus peur que de la boulette empoisonnée jetée du haut d'un mur au vieux chien, pendant le week-end de sortie des concierges.

Une petite expérience advenue précisément au nouveau directeur me permit cependant de rendre tout ce système cohérent. Un dimanche matin ; celui-ci arriva incognito aux abords du bâtiment du 35 de la Rue Saint-Ghislain. Il prit soin de garer son véhicule Audi dans une voie adjacente et s'approcha du Mont-de-Piété. Il y constata que le vigile professionnel en salopette se trouvait couché sous son véhicule qu'il était en train de réparer, la porte de rue de l'institution demeurant largement béante.

L'honorable chef de l'institution s'introduisit dans les lieux, sans crier gare, referma la porte et téléphona à la compagnie de sécurité responsable pour lui faire part de la présence de son agent... à l'extérieur, sous sa voiture. Je pus ainsi présenter et obtenir du Conseil d'Administration suivant, le remplacement de la société agréée et l'engagement de "deux" gardiens. L'honneur et les objectifs étaient saufs.

Heureusement, la vieille demoiselle aux chats (ainsi surnommée parce qu'elle vivait seule depuis des années dans une vieille demeure, entourée de chats, m'avait ouvertement déclaré la guerre, comme responsable des magasins du Mont-de-Piété, car elle trouvait que tout tournait bien comme cela et qu'aucune réforme ne s'imposait) ne le sut pas.

Elle aurait, sinon, inventé quelque nouvelle légende, comme celle suivant laquelle elle s'était, un soir de pleine lune, arrêtée le long de l'autoroute de la Mer, sur un parking, où elle avait formellement reconnu le Président de la Caisse Publique de Prêts en grande conversation avec une bande de malfrats qui étaient ses clients habituels à son cabinet d'Avocat. Ils parlaient, bien sûr de piller le Mont-de-Piété et s'en partageaient déjà les bénéfices avec leur grand complice, le nouveau Directeur qui permettait toutes les modernités.

On la voyait souvent errer dans son domaine, parlant toute seule, gesticulant, ses cheveux en bataille et sa moustache retroussée. Au fond, j'avais pitié de cette vieille sorcière qui, après tant d'années passées à son étage, au fond des sinistres travées de poupées aux yeux mi-clos, avait adopté les rides de son incontournable maîtresse. Elle avait perdu son sourire et était devenue sans âge.

2ème SUJET

PLUTOT UN MANQUE D'IMAGINATION QU'UN MANQUE DE MOYENS.

Sans vouloir me répéter, cette noble institution possédait à la fois un budget et des bâtiments suffisants pour faire face à ses objectifs et, à mon estime, réaliser de nouvelles options qui lui auraient permis d'être encore plus performante pour secourir les petites gens. Car là était bien le but à conserver ; aider temporairement les gens qui se trouvaient confrontés aux aléas de la vie... et à la misère toute proche de nous. On leur permettait ainsi de mettre en gage un objet auquel ils tenaient le plus souvent et qu'ils étaient certains de récupérer, une fois remboursé le prêt qui leur avait été consenti, le tout moyennant des intérêts dérisoires, vu le coût moyen des emprunts.

Mais faute d'avoir réagi à temps, tout en s'étant efforcé légitimement de ne pas alourdir les charges pour les petits emprunteurs, le Mont-de-Piété risquait de se trouver en difficulté à cause de la hausse constante des charges

auxquelles il devait quotidiennement faire face (personnel, électricité, coût de l'argent même). Il fallait donc comme l'avait écrit le Chanoine Don Escobar (17ème siècle), fondateur de notre homologue de Madrid : "Reagire o morire".

C'est pourquoi j'entrepris d'abord de faire sortir les expositions et les ventes d'objets gagés du petit monde très fermé des spécialistes (en bijoux et autres) qui fréquentaient notre salle de ventes.

On prévit des publicités spécifiques dans la presse pour en faire connaître les dates au grand public. On diffusa des catalogues simples mais évocateurs des principaux objets offerts en vente, avec la réserve que, jusqu'au dernier moment, il était possible à leur déposant de le dégager par le remboursement de leur prêt. Tout ceci se passa rapidement et la progression des ventes se fit directement ressentir.

Evidement, cela ne fit pas que des heureux. J'avais heurté de plein front le cercle très fermé des spécialistes en gemmologie… qui jusqu'ici, achetaient presqu'à bureaux fermés les vestiges du passé. D'après certaines informations qui m'ont été confirmées par des membres plus progressistes de l'institution, tout cela se préparait dans deux bistrots du coin, avec l'ancien directeur et deux

de ses acolytes, autour de plusieurs Blanche de Hoegaerde qu'ils affectionnaient un peu trop (ces termes constituent un joyeux euphémisme).

L'idée suivante m'avait été inspirée par notre grande sœur de Paris, le Crédit Municipal qui, à côté du Mont-de-Piété traditionnel, avait créé de multiples départements qui permettaient précisément de recueillir des fonds privés. Ceux-ci soutenaient la Caisse par des apports d'argent très importants, empêchant le département des petits emprunteurs d'être en difficulté et de maintenir pour eux des taux d'intérêt très favorables, en dépit de l'air du temps.

Le Crédit Municipal de Paris avait ainsi, entre autres, créé une salle de ventes ultra-moderne qu'il louait pour des ventes d'objets d'art avec l'appui de commissaires-priseurs (que je rencontrai dans cet ordre d'idées) et qui conférait un caractère authentique à leurs transactions. Il avait aussi ouvert un service de conservation des œuvres d'art permettant à de richissimes propriétaires, moyennant de hauts loyers, de déposer leurs trésors à l'abri de tout cambriolage et lorsqu'ils le désiraient, de les exposer dans un salon prestigieux du Crédit Municipal de Paris, pour un vernissage avec leurs invités. De nombreuses personnalités (tel Alain Delon par exemple) étaient ainsi devenues clientes de ce département très

spécial du Mont-de-Piété parisien où dans une aile on voyait pénétrer dans un confort moelleux les plus belles toiles ou sculptures de ces magnats, et dans l'autre les romanichels venant quérir quelques sous pour un lot déprécié de vieilles casseroles.

Tout ceci profitait à l'ensemble et cette idée me parut excellente. Je ne pus malheureusement y aboutir en trois ans de mandat, tant les réformes avaient déjà occupé tout le temps de mon Conseil d'Administration et tant cette nouvelle orientation eut l'heur de déplaire à certains de mes collègues… Les socialistes estimaient que pareille initiative masquerait l'objet premier de notre mission… mais ils demeuraient muets quant aux moyens à mettre en œuvre pour empêcher l'arrivée de l'équilibre entre les rentrées et les dépenses, au point zéro. Comme d'habitude, seul le court terme semblait les intéresser. L'opposition libérale qui eut pu être séduite par ces projets, les refusait, à la fois parce qu'ils leur paraissaient trop révolutionnaires et sans doute parce qu'ils n'y étaient pas directement associés. En effet, pour les nominations intervenues, la majorité n'avait prévu aucun siège au Conseil, en faveur de l'opposition.

Les "alliés" sociaux-chrétiens étaient, quant à eux, divisés et je sentis soudain qu'on était en train de me mettre des boulets aux pieds. J'avais été nommé pour débloquer

une situation ankylosée depuis des décennies. Il ne fallait pas que j'aille trop loin et je me souvins des mises en garde du Bourgmestre (reprises plus haut) : "Attention ! Tu te fais des jaloux. Ils veulent ta peau" !

Ainsi, mourut de sa belle mort le projet qui, d'après moi, aujourd'hui encore, je signe et persiste, aurait pu assurer la survie de ce merveilleux outil d'aide sociale qui peu à peu, ou bien devra fermer ses portes comme le firent les autres établissements publics de crédit de Belgique avant lui, ou bien devra être supporté par la Ville, comme l'est son deuxième pouvoir : le C.P.A.S. Ce sera un assisté social de plus, alors qu'il aurait pu être bénéficiaire et alimenter par ses profits la Ville et le C.P.A.S.

C'est dans ce cadre particulier que se situe la visite que je rendis, avec le nouveau Directeur de la Caisse, au vénérable Président de la C.G.E.R., en fin 1987. L'enjeu était de taille. Notre Caisse avait emprunté, dans les temps passés, de nombreuses sommes dont certaines avaient été facilement remboursées, tantôt par ses fonds propres, tantôt par la Ville… ou la Province de Brabant, ce qui justifiait d'ailleurs, par reconnaissance morale, la présence au sein du C.A. de trois administrateurs issus de ladite Province, avec voix consultative. Il restait cependant, pour plusieurs dizaines de millions, la charge d'emprunts consentis jadis par la C.G.E.R. et ce, à des taux

devenus entretemps presque usuraires. Nous avions en effet soutenu du 13,75 %, alors que le crédit actuel ne dépassait pas les 9 %.

Nous avions rendez-vous un mercredi vers 11 h 30 avec le super-directeur de la Caisse, rue Fossé-aux-Loups. Nous fûmes reçus courtoisement, bien que son Excellence Financière nous ait clairement fait savoir qu'elle ne traitait personnellement que les dossiers excédant 100 millions.

Dans un bureau de cuir noir tout imprégné d'une forte odeur de Ricard, les doigts tremblants de notre interlocuteur se tendirent soudain, après que je lui eus expliqué nos arguments juridiques plus profonds.

La C.G.E.R. (ou plutôt la Caisse à laquelle elle avait succédé) avait, lors de son acte constitutif, reçu comme mission de prêter à titre gratuit à notre Caisse, afin de secourir les malheureux. Aujourd'hui, avec cette moyenne de 11,5 % pour nos emprunts, nous étions loin du compte.

Quand j'osai ajouter que si nous n'obtenions pas satisfaction, nous renégocierions l'ensemble des contrats avec le Crédit Communal, je compris que malgré le rendez-vous pris à l'heure de l'apéritif, nous serions privés d'une invitation à déjeuner…

Je n'étais d'ailleurs pas certain que son Eminence ait bien compris tout l'impact de cette réunion, vu son état pour le moins trouble et son élocution difficile.

Le vendredi suivant, je fus abordé, avant une session du Conseil Communal, par un fonctionnaire de la Ville, que je trouvais charmant et zélé et dont je tairai le nom par courtoisie pour son parent. Il m'interrogea afin de savoir, au nom de l'Echevin des Finances, si tout s'était bien passé à la C.G.E.R. Je lui racontai brièvement notre entrevue, en ajoutant sans trop y réfléchir : "Mais, je ne suis pas sûr que le Directeur Général ait compris grand chose, car il était l'heure de l'apéritif et il avait l'air…". Je ne pus continuer mon propos, car mon interlocuteur ajouta d'une voix respectueuse mais ferme : "Je sais, c'est mon beau-père, il m'en a parlé ce week-end autour d'un barbecue". J'aurais voulu rentrer sous terre, tant j'étais gêné et ravaler mes paroles. Je retins de cette conversation que, comme le sage, il valait souvent mieux tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de livrer un commentaire qui peut s'avérer désastreux.

Heureusement, ceci ne porta pas à conséquence, et plusieurs jours après, nous apprîmes officiellement que l'organisme prêteur avait accepté de ramener tous les emprunts passés à un taux raisonnable. Le message était donc bien passé, malgré les apparences.

3ème SUJET

LA CAVERNE D'ALI BABA

Je ne pourrais clore ce chapitre, sans évoquer le cœur même de cette honorable institution, à savoir les magasins s'étirant sur plusieurs étages tout le long de la façade pelée du 35 rue Saint-Ghislain, à quelques centaines de mètres du Marché-aux- puces de la place du Jeu de Balle (le Vieux-Marché).

Là, sur de vieilles étagères en bois éclairées par des ampoules blanches pendant aux plafonds et leur conférant un air encore plus lugubre vu le peu de lumière venant de l'extérieur, semblaient se reposer les restes des fortunes du passé. Cette véritable "Caverne d'Ali Baba" renfermait bijoux, pierres précieuses, manteaux de fourrure, appareils photographiques ordinaires ou sophistiqués, enregistreurs d'une autre époque, tableaux, autoradios, caméras, miroirs, meubles… et même des jouets.

C'est ainsi que, lors d'un de leurs reportages dans ce musée d'un genre bien particulier, l'animateur de R.T.L. arrêta l'objectif de sa caméra sur un gentil petit ours en peluche. Il crut bon d'informer "en direct" les auditeurs et les responsables du Mont-de-Piété de ce que sa chaîne tenait à racheter le coût du gage pour pouvoir restituer cette petite peluche au malheureux enfant qui s'en était certainement vu privé. Il se lança ensuite dans une description poignante de ce qu'il voyait autour de lui et tout le monde retint certainement son souffle en imaginant le sourire de l'enfant retrouvant son jouet. La petite somme (300 francs si j'ai bonne souvenance, plus quelques intérêts) versée, l'Administration apprit la bonne nouvelle au déposant. Hélas, celui-ci s'avéra être un poivrot du quartier qui, dès après avoir reçu le nounours en retour, s'empressa de le redéposer dans sa niche de travée poussiéreuse… pour reprendre de quoi se payer un verre au café voisin. Il n'est pas toujours gai de connaître les suites d'une bonne action.

Au dernier étage des magasins, je découvris un matelas de vieilles lettres plus instructives les unes que les autres qui semblaient destinées à finir en pâture aux pigeons qui y pénétraient par les tabatières sans carreaux. Après avoir fait procéder au remplacement de ceux-ci, nous pûmes découvrir tous les vestiges du passé, au milieu d'une véritable montagne de petites boîtes vides destinées sans doute jadis à conserver les bijoux.

Je lus ainsi des lettres de recommandation au Bourgmestre de la Ville d'alors, pour des candidats à un emploi. Il s'agissait de jeunes hommes "de bonne famille" qui demandaient à s'expatrier à Bruxelles et dont on vantait les références. Il y avait aussi des certificats d'études, des inventaires d'objets gagés et des registres de plus d'un siècle jonchant le sol. J'avertis le Bourgmestre et le Service des Archives de la Ville fut chargé de recueillir tout ce qui pouvait intéresser sa conservation.

Encore une fois, tout ce volet était passé inaperçu depuis tant d'années. Il y avait pourtant suffisamment de pièces qui auraient fait la joie de collectionneurs (des pancartes indiquant les heures d'ouverture de la Caisse le dimanche matin par exemple). L'autre côté de cet étage qui était vaste comme un terrain de tennis, je l'ai surnommé "les floralies gantoises", car il contenait une multitude de rangées de souches de couleur s'étirant sur toute la longueur de la pièce. Chaque rangée représentait une année de dépôt et l'on voyait, ainsi déroulées sur le sol, de véritables chenilles rouges, oranges, bleues, jaunes, vertes… Tous les visiteurs à qui je pus montrer cette floraison continue en conservèrent un souvenir particulier et beaucoup m'en ont encore parlé dernièrement.

Pendant ce temps-là, la vieille demoiselle aux chats continuait à hisser, au moyen d'un système à deux poulies, d'un étage à l'autre, les objets à entreposer au magasin ou à les en descendre et les bons multicolores les représentant cloués (d'où l'expression "mettre au clou") devant chacun d'entre eux. Tout cela était déplacé dans de petites corbeilles en osier, suivant la valeur des objets en question. Je trouvai cela tellement simple et d'une beauté tout archaïque qu'il ne me parut pas utile de risquer une nouvelle poussée de fièvre de ladite maîtresse des lieux. Nous n'y changeâmes donc rien puisque les réas des poulies étaient huilés régulièrement. L'ascenseur qui desservait les différents niveaux datait également d'avant le déluge et je veillai à ce qu'il soit bien contrôlé à date fixe.

J'avais également veillé à donner à l'ensemble des bâtiments un attrait moins rébarbatif. La salle de vente fut repeinte. On plaça des vitrines convenables pour l'exposition des objets offerts à la vente. Une entreprise spécialisée arracha les chardons et les orties et rendit au jardin intérieur son lustre d'antan. J'avais le projet d'y créer une galerie pour de jeunes sculpteurs… mais là aussi nous ne pûmes avancer, faute de temps et d'ouverture de certains manifestement mal à l'aise devant tant de progrès accomplis en moins de trois ans.

Nous étions passés, par-delà les vagues, du Moyen-Age au siècle de l'informatique sans modifier le but premier de service public aux déshérités.

L'accueil aux guichets fut rendu plus discret et l'on supprima le système de files derrière les cordons reliant des piquets de pierre.

Je découvris aussi un vieux coffre rempli d'assignats que le Premier Consul Bonaparte avait remis à nos prédécesseurs, après s'être servi dans nos caisses. J'avais idée de lancer une lettre ouverte au Président de la République Française afin qu'à l'instar des emprunts russes, il envisage de nous rembourser cette "monnaie de singe". C'eut été une nouvelle "histoire à la belge". Je ne sais, à l'heure actuelle, ce qu'il advint de ce trésor qui, la dernière fois que je le vis, se trouvait derrière le bureau du Directeur, dans un pavillon que nous avons sauvé de la mérule.

* * *



Remise du prix de l'humour à Stéphane Steeman en présence du ministre Melchior Wathelet et du président Charles Picqué (bureau du Mont-de-Piété, 1991)

Chapitre

4

LES LIMITES DU POUVOIR

LE BOUDIN-COMPOTE

Quand j'ai été élu la première fois au scrutin communal, en octobre 1982, je ne rentrai en charge qu'en avril suivant, à cause de la rocambolesque affaire du désormais célèbre "boudin-compote". Je me rends compte aujourd'hui, à la réflexion, que j'ai commencé une vie publique à une charnière entre un ancien monde où tout paraissait permis à qui détenait le pouvoir et une nouvelle façon de considérer la fonction publique. Ces deux conceptions se sont succédées sans qu'il n'y ait eu de cassure brutale, mais toutes les deux ont fait des victimes, précisément en raison des abus de ces deux façons de voir. Pour l'ancien régime, tout ce qui n'était pas formellement interdit devenait permis ; pour le nouveau, tout ce qui paraissait un peu hors des normes devenait suspect.

Je ne sais si c'est le Watergate où de simples journalistes sont arrivés à déstabiliser le Président du plus puissant pays du monde, qui a été le détonateur de ce renverse-

ment des mœurs politiques mais il est bien certain qu'on en a ressenti les ondes de choc jusque dans les plus modestes assemblées.

Ainsi, ai-je connu un pouvoir communal avec de multiples secrets et tabous que nous, les jeunes, n'osions remettre en question. Toutes ces traditions existaient et il fallait s'y soumettre. Nous pénétrions dans un monde tout fait de velours et de solennité que nous découvrions et qui paraissait immuable.

Mais peu à peu, sous le feu de nos interrogations, nous en voyions apparaître les lézardes (les raouts n'étaient plus ce qu'ils étaient, au dire des anciens).

A propos de ce fameux épisode que j'évoquais ci-dessus et qui, dois-je le rappeler, fut ponctué par notre Chef de Ville (V.d.B.) de "digne de Clochemerle", je me souviens de quelques détails croustillants.

Ainsi, alors que personne n'avait poursuivi d'autres candidats aux mœurs nettement moins ambiguës, tel un ancien maïeur qui avait distribué sa photo collée sur des pièces de monnaie, pendant des épreuves cyclistes, certains anciens de mon parti, et qui en avaient été évincés avant que leur liste séparée rejoigne l'opposition libérale, avaient introduit devant la Province, un recours en annulation. Ils se basaient sur le fait que certains candidats (à mon souvenir, ils étaient trois, à savoir P. Van den Boeynants, Viviane Baro et Désiré Van Impe) auraient usé et abusé d'un souper organisé pour le troisième âge pour soutenir leur campagne électorale.

Les intéressés répondaient que ce repas avait été organisé par le comité d'une A.S.B.L. "Les 30 + 30", dont ils faisaient partie et qui avait continué de réunir cette assemblée festive à chaque rentrée de septembre.

L'affaire revint alors en appel devant le Conseil d'Etat qui était présidé par un charmant personnage, Félix Rémion, qui avait la délicate mission de statuer sur l'annulation éventuelle des élections de la Capitale du Pays. Tant d'intérêts étaient en jeu et tout le monde bruxellois (et national) retenait son souffle.

La veille de l'audience, dans la soirée, je reçus un appel téléphonique d'une amie (Huguette) qui était la fille du Bourgmestre et qui avait appris, par un vent favorable, que les requérants avaient l'intention, par la voie de leur Conseil, de désarçonner la Haute Juridiction, en déposant, d'entrée de jeu, une requête en suspicion légitime contre le Président, reprochant à celui-ci d'être le beau-père d'un député catholique. J'acceptai la délicate mission de prévenir en pleine nuit ce dernier (qui avait été

mon patron de stage) de ses mauvaises intentions et la manœuvre fut tuée dans l'œuf.

Un simple coup de... Phil avait permis à ce haut magistrat, en toute indépendance, de s'attendre à ce coup fourré et de préparer la riposte.

Nous étions tous présents à l'audience et nous appréciâmes "en direct" la manière sereine dont le Président liquida cet obstacle de procédure. Les élections furent validées et nous pûmes donc siéger avec quelques mois de retard sur les délais habituels.

A PROPOS DE MES COLLEGUES

Pendant les nombreuses années où je siégeai comme "presse-bouton" de la majorité, je rencontrai trois sortes de collègues, ceux qui m'inspiraient le respect avec un grand R, (je dois avouer qu'ils étaient peu nombreux) ceux que j'appellerais les bêtes politiques que j'observais avec la curiosité d'un scientifique et les personnages troubles, créatures dépourvues de charisme et qui évoluaient parmi leur groupe, soit par hasard soit grâce à la promotion due à leur fortune (ou à celle de leurs parents) ou à leur ancienneté dans une formation politique. Certains de ces derniers (le mot ne me paraît pas mal choisi) passèrent d'ailleurs, sans en avoir l'air, guerre marris, de scrutin en scrutin sur des listes de partis d'appellations diverses en s'empressant de rejoindre ensuite des majorités différentes (ils étaient U.D.R.T, puis B.O.N., puis assimilés P.S.C et enfin apparentés P.R.L.) et tout cela avec la plus grande virginité intellectuelle, tout l'art étant de rester élus.

J'ai même connu un de ces individus qui, entre 1982 et 1988, montait sans cesse au créneau pour dénigrer la politique aberrante de l'urbanisme à Bruxelles... avant de défendre celle-ci bec et ongles de 1989 à 1994, parce qu'il était devenu échevin d'une "nouvelle" majorité. Encore une fois, l'uniforme avait étouffé l'idéal. Il comprenait soudain que l'on pouvait, pour détourner l'objectif de la loi relative aux permis de bâtir et au plan particulier d'aménagement du territoire considérer les chambres d'hôtel comme de l'habitat. Même ses connaissances spécialisées en notariat n'avaient eu le don de résister à la senteur nauséabonde des fromages ! Il ne dut jamais d'ailleurs son mandat d'échevin au nombre de ses voix, mais à des influences occultes qu'il vaut mieux ne pas approfondir.

Mais cette majorité pourrie faite de bric et de broc, où les valets crachaient dans la soupe de leur suzerain, ressemblait à celle des rois fainéants et sentait déjà la disgrâce et l'échec de 1994.

Dans la première catégorie, celle des gens qui inspiraient respect et sympathie, je m'arrêterai principalement à trois personnages, chacun fort différent, mais au fond tous fidèles à leur idéal de service à autrui : à savoir, à tout seigneur tout honneur, 1° le Bourgmestre Hervé Brouhon, 2° la doyenne des Conseillers, Madame Yvonne Servaes et, bien que j'eus connu moins longtemps, 3° Henri Deschoenmaeker, le poète des Champs de Haren, qui nous quitta il y a quelques mois, en plein exercice.

A MON AMI HERVE

Le but de mon propos n'étant nullement de m'ériger en censeur ou en hagiographe, ce qui serait particulièrement difficile pour ce personnage aux mille facettes qui dépendaient toutes de son caractère de

bon vivant, tantôt truculent tantôt très calme, je le qualifierai d'un seul adjectif : c'était un homme "juste".

Il était de ceux qui auraient, lui qui était si acharné pour le football qu'il en suivait un match dans les tribunes, les écouteurs aux oreilles pour n'en pas manquer d'autres, pu accorder un penalty à l'équipe adverse, s'il avait dû arbitrer un match où jouait sa formation, de peur d'être soupçonné d'avoir avantagé les siens.

Il se proclamait libre penseur, mais témoignait d'un véritable respect pour les croyants, de quelque religion qu'ils fussent. Il écoutait également avec la même attention tous les démocrates de tout bord mais ne permettait pas qu'on se réclame du socialisme sans avoir souscrit à la Charte de Quaregnon. Il fit ainsi obstacle (pour le plus grand bien du P.S.C.-C.V.P.) avant la campagne communale de 1976 à l'entrée de Michel Demaret, dont il n'ignorait pas l'impact populaire en puissance. Il se refusait à racoler un faiseur de voix qui n'avait pas signé la fameuse charte. Il avait tranché et son jugement, à ce point de vue, était sans appel.

Au fond, je n'ai connu de sa vie que la période où il présida aux destinées de la Capitale de l'Europe. Je n'étais qu'un jeune homme lorsqu'il débuta sa carrière d'instituteur en lançant des boulons, parmi les grévistes aux cô-

tés d'André Cools. J'appris aussi qu'il avait été Ministre par deux fois et qu'on lui devait, en son temps, de profondes réformes à la Prévoyance Sociale. Mais tout cela me paraissait ressortir de l'histoire et figurer bien loin du Conseil Communal de Bruxelles.

De tous les événements où j'appris à le connaître et à l'apprécier, je n'en retiendrai que quelques-uns qui me semblent bien cerner le personnage. Le premier fait significatif se situe en mai 1985, lors de la tragédie du Heysel. Je me souviens bien être arrivé au stade, alors que les émeutes battaient leur plein. Ayant d'ailleurs entendu les premiers commentaires à la radio, je m'étais fait déposer en voiture avenue Houba de Strooper. Lorsque je pénétrai dans la Tribune d'Honneur, le spectacle était pitoyable et effrayant. Les premières civières avec des gens blessés ou pire, le corps recouvert d'un drap, étaient levées au-dessus d'une foule de V.I.P. qui fuyait en panique le stade en délire. Afin de bien me rendre compte de ce qui se passait, j'arrivai finalement, en jouant des bras et des coudes, à me hisser jusqu'au bloc réservé habituellement aux mandataires locaux. Ce n'était plus que poussées, cohues et jets de bouteilles qui s'entrechoquaient autour de nous. Quelques excités avaient franchi les barrières et à la vue des premiers gendarmes à cheval qui foulaient la pelouse, scandaient de voix débraillées : "Non à l'Etat

policier". Ils ne se rendaient manifestement pas compte de l'objectif de sécurité que visait cette action ; et paraissaient ne pas avoir aperçu les mêmes grabats que ceux qui étaient pourtant passés sous nos yeux atterrés. C'est à ce moment que je compris tout le sens des mots "une foule imbécile", tant ces gens étaient à la fois inconscients de la gravité des moments présents (plus de 20 morts) et déterminés à manifester leur colère contre les forces de l'ordre. On ne saura d'ailleurs jamais le nombre exact de victimes même légères de cette triste soirée, tant on croisait d'individus qui couraient vers l'extérieur, l'œil hagard, les uns tachés de sang, les autres sans chaussures ou avec des vêtements lacérés.

C'est alors que je me retrouvai côte à côte avec un groupe de trois personnes que je reconnus immédiatement et qui se trouvaient en grande conversation, bousculées et entraînées par cette marée humaine. Il y avait là Albert Roosens, responsable de l'Union Belge de Football accompagné d'un de ses adjoints et... mon ami Hervé, Bourgmestre et responsable des Forces de Police qui, avec la Gendarmerie, devait maintenir l'ordre. Le premier d'entre eux affirmait, d'une voix forte, qu'il se refusait à voir le match se dérouler dans des circonstances pareilles. "Non", disait-il, "on ne peut jouer sur une pelouse jonchée de morts".

Le deuxième approuvait en ajoutant : "il suffit de lancer un appel au micro, de déposer les corps des premières victimes sous des drapeaux italiens (pour la Juve de Turin) et anglais (pour Liverpool) et le public comprendra et se retirera en bon ordre" (sic !)

Mon ami Hervé, lui, avec son flegme et sa lucidité caractéristiques lui répondit tout aussi fermement "Ca jamais, il faut jouer le match, ce sans quoi ce sera la catastrophe et le pillage des magasins et des maisons aux alentours". Ce fut sa solution qui fut acceptée, avec la suggestion complémentaire de faire passer sous les images télévisées un sous-titre expliquant que le match était tout de même joué, pour des motifs de sécurité. Ainsi, le bon sens et la décision prise pourtant "sur le vif" eurent raison de la suite des événements et évitèrent à coup sûr un véritable désastre. Sous le manteau de l'homme de bien, apparurent ainsi, à mes yeux, la poigne et la maîtrise d'un chef.

On a écrit beaucoup de choses sur ce drame et l'effondrement du sinistre bloc Z. Je n'en retiendrai que deux. La première que je viens de vous évoquer et que j'ai vécue sur place. La seconde, c'est le véritable climat d'ivresse publique et de tourbillonnement populaire qui précédaient la compétition. Un peu partout surgissaient, sur nos avenues, en effet, deux jours avant le match, des

supporters plus qu'éméchés qui frappaient sur les toits des voitures en attente au signal, gesticulaient bruyamment sur nos places ou se baignaient dans nos fontaines publiques. J'ai vu, personnellement, certains de ceux-ci, qui avaient dû être interpellés quelques heures auparavant, être relâchés par les autorités et reconduits auprès du stade, dans le courant de l'après-midi du match. C'était approvisionner le volcan de laves en fusion.

Mais de sérieuses mesures de sécurité ne furent édictées qu'après la catastrophe. On créa même une commission (avec à sa tête Madame Magotte chargée d'inspecter les stades et de juger de leur conformité aux normes de sécurité). Ainsi, comme il avait fallu vivre l'incendie de l'Innovation pour voir unifiés les différents corps de sapeurs-pompiers, aura-t-il été nécessaire d'assister, impuissants, au détournement d'un sport, à l'origine généreux et sympathique, pour prendre conscience du danger profond que peut représenter, pour de paisibles spectateurs, le déferlement d'éléments incontrôlés qui ne sont pas là pour… appliquer les principes de ce brave Baron de Coubertin (si souvent cité par notre maïeur).

Le Bourgmestre n'avait également pas son pareil pour diriger les débats de l'assemblée et la guider comme bon le lui semblait. Tout dans le respect de la démocratie, il arrivait plus que souvent à ses fins, avec l'air de n'y point

toucher et une technique à toute épreuve. Il me confia d'ailleurs plus tard, lors de propos de table, en nos qualités respectives de Président de droit et de Président délégué de la Caisse Publique de Prêts, qu'il tâchait toujours de faire durer les premiers points de l'ordre du jour du Conseil, afin de décourager les collègues qui voulaient en contester d'autres. Il lui suffisait alors de reporter en fin de séance les sujets plus délicats, car peu d'intervenants aimaient parler devant les banquettes vides, vu la tardiveté des débats.

Parfois d'ailleurs un complice même involontaire (en général du même groupe que lui, tel l'intarissable Jean Tahon, avec son célèbre accent rocailleux du Borinage et ses longues déclarations d'intention) l'y aidait.

Manifestement, l'opposition n'y voyait que du feu et même nous, nous pensions que le brave maïeur n'arrivait plus à contrôler ses diatribes. Nous ignorions que tout cela était voulu et qu'en souriant sous cape, le Président nous endormait pour mieux faire passer l'essentiel. N'était-ce pas une merveilleuse façon de défendre sa majorité qui se plaignait souvent, en coulisse pour ne point le vexer, de la longueur incroyable de ses interventions et de ses réponses.

Ainsi, en 1983... une des premières interventions du conseiller Ecolo, un sans doute trop peu célèbre psychiatre, décédé depuis lors malgré son jeune âge, me revient en mémoire et illustre cette tactique, de façon significative. La question orale du brave collègue concernait les intentions du Collège, à propos du passage sur le territoire de Bruxelles-Ville d'un train chargé d'une substance qui eut pu être radioactive (de l'amiante, si j'ai bonne mémoire).

Le Docteur Preumont nous asséna une dizaine de pages, en développant une série d'arguments manifestement fort bien documentés et qu'il développa avec conviction et passion.

Puis, ce fut la réponse douce mais sans discussion du Bourgmestre : "Mon Cher Collègue, à votre question fort intéressante, je ne répondrai qu'une seule chose : les intentions du Collège sont bonnes. Nous passons maintenant à l'intervenant suivant". Et je vis l'orateur des verts mis K.O., bafouillant, mais déjà dépassé par le sujet suivant.

A nouveau, avec humour, et sans avoir l'air d'y toucher... le Premier Magistrat de la Capitale avait marqué un point et évité une discussion d'autant plus inutile que le problème dépassait bien entendu la compétence de notre assemblée et aurait mieux mérité sa place à la Région Bruxelloise (où un autre de ses collègues écolos lut d'ailleurs le même texte magistral).

Il y eut bien sûr quelques moments moins glorieux où à certaines heures avancées de la journée, Hervé se lançait dans de grandes envolées dont il avait le secret et qui sentaient bon les relents de la dive bouteille. On retient encore dans les mémoires cette phrase, généreuse certainement dans son esprit, mais qui s'avéra combien malheureuse quand, après avoir commencé à lire le discours qui lui avait été soigneusement préparé, pour célébrer la fête de l'Année juive, notre Bourgmestre ajouta "sans filet" d'une voix lente et appuyée. "Et d'ailleurs, tout Belge a un bon petit juif chez lui...". La réaction ne tarda pas à se faire sentir. Dans l'album commémoratif de cette manifestation, une page blanche a été publiée en lieu et place de l'allocution de notre maïeur.

Hervé nous fit également pouffer de rire lorsque, accueillant avec faste Lech Walesa, alors Secrétaire Général du syndicat Solidarnosc, il lui annonça que ses collègues et lui étaient très fiers de le recevoir à l'Hôtel de Ville, prestigieux édifice où ils avaient reçu, quinze jours plus tôt, le Roi... du Togo.

Se rendant compte de sa bévue qui, soyons juste, avait échappé à bon nombre d'entre nous, il ajouta tout de go :..."qui est aussi le Président de la République". Nous n'avions plus qu'à retenir nos fous-rires et à attendre le petit verre de mousseux bien frais... pour nous trémousser à l'aise de ce nouveau grand moment d'histoire auquel nous avions été conviés à assister.

J'ai aussi écouté, aux côtés de ma fille Vinciane, qui du haut de ses onze ans était restée bien sérieuse et que je n'osais trop regarder de peur... de ne plus pouvoir retenir un sourire, le véritable sermon de notre maïeur, à l'ancienne salle communale de Laeken (Place Emile Bockstael), lors de la réception traditionnelle de Noël.

Après avoir refusé d'inaugurer cette petite fête conviviale, pour la raison particulière qu'un employé de la Ville avait, par mégarde, déjà allumé les guirlandes du sapin et qu'il ne lui servait donc plus à rien de pousser sur le bouton pour déclencher l'ouverture des illuminations, le Bourgmestre refusait également de prononcer son discours.

La salle était comble. Il y avait là le représentant du Roi, des autorités de Burg-Reulandt, charmante petite localité de l'Est de la Belgique, qui nous gratifiait, chaque année, de magnifiques conifères que nous placions aux quatre coins de la Ville, les mandataires du Conseil Communal, les notables Laekenois et quelques habitants triés sur le volet, dont une bonne partie du clergé local et les membres des associations culturelles et de commerçants laekenoises.

Ne cédant nullement à la panique, Madame Arlette Baré (un modèle de dévouement pour les handicapés... et les autres), en sa qualité de Secrétaire du Syndicat d'Initiative de Laeken, décida de faire chanter la chorale des enfants, avant la diffusion des discours officiels. Sans doute, est-ce la voix angélique de ces charmants enfants entonnant quelques hymnes de paix dans les trois langues nationales qui put pacifier la rancœur d'Hervé. En effet, poussé par sa fille Huguette et par ses amis, se décida-t-il soudain de rejoindre le micro où, après avoir sorti et rapidement ramené dans sa poche une petite note (peut-être celle des commissions) qui n'avait rien à voir avec les propos espérés de ce soir, il se lança dans une véritable incantation sur la paix.

Il nous fit nous envoler de Bruxelles à l'Europe, puis dans le ciel, dans l'univers, les deux bras levés comme le plus grand prédicateur et allait achever son message de Noël, lorsqu'il redescendit brusquement sur terre en apprenant à ses auditeurs ébahis qu'il... avait failli ne rien dire, car il était fâché à cause du "sabotage" dont il tenait les membres de l'Association locale comme responsables (le sapin éclairé trop tôt) mais qu'il avait su pardonner en ces jours de paix pour les hommes de bonne volonté, de quelque confession qu'ils fussent. Ainsi ressortait en public ce que nous

avions tout fait pour tenir caché. Mais tout cela était annoncé avec tellement de gentillesse et de bonhomie que nous en sourîmes d'autant plus qu'Hervé... terminait en se trompant d'un an, en souhaitant l'année nouvelle.

La fin de sa vie fut, vous le savez sans doute, bien moins agréable, puisqu'il périt, au terme de ce qu'il est convenu d'appeler une longue et pénible maladie. Il avait tenu à assumer sa charge, jusqu'à son dernier souffle, mettant plus d'une demi-heure, au sortir de sa voiture, à grimper les marches jusqu'à son bureau du premier étage de l'Hôtel de Ville. Il recevait, jusqu'aux ultimes jours, dans son appartement de la place de la Liberté, les échevins qui lui faisaient rapport sur leur gestion et qui ressortaient émus et émerveillés de sa lucidité et de ses encouragements pour un avenir auquel il savait qu'il ne participerait plus.

Pour son grand départ, devant une foule d'amis, de fidèles et... d'obligés, on respecta son choix de musique, lorsque l'écorce charnelle de ce grand esprit traversa les flammes. Il avait choisi, l'Internationale, le Temps des Cerises et le Plat pays de Jacques Brel.

Ainsi, un homme d'Etat nous quittait-il, avec un coin de Belgique au bout des lèvres en conservant, par vents et

marées, son attachement à la Charte de Quaregon et son message tout fait de solidarité et de justice humaine.

Souvent, très souvent, Hervé, je pense à toi et je garde espoir pour le monde de demain.

A MADAME SERVAES

LA PLUS PURE, LA PLUS DIGNE DE MES COLLEGUES

Elle était présente à toutes les festivités bruxelloises et avait son petit mot pour toute personne qu'elle rencontrait sur le terrain.

Bien que nous fussions d'un parti opposé, elle m'a toujours témoigné une gentillesse et une sincérité sans arrière-pensée. Lorsque je connus des difficultés au Mont-de-Piété, elle m'encouragea en me faisant savoir que l'ancien Bourgmestre, Pierre Van Halteren, l'avait chargée de me dire combien il admirait le travail que j'y avais effectué et qu'il savait que j'avais été le jouet de la jalousie et de la médiocrité de mes collègues so-

ciaux-chrétiens, de certains socialistes et des écolos. "Cela ne fait rien", ajoutait-elle, "restez fidèle à vous même et ne vous préoccupez pas de ces envieux. L'histoire saura juger vos actes".
Lorsque je dus subir la terrible épreuve de la détention préventive, elle fut LA SEULE de mes collègues à m'adresser quelques lignes de réconfort, qui me comblèrent de bonheur.

Pour être de bon compte, Jean Leroy, qui était en déplacement lors de ces événements, se manifesta dès son retour et… Charles Piqué en fit de même, en m'envoyant tous deux un visiteur chargé de propos réconfortants.

Pour le reste… basta. Michel Demaret y avait "pensé" et V.D.B. n'avait pas osé m'écrire "de peur que cela puisse être mal interprété". Je n'avais pourtant, quant à moi, pas hésité à rendre visite, à sa demande, en son temps, à la prison de Forest, à une de ses amies de la "puissance de la boucherie" (Madame G., poursuivie pour des infractions de carrousel au Luxembourg). Il était arrivé à me convaincre, par ces paroles : "tu sais, quand on est dans le trou, c'est essentiel de savoir qu'on a, au-dehors, des amis qui pensent à toi". Cela, l'avait-il oublié quand cela m'arriva en novembre 1993. Je le lui rappelai en janvier suivant mais il ne put ou n'osa me répondre, lui qui m'avait dit : "V.D.B. ne laisse jamais tomber ses amis".

Madame Servaes, je l'avais assistée, comme avocat, pour un petit problème, dont elle n'était nullement responsable et relatif à une indivision dans la famille de son propriétaire.

Tous les ans, à l'époque de Noël, elle m'adressa des remerciements par une carte de bons vœux et un ballotin de pralines pour mes enfants.

C'est avec tristesse que j'appris qu'à cause de quelques voix... elle n'avait pas été réélue lors du scrutin de 1994. La gratitude des gens n'est malheureusement pas toujours la vertu principale de ceux que nous avons aidés. Je sais pourtant qu'avec sa grande ouverture à autrui, elle ne regrette rien, ni du bonheur qu'elle leur a donné, ni du temps qu'elle leur a consacré, avec tout son cœur.

HENRI DE SCHOENMAEKER

LE POETE DE HAREN

S'il est un être (au sens fort du terme) que je regrette de ne pas avoir plus connu, c'est bien mon collègue Henri De Schoenmaeker, rentré en carrière

soudainement en 1988, grâce à une poussée subite du P.S.C.- C.V.B. et à un "stemblok" des candidats de mon parti, à Haren, petit hameau champêtre racheté et donc rattaché à Bruxelles en 1922.

Il disparut avant d'avoir pu achever son mandat, car comme disait le célèbre humoriste Pierre Dac : "Tout le monde meurt un jour d'un arrêt du cœur". Son cœur, précisément ; il était grand comme ça, surtout quand il devait battre pour défendre son "Verloren Hoek" dressé entre les champs et le terminal de la S.T.I.B., plus près de Vilvorde et d'Evere que de la Grand-Place dont il dépendait.

Henri, c'était la croisade pour que sa majorité qui avait déjà, pendant la législature précédente, sous l'initiative de V.d.B. et de mon équipe (dont mon ami Daniel Maene et ses parents), obtenu le raccordement de cette entité aux égouts, en améliore le bien-être.

J'avais déjà demandé en séance publique du Conseil, en 1985, que l'avenue de Verdun soit aménagée dignement et qu'elle cesse de ressembler au triste champ de bataille du même nom.

Henri appuya cette idée et, soutenu par notre Président, rencontra le Bourgmestre à plusieurs reprises pour qu'enfin soit créée une antenne de police locale efficace et per-

formante. L'arrestation de petits malfrats coincés en voiture sur le territoire de Haren, en pleine revente de drogue, intervint bien à propos et permit à ce cheval de bataille de mon collègue d'aboutir.

Pour les réunions de groupe du P.S.C.-C.V.B. du jeudi soir, où nous préparions longuement les Conseils communaux à venir, il n'était pas rare d'entendre la voix calme mais décidée d'Henri rappeler au Collège les promesses qui lui avaient été faites pour son cher quartier. Il y avait entre autres le projet de construction d'un hall sportif qui se trouvait inscrit au budget depuis plusieurs années mais qui, dans l'attente d'un subside régional, y figurait avec un crédit d'un franc. Henri pouvait alors fulminer et frapper du poing sur la table en expliquant aux décideurs qu'en continuant ainsi, on poussait les harenois qui se sentaient encore plus isolés, à signer des pétitions pour se détacher de Bruxelles… et demander leur rattachement qui à Evere toute proche, qui à Vilvorde en région flamande.

Ce dernier argument avait le don de réveiller leur conscience et permit, là aussi, à Henri de faire avancer tous ses projets. Hélas, comme je l'écrivais ci-dessus, le destin ne lui permit pas d'assister, vivant, à l'éclosion de ce pourquoi il s'était tant et si bien battu.

Mais je suis certain que comme dans les poèmes qu'il nous adressait en guise de bons vœux et qui sentaient bon la terre de Haren et sa fidélité à la famille et à la vie simple et pure des champs qui entouraient sa petite maison près du stade de football local, il restera inscrit dans la mémoire de ses proches comme l'artisan défenseur du pays des chicons et de ce charmant petit bout de campagne que Bruxelles avait un peu trop tendance à oublier.

***

Il n'est évidemment pas possible d'évoquer les personnalités du Conseil, sans s'attarder quelque peu sur deux personnages, combien différents dès l'abord, mais somme toute très complémentaires et que le destin allait placer sur la route l'un de l'autre. Rien ne prédisposait en effet, Michel Demaret, l'ancien employé de la Caisse des Pensions et de la Tour du Midi débarquant en politique suite au désistement inattendu de Henri François Van Aal pour ceindre au premier scrutin auquel il se présenta en 1976, l'écharpe scabinale comme nouvelle tête de file de la démocratie chrétienne, à s'allier à l'ancien Premier Ministre, dernier Chef du P.S.C. unitaire et Ministre d'Etat, Paul Vanden Boeynants (dit V.d.B.) dont l'expérience et la renommée en faisaient un leader craint par ses adversaires et respecté par ses pairs. Mais voilà, ils avaient tous les deux la fibre populiste et une vision lu-

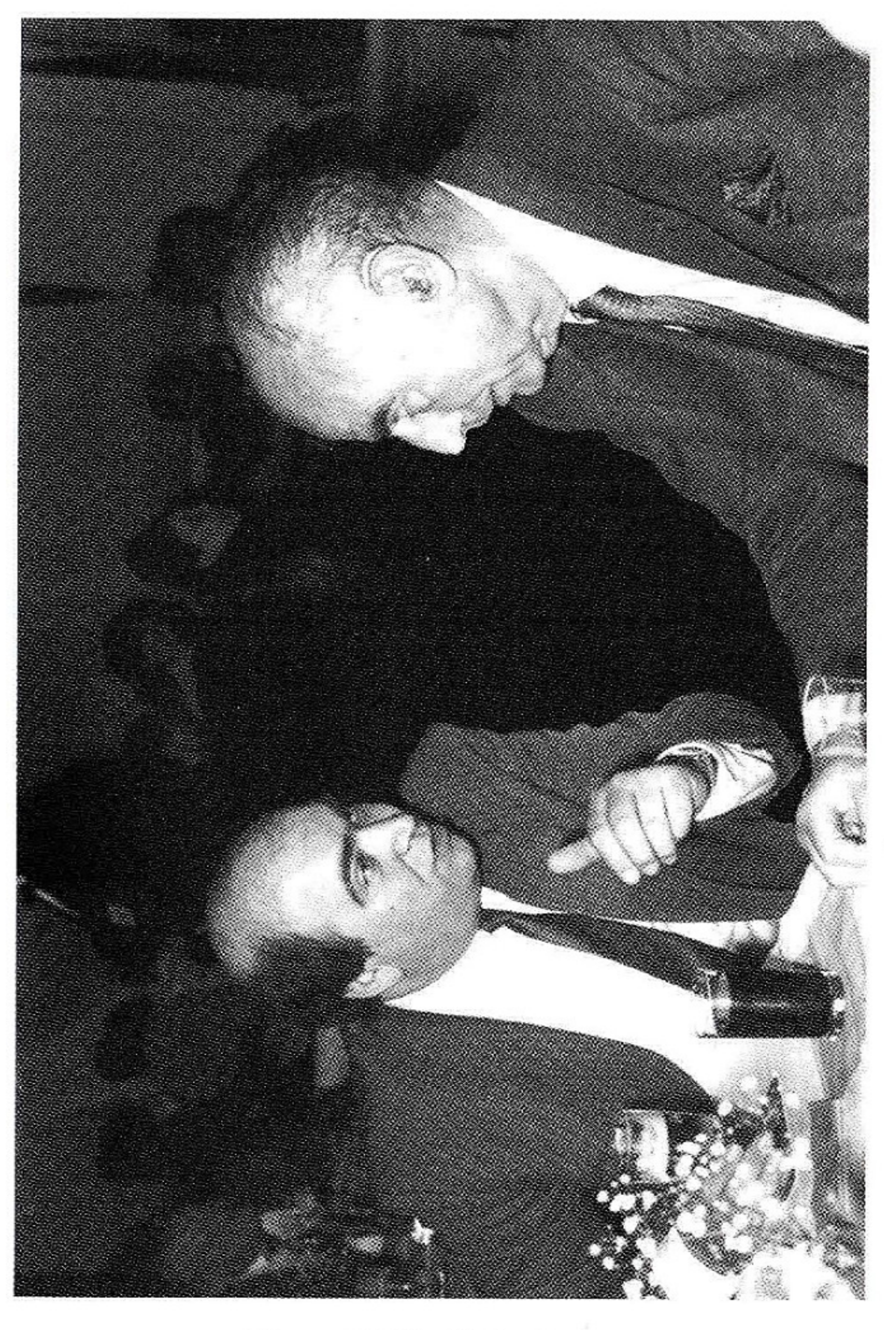
cide et implacable des règles du jeu de la gent politique.

Mon propos, je vous le rappelle, n'étant pas d'émettre un jugement de valeurs sur mes compagnons de route, je choisis de vous conter quelques anecdotes qui vous permettront, je l'espère, de mieux en cerner les contours et de découvrir parfois des morceaux d'âme de ces deux bêtes politiques.

V.D.B.

LA FIN D'UN REGNE ET LE REVE BRISE

On a déjà tout écrit sur ce grand homme d'Etat qui ne laissa jamais quiconque indifférent. Comme pour le Général de Gaulle, dont il possédait certainement le charisme et le talent oratoire sans doute ramenés à la mesure de notre plus petit pays, on était en effet pour ou contre V.d.B. On relevait soit sa capacité de décision aux moments importants soit ses manœuvres parfois trop habiles pour contrer ses adversaires. On parlait aussi de son immense fortune et les envieux racontaient même qu'il avait fêté son deuxième milliard sur un yacht, sans jamais situer avec précision l'endroit de cette somptueuse réception dont "on" leur avait parlé. Devant tout ceci, il avait coutume de hausser les épaules en s'exclamant "en fait de villa, je n'ai que la maison de campagne que j'ai acquise, avec mon épouse, à Mougins en France et pour le reste, le produit de mon travail comme patron boucher".



Un vrai "Chef" de Groupe

Il est vrai qu'il avait eu l'occasion de se créer des jaloux… et que certains ne le lâchaient pas. Ainsi, un journaliste (Eugène Debognies) avait-il publié un pamphlet "les amis de V.d.B.", auquel celui-ci crut bon de ne pas répondre, tant l'excès de ces écrits en démontraient le peu de sérieux. Je fus moi-même appelé par le "responsable" des fuites orchestrées, du Morgen, qui espérait recueillir de ma part quelques détails croustillants à charge de mon Président. Il comptait sur ma rancœur, après les événements de novembre 1993… il en resta pour son grade car je n'ai pas coutume de céder à ce genre de commérage de bas étage. Je déclinai son offre de le rencontrer.

Ma première entrevue avec le Ministre de la Défense Nationale qu'il était alors, eut lieu très précisément pendant la campagne des élections communales de 1976. Jeune avocat et responsable de l'unité scoute de la Cathédrale, j'avais accepté de figurer à une place normalement inéligible (j'avais 28 ans) soit le 31ème sur 48 postes à pourvoir, sur la liste P.S.C.-C.V.P. Je récoltai 255 voix, ce qui était considéré par V.d.B. comme plus qu'honorable car j'avais bousculé de nombreux prétendants et n'étais pas loin du but recherché.

Je disposais d'un petit budget provenant de mes seules rentrées professionnelles. J'étais alors jeune marié et père d'un enfant de quelques mois (Thierry). Avec un grou-

pe de scouts et quelques véhicules (automobiles et vélos) nous avions sillonné les artères de Bruxelles et collé de trop belles affiches sur papier glacé aux principaux endroits névralgiques. Sous un sourire flambant neuf, mon slogan se détachait fièrement : "Pour une ville heureuse, votez Deleuze"

Le dimanche soir de cette fin de mois de septembre 1976, je réunis tous mes équipages pour les rassasier autour d'un sympathique spaghetti, chez un vieux couple qui tenait établissement près de la Place de Brouckère à l'enseigne "Le Si Bemol", juste derrière l'ancien Alhambra dont les photos des célébrités du music-hall de l'après guerre ornaient les murs.

Chacun y alla alors de son petit rapport sur la tournée d'affiches, le tout dans une atmosphère détendue et conviviale. C'est ainsi que j'appris que l'on avait placardé mon visage à des endroits peu usités ; on cita le Palais de Justice, la statue de Godefroid de Bouillon et… même la pipe de V.d.B. !

Le lendemain, lorsque j'arrivai dans le courant de l'après-midi, au cabinet de mon patron de stage, Maître St Remy, j'appris de la bouche de son fidèle secrétaire, Hubert Dradin (qui poursuivit sa carrière politique en devenant notamment Premier Echevin de St Josse-Ten-Noode) que

le Ministre de la Défense Nationale voulait me parler personnellement et que j'avais tout intérêt, en rentrant chez moi à l'appeler sans retard. Ceci fut chose faite. A peine arrivé à mon domicile, je formai le numéro d'appel qui m'avait été donné. J'étais quelque peu curieux de savoir comment on obtenait de pouvoir parler au Ministre en personne. Je fus vite rassuré.

A peine avais-je demandé à converser avec le grand homme, que la téléphoniste me lança : "De la part de Maître Deleuze, je présume" et, ébahi devant tant de notoriété, j'entendis à l'appareil la voix caractéristique du Ministre. Il s'ensuivit alors un dialogue digne d'anthologie et que j'ai conservé fidèlement en mémoire :

- *"Et alors, Monsieur Deleuze, on devient fou ?"*
- *"Pardon, de quoi s'agit-il Monsieur le Ministre ?"*
- *"C'est un scandale, partout sur les panneaux de 20 m², et vous savez combien ça coûte ? Boulevard de la Chapelle, on a collé votre petite affiche sur ma pipe"*.
- *"??? Silence !!!"* (je pensais au propos d'un chef scout, Marc, qui m'avait annoncé la nouvelle la veille au soir, mais je croyais que c'était une blague évidemment, comme pour les autres endroits d'affichage cités).
- *"Je vais vous dire, je suis votre tête de liste et ce que vous m'avez fait, aucun adversaire politique ne s'y est jamais risqué, depuis le début de mes campagnes"*.

Je tentai de lui expliquer posément que cela ne servait à rien de s'emporter, que c'étaient des bénévoles, des chefs scouts qui m'aidaient et que… La voix toute en colère reprit alors :

- " *Ecoutez…, si demain matin je trouve encore une seule fois la photo de Deleuze sur ma pipe, je charge mes équipes d'arracher toutes les vôtres qu'ils rencontrent et il n'y aura plus de Deleuze dans toute la ville… je vous le promets*".

Cette fois, c'en était trop et comme il ne m'écoutait manifestement pas, je me décidai à ajouter que je ferais enlever mes affichettes au Boulevard de la Chapelle et que j'allais raccrocher l'appareil, pour lui permettre d'avoir le dernier mot, car il était entouré de personnes qui semblaient lui donner raison.

Je terminai en lui répétant que j'étais déçu qu'un homme de sa qualité ne comprenne pas qu'il s'agissait d'une malencontreuse erreur et puisse en faire un tel plat.

Le soir même, une voiture conduite par Marc (Bison), avec Patrick (Caniche) et Yves (Tatou) s'arrêtait quelques minutes le long du Boulevard, près de la gare de la Chapelle. Le lendemain matin, il ne subsistait qu'un trou sur la pipe des affiches géantes de la tête de liste du Parti Social-Chrétien. L'honneur était sauf mais les affiches à remplacer.

Lorsqu'en 1981, la Secrétaire de l'Association du troisième âge, les 30 + 30 section de Bruxelles, Madame Viviane Baro, que je sus ensuite être très proche du Président d'honneur de ladite société, lui présenta un jeune avocat qui allait les aider pour tenir des permanences locales, V.d.B répondit : "Point n'était besoin de me rappeler son nom, je me souvenais bien de son visage". Bon joueur, je répondis : "Monsieur le Président a une excellente mémoire".

Nous en restâmes là mais rien ne m'ôtera de l'idée que ce n'est pas de façon tout à fait innocente que pour la campagne d'octobre 1982, V.d.B. préféra intégrer mes bénévoles dans ses équipes de collage.

On s'occupait alors de Vanden Boeynants, Deleuze et Baro. "Que veux-tu Viviane, dit-il, en lui montrant un de mes tracts, il ne pouvait quand même pas écrire V.B.D. (Vanden Boeynants, Baro, Deleuze)".

Le sourire glacé de notre interlocutrice m'en dit long sur la suite de nos bonnes relations. Le nouveau coéquipier pouvait représenter un danger pour elle, au-delà de l'apport de voix de jeunes sympathisants qui n'avaient pas

l'habitude d'accorder leurs suffrages à ce parti traditionnel.

Elle ne tarda d'ailleurs pas à s'affirmer comme telle, multipliant les petits coups de courtisane, pour se pousser en avant et oubliant manifestement que sans LUI, elle n'était rien, elle qui déclarait devoir se laver après avoir serré la main des pauvres hères auprès de qui elle passait pour incarner la flamme de l'espérance. Elle alla même jusqu'à saboter ma campagne d'affichage offerte gratuitement par un client (la société R.M.) en exigeant que sa photo se trouve, en plus, à l'arrière de chaque camion. Dialogues de tigresses, elle appela mon épouse en pleine campagne en lui disant, à propos de cet incident "Votre mari n'est qu'un boy-scout". Celle-ci lui répondit : "D'accord, c'est peut-être un boy scout... mais lui, au moins il est honnête".

La fin de cette campagne à "trois" fut tendue, car nous avions découvert qu'alors que dans tous les milieux, je m'étais toujours affiché avec mes deux colistiers, mes compères n'en faisaient pas de même.

Malheureusement pour elle, je fus élu en 1982, à la 47ème sur 48 places avec 527 voix de préférence que je ne devais au fond à personne, sinon en partie à V.d.B., certainement pas à elle. Je remerciai mon chef de file et l'as-

surai de mon entier dévouement, ce que j'eus l'occasion de lui prouver à maintes reprises, car pour moi, le sens du merci et la reconnaissance étaient un devoir.

V.d.B., c'était tout un personnage, à la fois "le" Chef incontesté et l'homme de dialogue. Pendant nos réunions de groupe du jeudi, il savait écouter tous les points de vue, essayait de les comprendre et d'en retenir les aspects positifs et souvent novateurs pour le groupe. Puis, une fois la position majoritaire acquise, il savait s'en porter garant et la faire respecter aux yeux de tous, quel qu'en soit le prix. C'est alors que je compris le sens véritable de l'expression : "avoir une main de fer dans un gant de velours".

Un de mes collègues démo-chrétien à qui je reconnaissais un brin de sagesse me glissa un jour à ce propos : "Au fond, moi qui l'ai combattu jadis sur les marches de la Bourse en défendant la francophonie, je dois reconnaître que c'est sans doute le plus grand démocrate que j'aie connu" (Ch. Ceux).
Le drame de ce grand coureur de fond qui connut solitude et traversées du désert, c'est sans doute qu'il s'est cru immortel et qu'il n'a jamais songé à préparer sa succession. Le monde est ainsi fait de géants qui ne pensent pas au futur et qui laissent venir le déluge sans réussir à le canaliser. Là aussi, il se rapproche du Général qui finit par chasser Pompidou et à le placer en réserve de la Ré-

publique, parce qu'il ne pouvait supporter que quelqu'un le remplace. Après moi, les mouches !

A partir de 1990, V.d.B. essaya à plusieurs reprises de mettre les démo-chrétiens en garde contre un renversement de majorité qui placerait tout le monde dans les ennuis. En vain, ceux-ci plastronnaient-ils sur leurs petits nuages, humiliant les libéraux qu'ils croyaient avoir renvoyés à leurs chères études, pour au moins 150 ans, s'appuyant sur des écolos qu'ils croyaient fidèles et au sujet desquels ils ne pouvaient envisager une alliance contre nature avec les bleus. Ils se croyaient eux-mêmes invincibles et indéboulonnables. Pis, ils n'allaient pas tarder, à la première tempête, à lâcher Michel Demaret, à qui ils devaient tout et sans lequel ils n'étaient rien. Les vilains petits canards, on les appelait dans la rue "la planète des singes" à cause de leurs affiches où ils figuraient à trois côte à côte, se retrouvèrent déplumés quand la bise fut venue.

Le seul, là aussi, qui soutint vraiment Michel lorsque la tourmente s'abattit sur lui, ce fut précisément V.d.B. qui lui renvoyait l'ascenseur, se souvenant de l'appui sans réserve que l'intéressé lui avait apporté, quelques années plus tôt, lors de son inculpation et de sa condamnation en correctionnelle. Michel adopta d'ailleurs la même attitude droite et courageuse à mon égard. Je ne l'oublierai pas non plus.

Quelques mois avant le scrutin de 1982, je reçus V.d.B. à la maison. A la fin du repas, il dit à mon épouse : "Vous savez, votre mari a choisi la pire des maîtresses…" puis, après avoir marqué un temps de silence inquiétant, il ajouta… "la politique, croyez-moi Madame, il a comme moi le virus. Le virus de la politique, celui qui dévore tout votre temps… à qui on sacrifie beaucoup et qui coûte des fortunes… bref, la pire des maîtresses".

Puis, après avoir rappelé qu'il avait connu tous les honneurs (Conseiller communal, Député, Ministre, Premier Ministre, notamment), il ajouta : "Mais maintenant, en voulant devenir Bourgmestre de Bruxelles, je me suis lancé dans le combat le plus difficile de ma carrière. J'ai attaqué le bastion de la Loge, elle ne me le pardonnera pas et entendez-moi bien, ce sera une lutte à mort, vous m'entendez une lutte à mort".

Je vois encore l'endroit où il prononça ces paroles et souvent, quand je ferme les yeux, le carrelage de ma maison de l'Avenue Prudent Bols semble résonner de ces effrayantes prédictions.

Quelques jours après, le volcan crachait ses premiers torrents de lave. L'affaire V.d.B. était née. La "Dernière Heure", dont on connaît la couleur, précédait même l'énoncé des préventions mises à charge du Premier Mi-

nistre qui, un matin au Palais de Justice-Extension, commença l'entretien quasi-quotidien qu'il avait avec un certain Benoît De Jemeppe, alors son magistrat instructeur, par ces mots : "Tenez, Monsieur le Juge, je vais vous remettre le journal que j'ai acheté tôt ce matin en venant vous voir. Il paraît déjà informé des questions que vous souhaitez me poser. C'est cela votre secret de l'instruction ?". Pour être précis, il connut aussi feu Pierre Lambeau comme Juge d'Instruction avant que celui-ci n'accédât à la Cour d'Appel.

Ainsi se posait déjà la pratique des fuites organisées qui permettent à la presse, qui a comme devoir de taire ses sources, de recevoir des vents favorables… qui dans certaines affaires et, j'y reviendrai plus loin, se transforment en bourrasques dignes de films d'espionnage et ôtent à la démocratie un de ses garants : le fameux secret des enquêtes sans lequel plus aucun suspect ne peut être pris la main dans le sac et qui ouvre la porte à toute concussion.

Dans toute cette affaire, notre majorité fut bâtie et consolidée, après le deuxième scrutin, grâce à la fidélité d'un homme, Hervé Brouhon, qui respecta la parole donnée à son vieil ami V.d.B.. Celui-ci ne put être proposé à la signature du Roi, comme Bourgmestre de Bruxelles, à cause de la procédure judiciaire en cours. Nous proposâmes donc celle du chef de file du P.-S., jusqu'à ce que les ennuis judiciaires de Monsieur Paul Vanden Boeynants aient pris fin.

La loge maçonnique (à laquelle Hervé devait également appartenir mais où il semblait dépendre d'une tendance minoritaire de la Loge anglaise) eut beau tout essayer pour ne pas perdre un poste qu'elle considérait comme sien depuis… 1830 et dont dépendait le fleuron de la Ville, c'est-à-dire l'Instruction Publique et son célèbre réseau d'enseignement laïc (de Robert Catteau à Bockstael en passant par les Arts et Métiers et Chomé-Wyns) : la promesse fut respectée et l'on scella l'union sans les libéraux.

Afin de ne pas aggraver la situation, il fut convenu, au sein de cette nouvelle majorité composite de 1982, que l'Echevinat de l'Instruction Publique irait à un socialiste et que chacun respecterait les prérogatives de l'autre.

Il restait un point obscur pour l'avenir, c'est ce qui allait arriver après la réhabilitation de V.d.B… qui eut lieu cinq ans jour pour jour après sa condamnation à 3 ans d'emprisonnement avec sursis (cette mesure d'effacement lui fut accordée dans un délai exceptionnel, digne de figurer dans le Guiness Book).

Tout le monde cherchait la solution de midi à quatorze heures et, pour finir, sentant que le vent avait déjà tour-

né, le Bourgmestre venait de nous quitter, miné par la maladie, la nouvelle génération de socialistes et d'écolos était hostile à l'arrivée de V.d.B. au poste de maïeur et nous ne pouvions guerre plus compter sur le rappel de la parole précédente.

Michel Demaret, qui n'y tenait pas, accepta alors de monter en première ligne et de revêtir l'habit de premier magistrat de la Ville. Ce faisant, il s'attira encore plus de jaloux et se mit définitivement à dos certains socialistes qui trouvaient que ce poste revenait à l'un des leurs et l'attendaient au coin du bois pour lui arracher les attributs du pouvoir.
Il eut pourtant été si simple de ne pas recourir à une nouvelle élection au sein de la majorité, puisque la dernière présentation au Roi du candidat Hervé Brouhon indiquait formellement une condition (jusqu'à ce que les ennuis judiciaires de Monsieur V.d.B. aient pris fin), qui était levée. Il suffisait donc au Roi, vu le décès du Bourgmestre, de désigner V.d.B.

Mais sans doute, cette non-présentation avait-elle fait l'objet d'un accord tacite avec la Couronne et ceci explique-t-il la rapidité de l'acquisition de la réhabilitation. Quand j'ai proposé cette solution qui me paraissait à la fois juste et logique, car les électeurs de 1988 qui avaient voté pour notre liste nous avaient fait bien comprendre, lors de meetings et de rencontres de quartier, qu'ils voulaient V.d.B. et non plus Brouhon comme Bourgmestre, V.d.B. m'a fixé du regard. J'ai vu que j'avais frappé juste... mais il m'a dit que c'était peine perdue, car nous ne trouverions plus une majorité suffisante rassemblée sur son nom (même certains démo-chrétiens tels Levacq ne signeraient pas... à trop cracher dans la soupe) !

Peu après, F.X. de Donnea, qui était à mes côtés lors de l'ouverture d'une petite braderie dont j'étais le Président d'honneur, Place Saint Lambert, me confia : "je pense que votre chef de file a raté son dernier train, sa dernière chance de porter le bicorne". Propos de visionnaire de la part de celui-ci, lui qui n'allait pas tarder à revêtir son prestigieux uniforme, au sortir des élections suivantes.

V.d.B... c'était aussi un orateur qui savait placer les périphrases ou les petits mots cinglants qui devenaient de suite célèbres. Comme De Gaulle avec "la chienlit" ou le "Vive le Quebec Libre". Paul (puisqu'il me demanda un beau jour de l'appeler ainsi, ce sans quoi il continuerait à m'appeler "Maître Deleuze") avait le sens inné de la répartie et le talent de Démosthène, qui sent une foule et la captive ou plutôt la capture comme une araignée dans sa toile.

C'est ainsi que je l'ai découvert, tribun, au Château de Floreffe où il devait prendre la parole, comme Président du parti P.S.C. unitaire, devant une foule qui, hormis la petite délégation de mandataires de Bruxelles dont je faisais partie, lui était franchement hostile. J'assistai alors à un véritable retournement de situation. Par quelques phrases toutes empreintes de dynamisme et de simplicité, V.d.B. retourna son auditoire. Il avait pourtant devant lui des professionnels de la vie publique bien décidés à ne pas s'en laisser conter. Il leur dit, avec ses mots à lui : "Chers amis, je suis tout à fait d'accord avec vos reproches. On en veut à notre parti parce qu'il est entraîné par les autres participants à ce gouvernement dont plusieurs décisions sont impopulaires. Et bien, je vais vous le dire, il y a une manière très simple d'en sortir. Mobilisons-nous et reprenons la majorité absolue. Alors, et alors seulement, vos reproches seront justifiés. Mais cela, je ne peux le faire sans vous". Les quolibets et les huées s'étaient soudain mués en vivats enthousiastes.

Et le jeune avocat que j'étais et qui, croyez-le, n'avait déjà pas sa langue en poche, apprécia, avec humilité, cette leçon d'un des derniers orateurs de notre histoire. Il pensait une fois encore au Général qui, en plein mai 1968, redressait la situation, par transistors interposés, en s'opposant à ceux qui empêchaient "les travailleurs de travailler et les étudiants d'étudier". Le prestige et l'efficacité du verbe en sortaient renforcés.

Tout le monde a encore en mémoire ses interventions publiques sur "l'immeuble transparent de l'Avenue Louise" (qui ne gênerait donc pas l'environnement), "l'affaire digne de Clochemerle" pour le notoire boudin-compote ; ou le pataquès adressé à son ami Michel Demaret, lequel croyait que Paul parlait d'événements d'Amérique du Sud et le prenait pour Che Guevara.

Lorsqu'il revint au Conseil Communal, après sa captivité dans l'affaire de la bande Haemers, V.d.B. dut subir un sermon de bienvenue du Bourgmestre qui, en toute gentillesse, lui fit savoir que "tous ses collègues, de quelque appartenance qu'ils fussent, se réjouissaient de le revoir", V.d.B. lui répondit d'un simple et cinglant : "pas autant que moi, Monsieur le Bourgmestre".

A notre réunion de groupe du jeudi, le secrétaire, mon collègue C.V.B. Piet Coenen réclamait à chacun un petit écot pour la caisse commune. V.d.B. qui venait de ressurgir à l'air "libre", lui répondit : "Tiens, j'avais pourtant demandé à Patrick (Haemers) de verser les 200 francs du mois. Il m'avait promis de le faire... on ne peut vraiment plus se fier à quelqu'un ici". Mon collègue trésorier, pétrifié, s'en voulait d'avoir interpellé le groupe au sujet des comptes... sans en avoir exclu notre chef de groupe... dont le sens de l'humour était ressorti inchangé de cette terrible expérience.

Il serait inique de parler de ce grand homme d'Etat, sans souligner le véritable essor qu'il a conféré au plateau du Heysel qui, à l'exception du Trade Mart et du Parc d'Attraction vieillissant du Meli, faisait figure d'être à l'abandon, après les lendemains enchanteurs de l'Exposition de 1958 et de la "Belgique Joyeuse".

Ce grand unitariste qui, comme beaucoup de ses pairs du même âge, n'a jamais admis (à raison d'après moi et je me souviens de Maître St-Remy qui me tenait le même message), la régionalisation et le long déclin de la Belgique de Papa où il faisait si bon vivre, sous le gouvernement V.d.B.-DE CLERCK, fut le fer de lance du renouveau du Heysel. C'est sous sa véritable impulsion que se créèrent Brupark, Kinepolis, la Mini Europe et même les négociations secrètes entre tous les pouvoirs concernés pour l'érection du nouveau Stade Roi Baudouin au Heysel. Je trouve qu'on a toujours tort de taire ces initiatives et prétends rendre ici à César ce qui revient à César. Sans V.d.B., rien de cela n'eût été possible.

Il voulut sans doute aller un peu trop loin et un peu trop vite, du moins en face de pauvres grenouilles qui se croyaient aussi grosses que le bœuf et qui mobilisèrent les riverains pour s'opposer à la création d'un stade indoor au front de l'avenue Houba de Strooper. Devant ces

coups de boutoir de gens de notre propre parti (l'ineffable Levacq, dont le soutien populaire était inexistant sans Michel Demaret à qui il devait même... son pain quotidien dans une sombre place de conseiller de ministres), V.d.B., que j'avais prévenu du tract à peine distribué, rendit une visite surprise au responsable du comité de mécontents (le gérant de la station Shell devant le stade) et trouva un terrain d'entente. Levacq avait la gloriole d'avoir sauvé le célèbre club d'athlétisme "l'Excelsior", alors que la survie de celui-ci n'était nullement en danger dans le plan existant... et nous avions surtout évité, à deux ans du scrutin communal, une démonstration de rupture au sein de notre groupe.

Dire qu'à long terme, c'était la solution la plus intelligente pour le Heysel, ça, même sous la torture, je ne le dirai jamais, mais comme ajouterait notre héros : en politique et en amour, il y a deux mots à ne jamais prononcer : "toujours et... jamais".

Après avoir lancé tellement d'éloges, et ne voulant pas m'écarter du propos promis de cet ouvrage, je m'en voudrais de taire ce que j'ai écrit ci-dessus, c'est-à-dire qu'en fait, V.d.B. a agi, avec le caractère et les mœurs d'un ancien régime politique, où tout ce qui n'était pas expressément interdit était permis et où, sans hypocrisie, on se renvoyait l'ascenseur en politique.

Deux exemples me reviennent ainsi à la mémoire et confortent ces lignes. Tout d'abord, l'enquête annuelle de VLAN pour connaître l'homme politique de l'année et où je découvris, médusé, que V.d.B. avait loué une salle à l'abandon, sur le Boulevard Anspach, où on amenait des exemplaires dudit journal par milliers, en camionnettes. De braves pensionnés remplissaient alors, autour d'un bon petit café servi par Madame Delferriere (l'égérie de Madame Baro), les bulletins réponses en votant pour V.d.B... qui devenait ainsi la personnalité politique bruxelloise de l'année. Je me dois de vous dire que je n'ai pas perdu mon temps à chercher à savoir si ses opposants, à telle époque, usaient du même système de plébiscite.

Il y eut ensuite le cas de la "fausse lettre" distribuée en toutes boîtes dans certains quartiers et qui, sous l'aspect du message habituel de V.d.B. (la lettre), avec une parfaite imitation de sa signature, le faisait s'accuser des pires infamies.

La toute dévouée Mademoiselle Thomaes du Boulevard Bockstael qui me prévint de cette ignominie qu'elle venait de découvrir dans sa boîte aux lettres, me permit d'aviser Madame Baro et Monsieur Moortgat de cette sombre machination.
Je fus surpris par la rapidité de la riposte car il ne fallut que quelques heures pour que le Ministre put lancer par

l'intermédiaire d'équipes de distributeurs manifestement sur le qui-vive, une vraie lettre dénonçant les malhonnêtes qui avaient tenté d'abuser de la confiance des électeurs.

Tout cela me parut si beau que je ne pus m'empêcher de penser à l'incendie du Reichstag, toutes proportions gardées, bien entendu.

L'homme était un manœuvrier de première et l'ambition permettait tous les moyens. "Entre nous" comme l'évoquait Louitje (le Président du cercle local de pensionnés de la paroisse de Ste Catherine, dénommé d'ailleurs le Club "Entre nous") : l'important est que les nôtres passent et tant pis pour la manière !

Pour clore ce long chapitre (et je prie le lecteur de m'en excuser, mais le personnage aurait pu m'en inspirer bien d'autres pages), je voudrais rappeler l'importance essentielle de la ponctualité pour notre Chef de Groupe qui arrivait toujours dix minutes avant l'heure du rendez-vous et ne devait pas chercher de place de parking puisqu'il était conduit sur place par un chauffeur.

Il me fit souvent de douloureux reproches de ne pas être exact à nos rendez-vous car il est vrai que j'avais la désagréable habitude d'essayer d'entreprendre trois choses

à la fois, alors que mon horaire ne m'en eut permis tout au plus que deux.

Je me souviens ainsi d'une rencontre au W.T.C., avec le plus haut fonctionnaire du Commerce Extérieur afin d'aider une personne venue à une permanence sociale laekenoise (et qui est demeuré un ami, Monsieur Georges EID, dont les parents et grands-parents comptaient parmi les diplomates belges les plus célèbres en Egypte). J'avais 17 minutes de retard et je n'eus pas droit au whisky d'accueil. Après m'être excusé, je pus me rattraper et nous résolûmes le dossier positivement. Je répondis pourtant à mon célébrissime aîné que, comme j'étais monarchiste, je n'aurais pas voulu priver les rois de leur politesse qui est, d'après l'adage, l'exactitude.

Alors que V.d.B. était Président Délégué de la Foire Internationale de Bruxelles et du Parc des Expositions, nous fûmes tous conviés à l'ouverture de l'Hôtel IBIS, à quelques centaines de mètres des Grands Palais, un vendredi à 17 heures. Les organisateurs de la réception étaient des Français, directeurs de la chaîne hôtelière.

Le Bourgmestre (Hervé Brouhon), le Président de la Foire (V.d.B.), le Ministre F.X. de Donnea, plusieurs collègues et moi-même attendîmes... Après un quart d'heure, V.d.B. sortit de la salle et nous lança courtoisement : "Avec les

Français, c'est toujours la même chose. Ils considèrent les autres comme de la m... Ils n'ont qu'à inaugurer leur truc sans moi. On ne fait pas attendre le Bourgmestre, les Ministres et les édiles de Bruxelles ainsi".

Je ne sais quand arrivèrent les hommes d'Outre-Quiévrain, car à 17 h 30 nous étions tous partis. Peut-être nos hôtes eurent-ils une indigestion de petits fours.

V.d.B. c'était également un merveilleux conteur et souvent en fin de réunion, ou avec quelques proches à table, il nous faisait profiter de situations comiques que ses nombreuses rencontres lui avaient permis de vivre.

Il se révélait alors être un narrateur passionnant, allant comme à son habitude droit au but, séduisant son auditoire avec des phrases courtes et des expressions tranchées.

Ainsi, nous raconta-t-il le jour où sur la digue (à Ostende ?), il suivait avec un ami militaire, une jolie poupée d'une vingtaine d'années, qui marchait devant eux. Pour rester discrets, ils se mirent à émettre quelques commentaires bien choisis sur sa silhouette et sa démarche, en conversant entre eux en anglais. La jeune femme se retourna d'un coup et leur répondit sans ambages dans la langue de Shakespeare... ils apprirent

ainsi qu'elle était citoyenne britannique et qu'elle n'avait rien perdu de leur conversation masculine. Ils s'en furent un peu confus...

Un cas quasi semblable se présenta également à Ankara, où il était allé rendre visite aux autorités locales, en tant que Ministre de la Défense Nationale. Les rues étaient emplies de soldats en uniforme qui disparaissaient, à chaque coin de rue, derrière des abris de sacs de sable. Prenant l'ascenseur de l'hôtel, le Ministre et son aide de camp émirent quelques propos au sujet de cette ville de fous où chacun était sur le pied de guerre. Ils s'exprimaient cette fois en néerlandais, pour être bien certains de la confidentialité de leur dialogue.

C'est en arrivant à l'étage de leurs chambres qu'ils furent salués... en pur flamand, par le liftier turc qui leur expliqua avoir vécu toute sa jeunesse dans notre pays, aux côtés de ses parents, dont son père qui travaillait alors comme mineur à Hoboken. Là aussi... ils furent bien ébahis du côté polyglotte de leurs hôtes.

Il se souvenait également, lors d'un voyage à Formose, d'avoir exprimé le désir, comme Ministre de la Défense Nationale, d'atterrir sur la dernière petite île (Quemoy) qui fait face à la Chine continentale et d'où partait chaque soir une salve symbolique d'obus répétée d'ailleurs par

les canonniers d'en face à la même heure et ce d'un territoire vers l'autre.

Arrivé à proximité de cette île, il vit que les deux avions qui accompagnaient celui dans lequel il avait pris place, rebroussaient chemin et que seul son appareil atterrissait sur le bout de l'archipel. Il se trouva ainsi face à un vieux colonel chinois... qui ne parlait que le chinois et même pas un petit mot d'anglais. Celui-ci, avisé de la visite du Ministre belge, lui rendit les honneurs et fort courtoisement lui présenta un petit verre d'alcool local. V.d.B. avait appris les trois mots qu'il convenait d'exprimer pour trinquer et avala ce saké d'un trait.

Il vit au moment où il portait ce liquide à ses lèvres, passer dans le regard de l'officier chinois, une lueur de stupéfaction, ce dernier se contentant d'y sucer une toute petite gorgée. Notre grand homme venait de "faire cul sec" avec un produit artisanal de plus de 90 degrés. Il s'était brûlé la gorge sous les yeux médusés du colonel chinois, à qui il ne put plus ajouter un mot, en quelque langue que ce soit. Il nous a dit n'avoir recouvré un tout petit filet de voix que trois jours après (ce qui s'avérait bien ennuyeux pour les discours officiels, alors qu'il n'osait avouer la raison de cet enrouement subit).

A propos de son procès et dans la suite de "la lutte à mort" qu'il nous avait annoncée et dont j'ai parlé plus haut, je crois que, comme tant d'autres, il se posait en citoyen au-dessus de tout soupçon et ne se rendit nullement compte de l'évolution fondamentale des mœurs politiques et des redoutables inimitiés et méchancetés que la réussite allait de jour en jour davantage lui susciter.

Je me souviens ainsi qu'au Palais, on avait appris que tous les magistrats P.S.C., au fur et à mesure que se dessinait la date de son procès, se récusaient parce qu'ils le connaissaient trop bien ou qu'ils se refusaient à prendre ce dossier en main, sachant qu'ils avaient été nommés par son parti. Ainsi, ne resta-t-il bientôt plus comme Président qu'un ancien député permanent P.R.L. qui, par raison d'un état de santé déficient, avait quitté ses fonctions d'avocat et la politique active, pour rentrer dans la magistrature.

Un de mes amis (actuellement lié au monde du football) et qui était alors Substitut du Procureur du Roi, me demanda d'organiser une petite réunion à trois, avec le Grand Homme, dans son bureau du Parc des Expositions. Y étant reçu, il supplia V.d.B. d'écouter la voix de ses collègues et de choisir, à tout le moins pour le défendre, un avocat pénaliste et nous lui laissâmes quelques noms. Il pouvait conserver à ses côtés son éminent Conseil fis-

caliste... mais nous lui expliquâmes que pour plaider devant cette Chambre, il lui fallait être assisté par un habitué de la correctionnelle.

Un jeudi soir, après la réunion, il me dit en aparté : "Vous allez être contents tous deux, j'ai fait choix du Bâtonnier A.W., lui c'est un pénaliste". Je n'osai lui rétorquer que si ce très honorable confrère était vraiment un parfait spécialiste du monde des affaires, on ne le voyait pratiquement JAMAIS en correctionnelle.

Lorsque, presque par hasard, (car je ne voulais pas vivre le désarroi d'un ami de peur d'être assimilé à tous ces détraqués qui viennent admirer les victimes d'un incendie ou d'un accident de roulage extraordinaire), j'assistai à quelques minutes de la joute que se livraient le remarquable Substitut (devenu depuis Avocat Général) René Marchal et le "pénaliste" de V.d.B., j'avais compris qu'il n'avait pas fait le bon choix. A chaque fois, mon confrère se voyait renvoyé dans les cordes par l'opiniâtre et efficace organe du Ministère Public.

Ceci explique sans doute pourquoi il y eut désaccord entre le Bâtonnier et son client, sur le fait de savoir s'il fallait ou non interjeter appel de sa condamnation à trois ans de prison avec sursis total. Fait excessivement rare, à ce niveau certainement, ledit Conseil signa le recours

sans avoir consulté son auguste client... qui s'empressa, lui, de renoncer audit appel.

Il semble qu'il avait reçu, de tout en haut, des assurances qu'il pourrait continuer sa vie politique et bénéficier de la réhabilitation la plus rapide qui soit (ce dont j'ai parlé plus haut).

Ainsi, nous dit-il aussi que le fait d'être jugé par un "bleu" bon teint qui ne lui ferait pas de cadeau, était excellent, car personne ne remettrait ce résultat en question, vu l'appartenance du Juge au clan de ses ennemis.

Il lui fallut, sans doute, subir l'épreuve inadmissible des commentaires émis par le Président Amores y Martinez, après le prononcé du verdict et le traitant de "grand fraudeur invétéré qui ne bénéficiait de la mesure de sursis qu'en raison des grands services qu'il avait rendus à la Nation" pour qu'il comprenne qu'il ne s'agissait plus d'un procès politique où tout pourrait se négocier... et que les Tuniques même Bleues n'arriveraient pas à la fin du film.

MON AMI MICHEL

Je pourrais remplir despages et des pages sur ce personnage haut en couleurs, toujours très proche des petits même juché sur un éléphant pour inaugurer la Braderie de la rue Haute,ou s'efforçant, comme Bourgmestre de transition, de recevoir ses hôtes avec la dignité et les mots choisis, exercice qui lui était manifestement plus malaisé que le plaisir de partager un bon spaghetti dans la famille d'un de ses supporters, rue Pieremans ou rue Stéphanie.

Je vous ai déjà fait sentir, lors des chapitres précédents, combien je lui étais reconnaissant de ne pas m'avoir laissé tomber et d'avoir du moins tenté de me donner le coup de main nécessaire, au moment opportun.

Tout ceci rappelé, je pense que cette "bête politique" s'appuya toujours sur son support populaire (il fit plus de 7.000 voix de préférence lors du scrutin communal de 1994, soit le score le plus important de tous les candidats

en lice) pour aller de l'avant. Il agissait toujours de bonne foi en lançant de grands pas en avant vers ce qu'il estimait être le meilleur chemin pour l'intérêt de ceux qu'il défendait et principalement les plus démunis.

C'est certainement pour cela que nous nous sentions proches même si cela devait se faire parfois en coulisses. Je fus ainsi le premier, et ce avant ses simiesques équipiers (voir l'allusion à l'affiche électorale visée ci-dessus) à être reçu, avec mon épouse, dans sa petite villa champêtre de Grez-Doiceau où tout était, comme à son image, simple et chaleureux.

D'ailleurs, lorsqu'il se retrouva à son tour attaqué de toutes parts, il faut rendre justice à certains humanistes libéraux et socialistes qui n'abusèrent pas de la situation, reconnaissant à cet homme de cœur les services désintéressés qu'il leur avait rendus, pour procurer un logement ou un emploi à certains de leurs protégés dans la dèche et ce, quelle que soit leur appartenance.

Une rumeur m'est ainsi parvenue, précisément par un confrère de tendance libérale, qui était chargé d'un poste d'administrateur auprès du C.P.A.S. d'une commune voisine, qui reçut toujours un accueil aussi courtois qu'efficace pour les cas dignes d'intérêt qu'il lui présenta. Ceci poussa, a contrario, le groupe d'arrondissement libéral

à blâmer le futur Bourgmestre, le Chevalier F.X. de Donnea, pour son attitude négative et revancharde vis-à-vis du héros après que celui-ci eut dû mettre pied à terre.

Parfois, il commit des gaffes car il confondait vitesse et précipitation mais finissait toujours par reconnaître ses erreurs. Ainsi en fut-il notamment lorsqu'il décida soudain de faire supprimer les bancs qui se trouvaient sur notre territoire… il se mit vite à dos, non les clochards qu'il voulait orienter vers des centres d'hébergement adéquats…, mais les personnes âgées, les touristes et les promeneurs en général qui avaient bien le droit de se reposer sur les artères de notre capitale.

Pendant dix-huit ans, il régna en maître sur les destinées du Foyer Laekenois. Il fit de ce complexe d'habitations sociales une "cité modèle" du genre.

Pour y arriver et mener de front toutes ses responsabilités (Premier Echevin, Echevin du personnel, des propriétés communales : le 2ème propriétaire du pays en immeubles, de l'urbanisme et même des espaces verts de 1976 à 1982, lui qui était daltonien devait inaugurer les espaces verdoyants, sans discerner exactement les plantes des fleurs, Vice-Président du Parc des Expositions, etc.), il s'appuyait sur une administration compétente, dont le directeur devait avant tout être un parfait gestionnaire.

Les cas délicats… restaient du ressort des politiques que nous étions au Conseil d'Administration. Tout ceci s'articulait sur une confiance mutuelle entre le Président et le Directeur et aucun des bruits sur les privilèges du chef de l'Administration du Foyer Laekenois ne dépassa le stade des rumeurs. L'opposition libérale, qui avait pourtant tous les motifs de chercher des poux à celui qui lui avait signifié, à l'entrée du premier Conseil Communal constitué sans le P.R.L. (mai 1983), que cette fois les libéraux étaient dans l'opposition pour au moins 150 ans n'en développa d'ailleurs jamais aucun dans la presse… ou en justice.

Il faut dire qu'ils avaient été associés au pouvoir communal de 1976 à 1982 et que ceci explique certainement beaucoup de choses. Et pourtant, au-delà des excellents résultats du Foyer on aurait pu indaguer sur bien des canards boiteux (les voyages annuels du Directeur, qui partait avec son épouse dans tous les coins du monde, notamment au Danemark, en Chine et au Japon pour étudier la gestion des foyers sociaux… aux frais de la princesse ; sa voiture de fonction, la rénovation de sa villa avec de la main d'œuvre du Foyer ; les repas fastueux du Conseil)… qui entretenaient les bonnes relations entre les administrateurs et l'administration, tout ce qui tenait de cet ancien régime au sujet duquel on ne se posait plus de questions, ça s'était toujours fait comme ça et… cela se ferait encore ainsi longtemps !

Au moment de relire ces lignes, j'ai appris que pour remercier ce Directeur de ses bons et loyaux services, il reçut du Conseil d'Administration unanime, pour son accession à la pension une nouvelle automobile Audi de grande classe. Il réussit également à faire nommer son fils à un haut poste du Foyer Laekenois, ce qui lui permit de conserver la mainmise sur la gestion de ce complexe d'habitations sociales et de s'y introduire presqu'aussi souvent qu'avant. "Les politiciens changent mais les administratifs restent".

On parla aussi de pots-de-vin de Monsieur 10 %, de l'autorisation d'ouvrir des peep-show sur les boulevards du centre et même à la place du Cameo, et ce malgré l'opposition formelle de la Reine Fabiola qui voulait garder un aspect convenable au centre de la ville. Mais là encore, personne ne prouva quelque chose d'illicite.

J'ajouterais que tout cela, même si cela s'était avéré prouvé (quod non), m'aurait laissé indifférent tant Michel redistribuait, et ce la plupart du temps, ses revenus à ceux qui en avaient le plus besoin. Cela lui "mangeait" vraiment tout son temps en présence aux braderies, aux réceptions et surtout aux fêtes populaires ou tel "Mammouth écrase tous les prix", il ne laissait personne marcher sur ses plates-bandes.

Ses arrivées à la salle Marollia faisaient rougir d'envie tous ceux... et toutes celles (suivez mon regard) qui s'y croyaient déjà. Et leurs sourires hypocrites ne donnaient guère le change.

Un soir, il s'inquiétait de ma famille et me confia : "Tu sais, Philippe, à cause de cette satanée politique, on ne voit jamais grandir ses enfants".

Ce n'est que bien — plus — et — trop — tard que je saisis la véritable portée de son message. Hélas, mes quatre enfants avaient poussé et je les avais plus couverts de friandises, de places dans les tribunes du Cirque Royal ou du Heysel que de réelle affection.

Michel avait atteint l'apogée de sa carrière lorsque, Conseiller Provincial puis Régional, il remplaça de fait Hervé Brouhon miné par la maladie. Il détenait entre ses mains, comme Premier Echevin, les nombreuses fonctions dont j'ai parlé plus haut et... de fait les prérogatives du Bourgmestre qui tint à suivre tous les dossiers jusqu'à son dernier souffle et rencontrait Michel avec ses principaux collaborateurs, plusieurs fois par semaine, dans sa chambre dans son appartement de la place de la Liberté. Il lui succéda ensuite, au grand dam du nouveau chef de file du P.-S., Freddy Tielemans, qui avait été en son temps le chef de cabinet d'Hervé Brouhon. Les deux

hommes se brouillèrent alors à ce point que dans les dernières volontés du Bourgmestre, celui-ci avait spécialement choisi son ami, l'Echevin Jean Schouppe pour représenter son groupe, lors de la cérémonie funèbre qui devait suivre son trépas mais avait formellement exclu que le dit Freddy y prenne la parole.

Il fallut un tas de conciliabules dans la majorité pour trouver une solution qui ne lèse ni les desiderata extrêmement précis du Bourgmestre ni ceux dudit Echevin qui se refusait à s'effacer lors de ce dernier "au revoir".

Jean Schouppe prononça donc un petit discours simple et émouvant au nom de son groupe, comme le firent d'ailleurs tous les chefs de groupe.

Puis, Freddy Tielemans put ajouter quelques mots, comme... représentant de l'action laïque (la Loge) et y alla d'ailleurs de témoignages d'amitié qui ne trompèrent que les non-initiés sur les sentiments unissant réellement les deux hommes.

Michel se trouva donc, bien malgré lui, hissé sur le pavois et essaya pendant plusieurs mois de tenir le gouvernail. Mais il s'était fait tant d'envieux dans ses propres rangs où ses collègues se plaignaient qu'il soit devenu inaccessible et guettaient la première occasion

pour s'en désolidariser (ce fut le cas lorsqu'il répondit à Pascal Vrebos dans un article devenu célèbre, pour un hebdomadaire bien connu), et bien sûr vis-à-vis des adversaires.

En toute franchise, Michel Demaret, alors Bourgmestre de Bruxelles, livra ses réflexions sur différents sujets d'actualité avec un humour tout à fait conforme à ses idées et qui n'eut pas l'heur de plaire à certains responsables nettement plus coincés du parti... ainsi en fut-il de ses allusions au Pape et à son index... et... à ses contacts directs avec Dieu, ce qui le dispensait d'être un bon pratiquant.

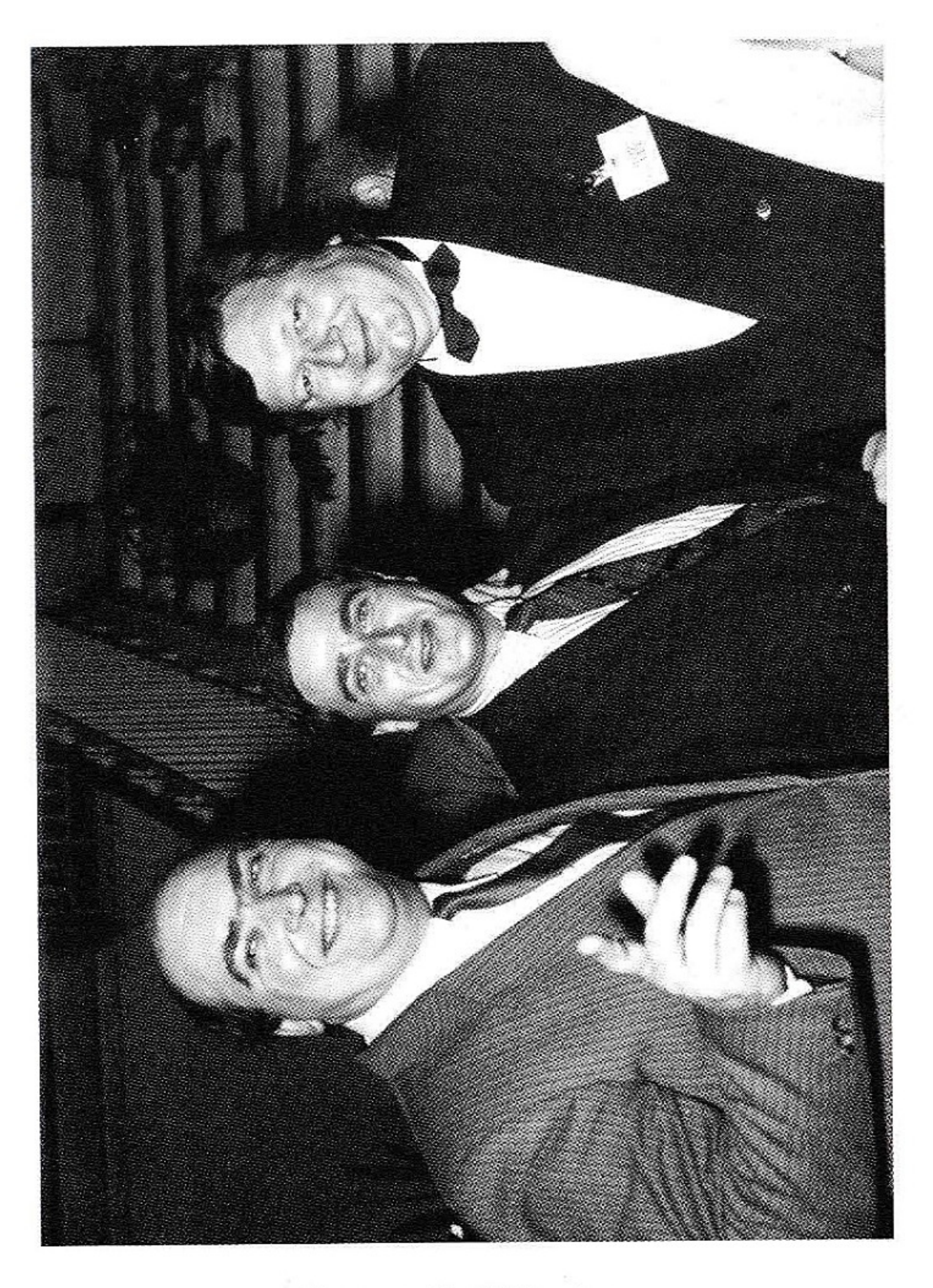
Les libéraux ne lui pardonnèrent jamais le "bras d'honneur" qu'il leur fit avant la séance d'ouverture du Conseil, en leur prédisant d'une voix forte "leur retour dans l'opposition pour 150 ans au moins".

Les socialistes étaient divisés en deux parts, d'un côté les anciens (Jean Schouppe, Jean Tahon notamment) fidèles à feu le Bourgmestre avaient toujours été solidaires de Michel. L'autre côté, qui avait toujours marqué son indépendance vis-à-vis de la ligne du maïeur, et ce de plus en plus au fur et à mesure de l'extinction de leur leader, et qui était dirigée par... Freddy Tielemans (promu Premier Echevin pendant que Michel ceignait l'écharpe mayorale).

Pendant cette période de succession... et de longue ligne droite en préparation du scrutin d'octobre 1994, tous les coups étaient permis et l'on sentait bien qu'une nouvelle majorité était dans l'air.

Il y eut alors, quelques mois plus tard, une zwanze de Michel qui mit le feu aux poudres. Freddy était devenu, à son tour, Bourgmestre de la Ville, suite aux déclarations journalistiques tapageuses de Michel et de son éviction du trône bruxellois. C'était le jour de l'ouverture de la Foire du Midi. Le cortège officiel ouvrit les festivités mais constata qu'il était précédé de 100 mètres par Michel Demaret et ses boys arborant un T-shirt blanc au nom de l'intéressé également vêtu du "même uniforme". Le jour où Michel ridiculisa le Bourgmestre en fonction entouré d'Echevins et de Conseillers de la majorité, la fissure était devenue abîme et le rêve des sociaux-chrétiens s'envolait en fumée.

* * *



Le grand bal à Laeken.
P. Deleuze, J-P. Dumont, M. Nihoul

Chapitre
5

UN CERTAIN
(JEAN-) MICHEL NIHOUL

J'ai conscience qu'en abordant ce chapitre et en vous révélant certains détails de la vie de ce personnage devenu, bien malgré lui, d'un médiatisme extrême, je me dois d'être encore bien plus prudent qu'en faisant de même vis-à-vis du milieu politique. Je suis, en effet, formellement convaincu, sauf élément inconnu à ce jour (décembre 1997) que Michel n'a jamais été complice actif d'une affaire de pédophilie.

Il est vrai que dans la tornade épouvantable (dans le sens profond du terme) qui s'abattit sur notre petit pays, il nous fallait, avant tout, chercher une explication à cette horrible affaire où des individus avaient usé, abusé et tué des enfants innocents. On dit même, et y songer est déjà en soi insoutenable, qu'à la fin de certains ébats filmés sur cassette, des petites filles impubères étaient mises à mort par leur violeur… et qu'on filmait leur agonie.

Ces cassettes se seraient négociées jusqu'à 1.500.000 francs pièce. On ne trouva d'ailleurs jamais qui avait pu les acheter… ils ne devaient pourtant pas être si nombreux à pouvoir claquer tant de sous pour acquérir pareille saloperie.

Alors, comme Nihoul connaissait le criminel, pour des affaires de réparation d'automobiles, qu'ils s'étaient vus deux ou trois fois sur les lieux incriminés et qu'il était beau parleur, on tenait "le" suspect idéal, le public-relation qui permit à Dutroux d'écouler son odieuse marchandise. On oubliait que la Police et la Gendarmerie vinrent aussi sur place trois ou quatre fois dans la maison de l'horreur et qu'alors qu'eux cherchaient les enfants, ils ne trouvèrent rien.

J'ai moi-même connu un problème de mécanique automobile qui m'a amené finalement à choisir une solution de réparation moins onéreuse et pour laquelle on m'a finalement guidé vers un petit garage, près de Charleroi, soit à Lodelinsart à quelques centaines de mètres de Jumet-Est, tristement célèbre pour les fouilles pratiquées par les autorités de ce pays.

J'ai pu y constater que de petits artisans, ayant pourtant pignon sur rue, effectuaient des soudures à un pot d'échappement dans un petit garage de Lodelinsart pour

le tiers du prix normal. Ne parlons pas de Speedy ou de Midas qui, eux, ne consentent pas à effectuer pareils bricolages et vous proposent tout simplement de replacer le pot tout entier pour une somme… T.V.A. non comprise. J'ai alors pensé qu'il pouvait être vrai que Michel se soit trouvé en contact avec un garagiste des environs de Charleroi, parce qu'il travaillait à de meilleures conditions.

Evidemment, comment comprendre cela quand, avec un ou deux salaires mensuels fixes par ménage, on confie sa B.M. ou son Audi à un concessionnaire local ou à l'agence même, et qu'on y paie le prix plein.

La défense de Michel ne cessa de clamer son innocence, d'expliquer aux Chambres du Conseil et aux Chambres des Mises en Accusation qu'il n'existait aucun grief fondé, aucune preuve et aucun indice suffisant de culpabilité envers son client ; rien n'y fit. Il demeura quelque 6 mois en prison avec l'horrible réputation, bien que présumé innocent… d'être coupable de complicité du sieur Dutroux.

Pire, quand la JUSTICE se rendit compte qu'il allait être libéré, précisément par manque réel de preuves, le Parquet se réveilla soudainement, ressortit et fit fixer deux dossiers mystérieusement oubliés au fond des caves, depuis respectivement 6 et 5 ans (les préventions d'escro-

querie et d'abus de confiance à la charité publique S.O.S.-Sahel et d'autres relatives à des transactions de poisson et de chèques en bois). Ainsi, vite condamné malgré les demandes de remise de la défense qui ne disposa que de deux fois six jours pour étudier un dossier plus que volumineux, alors qu'on avait mis six ans pour le ressortir, il ne quitterait pas la prison.

Dans une certaine presse qui paraissait rechercher vraiment les protections dont il aurait pu bénéficier, on parla de tout... sauf du fait qu'au moment des faits, Michel travaillait avec plusieurs membres du Cabinet du Ministre de la Justice de ce temps-là.

Pourquoi chercher plus loin et pourquoi taire aujourd'hui encore que Michel était bien connu du Ministre d'Etat P.R.L. Jean Gol et de son entourage immédiat... dans lequel figurait un certain Premier Substitut du Procureur du Roi qui allait, lui aussi, défrayer la chronique judiciaire, Claude Leroy, lequel resta jusqu'à ces jours-ci, en bon contact avec la mère des enfants de Michel. Seules ces relations assidues avec Messieurs Francis Burstin (qu'il appelait familièrement Bubu) et qui officiait alors en qualité de Chef de Cabinet Adjoint du Ministre de la Justice Jean Gol, Jean-Claude Godfroid, responsable... de l'Office des Etrangers et membre de l'équipe dudit Ministre et certains conseillers comme Monsieur Robert,

proches du même homme d'Etat, expliquent comment Michel Nihoul pouvait intervenir efficacement pour tel ou tel dossier dépendant de la libre discrétion et du bon vouloir du Ministre.

Aujourd'hui, nombre de bonnes âmes tirent à boulets rouges... ou bleus à l'encontre de son successeur, Monsieur Melchior Wathelet, pour avoir signé la libération conditionnelle du fameux Dutroux.

Il s'agissait là manifestement d'une responsabilité prise, en conscience, par un Ministre, en bout de chaîne, après avoir recueilli un nombre d'avis autorisés et pour un cas qui, hors de la médiatisation qu'il revêt actuellement, restait noyé dans la masse.

Pour les cas que je vise ici, il s'agissait tout au contraire d'interventions personnalisées auprès de tout proches de Jean Gol, qui décidait de manière "régalienne" et sans appel, des faveurs qu'il acceptait d'accorder aux protégés de ses proches ; ce qui, vous en conviendrez, se plaçait sur un tout autre niveau. Nous étions en plein dans cet ancien système de zones d'influences auquel je faisais allusion plus avant.

Ceci permet de mieux comprendre enfin pourquoi les deux procédures d'instruction que je citais précisément

(S.O.S.-Sahel et la Maison des Chefs, sur laquelle je reviendrai ci-après) avaient été soigneusement mises sous le boisseau dans l'attente de la prescription.

Il en fut d'ailleurs de même pour le fameux dossier Salik... qui mettait en cause, directement cette fois, le Ministre d'Etat précité, mais qui, malgré la sagacité et l'acharnement du magistrat instructeur, demeura caché dans le bureau du Procureur Général de l'époque, membre éminent de la Loge, jusqu'à ce qu'il atteigne la prescription, lui aussi.

Cela rappelle également la même tactique, utilisée au Parquet de Liège et qui permit à un ancien Député local... poursuivi pour des délits de droit commun, de voir l'action publique éteinte par le même écoulement du délai des poursuites, puis d'être rappelé par ses pairs comme sénateur coopté, avant de reprendre sa place dans l'hémicycle et de... devenir Ministre.

Comme me le disait V.d.B. : "Tu verras, il s'en sortira très bien et il reviendra, car à Liège tout est rouge et là, on ne se mange pas entre rouges". (V.d.B.- juin 1990), la Magistrature et les représentants du peuple qui la nommaient, tout était rouge.

Mais de tout cela, qui est quand même une évidence, je n'en ai lu mot... même dans certains périodiques qui dé-

tenaient pourtant des documents couverts par le secret de l'instruction, détournés de leur véritable destination (telle la fameuse lettre partie de la prison d'Arlon et adressée par Monsieur M. Nihoul à un de ses avocats, le déchargeant de sa défense ! ou les lettres de... mon cabinet d'Avocat adressées à A. Bouty ou à un Ministre de mon parti pour appuyer la candidature d'une enseignante). Les documents n'ayant pu être dérobés dans mes dossiers... ladite presse à sensation n'avait pu les acquérir que dans un dossier présent au Greffe (ceci met gravement en péril, sous prétexte d'une information complète de la Presse, le crédit de nos institutions et me rappelle la phrase citée, il y a quelques pages, de V.d.B. à son Juge d'instruction, au sujet du secret de son dossier qui s'étalait dans les journaux du matin, avant même qu'il ne soit interrogé sur ces sujets).

J'ai même découvert dans un exemplaire d'octobre 1997, d'un de ces périodiques de type audiovisuel, des parties des interrogatoires de Michel Nihoul, provenant donc du dossier Dutroux et consorts, et toujours soumis au secret de l'instruction, citant plusieurs avocats, dont moi-même, pour lesquels il serait intervenu afin de hâter la libération de certains clients notamment, et ce pour des sommes astronomiques. Outre que l'usage de ce type d'information reste contraire à la législation qui garantit le secret immuable de l'instruction jusqu'au terme de celle-ci, je m'ins-

cris en faux contre les assertions de l'intéressé qui sont aussi fallacieuses que déraisonnables. Il n'y eut jamais d'intervention financière de ce type, pas plus d'ailleurs que de partage d'honoraires. Juste un jeu d'influences dans lequel excellait le grand ordinateur de notre cabinet.

En d'autres temps, Michel Nihoul avait prononcé cette terrible phrase dont je ne compris que trop tard tout l'impact : "tout le monde est achetable, à condition d'y mettre le prix". Michel Nihoul et non… Jean-Michel Nihoul, comme il se faisait appeler en jouant souvent sur la similitude de ses initiales avec celles de son fils Jean-Marc Nihoul, qu'il avait placé en nom, à la tête de quelques entreprises quand cela pouvait le servir, est un être très difficile à cerner.

Je possède de lui des preuves d'amitié sincère dans certains événements particuliers mais aussi de ruses malsaines et de pure méchanceté vis-à-vis de mon épouse et de mes enfants ou de moi-même (ce qui me valut de faire l'objet d'une information judiciaire, comme deux autres pénalistes d'ailleurs…, et qui s'effondra comme un château de cartes tant les accusations portées par Nihoul étaient aussi grossières que sans fondement).

Peut-être la vie de noceur qu'il menait et l'abus d'alcool qu'elle entraine inévitablement en sont-ils un facteur déterminant pour comprendre cette contrariété quasi permanente qui était en lui et qui était digne d'une double personnalité comme celle du Docteur Jekill et celle de Mister Hyde.
Mon but n'étant pas plus que pour les autres personnages de cet ouvrage, de porter un jugement sur lui, je vais tâcher à nouveau de l'aborder, via quelques anecdotes que je soumets au lecteur, sans vouloir aller plus loin.

Tous ces exemples se déroulaient soit entre 1980 et 1981, lorsque l'intéressé tenait le secrétariat de mon cabinet d'Avocat et de son amie Annie Bouty, avec qui j'étais alors associé, de frais au 24 avenue de la Toison d'Or, au coin de la rue des Chevaliers, face à la vitrine des célèbres sacs Delvaux ; soit entre fin 1987 et novembre 1988, période pendant laquelle il se proposa pour diriger ma seconde campagne électorale comme Conseiller Communal de Bruxelles, avec son apport en double teinte dont je parlerai plus longuement ci-dessous.

1. UN CABINET D'AVOCATS AU TOP NIVEAU

J'avais débuté ma carrière d'Avocat au Barreau de Bruxelles en septembre 1972 et mené parallèlement une vie scoute à la F.S.C. où je terminai comme responsable de 52 unités regroupées à la région de Bruxelles-Nord, en décembre 1981.

C'est à cette époque et plus particulièrement en 1980, qu'ayant retrouvé une ancienne collègue de cours, Annie Bouty, qui était la mère de deux tout jeunes enfants, j'acceptai de poursuivre l'exercice de ma profession, en m'associant avec elle, dans un cabinet situé au 24 avenue de la Toison d'Or, soit à deux pas du Palais... et du siège du scoutisme, 21 rue de Dublin.

Ce projet allait être orchestré par son compagnon d'alors, un certain "Jean-" Michel Nihoul. Nihoul qui s'occuperait tant de la présentation extérieure du Cabinet, vu ses talents vantés de décorateur, que de la direction et de la surveillance du secrétariat. Je dois à la vérité de dire que

n'ayant jamais été un mordu de l'informatique, je regardais cette mise en boîte de ma clientèle et l'appui d'un traitement de texte avec des yeux ébahis... et quelque peu songeurs.

En quelques jours, le père des enfants d'Annie se lança dans l'entreprise. D'un trois pièces vieillot, il réalisa un ensemble de bureaux chauds et confortables, avec des tapisseries somptueuses et tous les accessoires adéquats (jusqu'à la sonnette avec différentes musiques au choix de l'heure ou des circonstances). La pièce secrétariat se meubla d'armoires-classeurs du dernier cri et d'un appareillage téléphonique des plus modernes.

En fait, rien n'était trop beau pour ce qu'il espérait devenir un des cabinets les plus performants de Bruxelles... et de Belgique.

Hélas les frais sans cesse plus importants consentis pour le décorum et les charges locatives fort onéreuses en vinrent bientôt à ruiner, au sens fort, nos espérances et me firent quitter le navire pris sous la bourrasque des créanciers et des huissiers de justice. Pour notre Secrétaire en Chef, tout cela n'était pas grave. Il fallait avoir de l'ambition et rechercher les moyens nécessaires pour la réaliser.

Il avait idée de tisser un faisceau de relations qui ferait bientôt de notre cabinet un passage obligé incontournable à Bruxelles.

Annie et moi, avions chacun notre clientèle et lui, rabattrait vers nous de nouveaux milieux. Il se présentait également comme architecte d'intérieur diplômé de St-Luc et pouvait nous assister dans les litiges immobiliers dont nous nous occupions.

C'est ainsi d'ailleurs qu'il fut amené à m'accompagner dans le cadre d'une affaire locative fort délicate où je défendais une famille d'immigrés contre un promoteur (le type même du dossier pot de terre contre pot de fer). Agissant à mes côtés comme conseiller technique des locataires, il ridiculisa la partie adverse, grâce à des connaissances techniques certaines et aussi à cet aplomb qui lui collait à la peau. Je sortis de l'immeuble... et de cette procédure, à la fois content car mes clients avaient vu leur thèse triompher, mais aussi un peu honteux de voir l'adversaire à ce point écrasé.

Quelques semaines plus tard, le fils de ces clients me rendit visite dans mon beau bureau tout neuf de l'avenue de la Toison d'Or. A peine introduit dans mon Cabinet, il demeura debout, interdit, et me montrant la porte par laquelle on l'avait fait entrer, il me dit : "Mais le monsieur

qui tape à la machine... là-bas, ce n'est pas Monsieur l'Expert ?". Je dus répondre : "Aujourd'hui c'est le secrétaire".

Très rapidement (car notre association ne dura que dix mois pour les raisons exposées ci-dessus et d'autres sur lesquelles je ne tiens pas à m'appesantir) le système relationnel était mis en route et je découvris un secrétaire boute-en-train, qui connaissait et faisait connaissance d'un monde fou, avec une facilité déconcertante. C'était indéniablement sa force. Il se sentait à l'aise dans tous les milieux et je le constaterai davantage dans la seconde partie de notre collaboration (entre juin 1987 et octobre 1988), soit lors du volet politique.

Il pouvait aussi bien appuyer un dossier délicat chez un socialiste alors au pouvoir (où grâce à un coup de fil de sa part, j'obtins un rendez-vous auprès du Cabinet du Ministre de la Justice et miraculeusement la suspension d'un Arrêté Royal d'expulsion avec une mise à l'épreuve de deux ans du délinquant) que chez un ami de celui qu'il décrivait comme son "ancien copain de virée", le Bourgmestre de Verviers, André Damseaux.

Tout cela asseyait bien entendu la réputation d'efficacité du Cabinet et ajoutait... de l'huile aux engrenages. Car du côté purement professionnel, Annie et moi, nous nous

défendions avec beaucoup de succès (bien qu'il paraisse toujours prétentieux de l'écrire soi-même) devant les juridictions correctionnelles. Le ciel était dégagé et nous ne sentions pas encore monter l'haleine fétide des jaloux.

Je tiens à ajouter aussi qu'à aucun moment, notre secrétaire ne me parla d'affaires de mœurs... il savait que j'étais boy-scout et fier d'être marié, d'avoir deux petits enfants sages et que je ne songeais qu'à notre avenir professionnel, dans un monde ouaté que je pensais alors inébranlable.

Au fond, au sortir d'humanités gréco-latines dans un collège réputé (l'Institut Saint-Louis), après avoir réussi mes études universitaires et être fort engagé dans une vie sociale trépidante (scoutisme puis politique communale) où l'on se sent "du bon côté", on vit dans une tour d'ivoire où rien ne peut vous arriver... On connaît les problèmes de la faim et de la pauvreté grâce à la télé et aux opérations humanitaires du type 11-11-11. Mais on ne sent pas le vent créant la houle qui est pourtant si proche de nous.

Je ne voyais d'ailleurs rien de mal à m'appuyer sur telle ou telle relation politique pour permettre à un client d'obtenir une seconde chance qu'il n'aurait sans doute pu décrocher sans notre secours. Ce faisant, nous ne faisions

rien d'illégal. Il n'y avait pas, à notre connaissance, de versement d'argent à des fonctionnaires, mais uniquement un jeu d'influences et ce qu'on appellera plus tard un renvoi d'ascenseur.

Je tenais à préciser tout cela... parce qu'aujourd'hui tout paraît suspect, alors qu'en 1980, on prenait plaisir à louvoyer entre les pistons politiques (célèbres alors pour les réformés du service militaire notamment) et que bien souvent "la fin justifiait les moyens" sans que cela ne soit assimilé à quelque chose de malsain. Ainsi, grâce à un intervenant socialiste, Abdeslam put rester en Belgique, travailler régulièrement et épouser la femme qu'il aimait. Tout cela pour des honoraires on ne peut plus modérés.

C'est toujours dans cette optique de séduction pour le monde des affaires, que Jean-Michel s'intéressa à l'équipe de football que j'avais créée au départ des unités scoutes du centre-ville (regroupées dans le district de la Jonction).

Le "Rapide Cathédrale" fut ainsi débaptisé en "J-M-B Forta" sous le nom d'une mystérieuse entreprise pilote qui s'occupait de construction de chalets préfabriqués et dont J-M (Jean-Michel) aurait été le délégué plénipotentiaire. Nous n'en sûmes pas beaucoup plus

à ce sujet, puisque grâce à notre sponsor "providentiel", l'équipe reçut un jeu de maillots et quelques ballons. On organisa aussi un tournoi en début de saison sur le terrain de Drogenbos où son frère Daniel connaissait le comité local. Le reste des promesses qui nous paraissait quelque peu démesuré pour une jeune équipe de l'ABSSA ne vit jamais le jour. Jean-Michel, qui s'était fait bombarder Président du Club, suite à une réunion de joueurs transformée en Assemblée Générale, avait annoncé notamment des blazers avec insigne du club pour chaque joueur, un autocar pour les déplacements de l'équipe, des survêtements pour les entraîneurs, des rencontres internationales avec séjours à l'étranger...

La vie du club ne dépassa pas une saison car une fois de plus, les engagements ne furent pas respectés et les joueurs vite désenchantés reprirent ensuite, sous ma houlette, leur ancienne dénomination et de plus simples espérances, avec des moyens plus à leur hauteur.

Nous apprîmes peu après que FORTA était la dénomination d'une entreprise faillie depuis quelques années et... qui n'avait donc jamais été au courant du mal que nous nous étions fièrement donné sur le terrain, pour porter haut ses couleurs. "Adieu veaux, vaches, cochon, couvées...".

Peu après mon départ de cette association d'Avocats (où nous fûmes trois en comptant une stagiaire), Annie se sépara aussi de son... secrétaire et compagnon, car celui-ci lui avait soudain révélé un visage violent et trop intéressé qui l'avaient vite entraînée dans les pires ennuis judiciaires et financiers (les affaires du Centre Médical de l'Est et de la Chasse au Trésor).

C'est d'ailleurs dans le malheureux cadre de cette dernière cause que je dus assumer la défense de ma Consoeur arrêtée devant la Cour d'Appel de Liège et libérée par le bâtonnier Francotte et moi-même lors de sa première comparution en Chambre du Conseil.

La manchette du quotidien "LA MEUSE" de l'époque était assez significative : "Une Avocate contrainte d'enlever sa robe devant la Cour" !

Mon objectif n'étant pas de rappeler ce que la presse a déjà largement évoqué dans ses colonnes, j'ajouterai seulement, au sujet de cette période trouble, qu'il y avait là un véritable panier de crabes, tant dans le monde judiciaire que politique liégeois, des remises de fonds dignes de romans de série noire, des transferts de soi-disant honoraires avec des pertes de plusieurs millions sur un compte en Suisse, confiés à M. Nihoul et même une entrevue de gangsters qui s'étaient ca-

chés sous les masques de trois de mes confrères liégeois, tous fils ou frères de hauts magistrats et politiciens de l'Arrondissement.

En fait, j'avais été consulté... par l'amant d'Annie Bouty, un riche médecin qui habitait une luxueuse villa dans les environs de Nice et qui, ayant été condamné en première instance par le Tribunal Correctionnel de Liège à une peine d'emprisonnement d'un an ferme et puis, en conséquence, radié de l'Ordre des Médecins, avait décidé d'interjeter appel.

Il se faisait en effet qu'Annie avait défendu dans la même cause le directeur adjoint de la future A.S.B.L. du Centre Médical de l'Est, un certain Georges Frisque, dont elle avait obtenu l'acquittement.

Pendant la procédure en première instance, piquée par le dard de Cupidon, elle n'allait pas tarder à apprécier de plus en plus le complice de son client, à en obtenir des consultations très privées et même in fine à le rejoindre à raison de deux week-end par mois en avion jusqu'à Nice, (qui m'ajoutait-elle n'était tout de même pas le bout du monde).

Mal lui en prit, car son client dut remarquer quelques gestes tendres pendant les audiences entre son Avocat...

et son coauteur. Il les suivit ainsi du Palais de Justice jusqu'à l'hôtel de passe où il les vit entrer bras dessus bras dessous. Il avait compris.

L'amour a ses raisons que la raison ne connait point, nous apprenait déjà l'illustre Pascal.

Depuis lors, Georges Frisque fit flèche de tout bois pour traquer son ancienne avocate qu'il considérait comme l'ayant trahi. C'est encore lui qui, aux dires de la presse (La Lanterne du 26 novembre 1997), dénonça de nouvelles infractions frauduleuses qui pouvaient être mises à charge de son ancien Conseil. Ce qui valut à nouveau à celle-ci d'être privée de liberté, sous le prétexte de poursuivre ses activités d'avocat, au cabinet d'un confrère, lui, toujours en activité (J.P.V.), où elle recevait, à son propre nom, de nombreux étrangers de race noire, à qui elle promettait de régulariser leur séjour sur notre territoire. Interpellée de ce chef par la P.J. de Bruxelles, elle passa une nuit en cellule avant d'être inculpée du chef d'escroquerie et de tentative d'escroquerie ainsi que de violation du secret professionnel (de l'Avocat jettois) et d'usurpation de fonctions et de titre par le Juge d'Instruction Jean-Claude Leys, mais remise en liberté. Frisque avait savouré, le temps d'une journée et demi, ce qu'il estimait être sa vengeance.

Il tint à assurer seul sa défense en appel et, preuve qu'Annie l'avait bien défendu, il se retrouva cette fois condamné en appel à une peine d'emprisonnement assortie de sursis. Malgré cela le ver était dans le fruit et il ne désarma pas.

Mais voilà où intervint notre cher Jean-Michel. Il était resté le secrétaire d'Annie et même après mon départ, rêvait toujours de tirer le maximum d'avantages de son cabinet. Il décida en fait de tirer le maximum de profit de ce notable français... qui lui avait ravi la mère de ses enfants, Annie Bouty, dont il restait pendant ce temps le secrétaire "full time" et dont il arriva à se servir pour exploiter le nouvel amant d'une manière machiavélique dont il avait vraiment le secret.

Il convainquit ainsi, sans trop de problèmes, le Docteur Guffens (puisque c'est de lui qu'il s'agissait) de lui faire confiance pour l'appel. "Il avait cette affaire dans la poche" mais à deux conditions :

- La première, de lui laisser le soin de désigner les avocats qui l'assisteraient dans ce recours.
- La deuxième, de lui remettre... pour eux une somme de 5.000.000 de francs destinée à "acheter" les magistrats de la Cour d'Appel.

Ledit client... ébloui par l'éloquence de Jean-Michel et les yeux doux de sa maîtresse, recueillit ladite somme et la remit à Jean-Michel. Ce montant, soit 187.529 francs suisses aurait été remis par Guffens, en 1987, à son "bienfaiteur" au guichet d'une banque suisse sise à Longemol auprès de laquelle ils avaient tous les deux ouvert un compte.

Une lettre datée du 2 mars 1988 et écrite a posteriori par Jean-Michel dans le cadre du dossier S.O.S-Sahel, explique soigneusement comment et où il a abordé les trois futurs conseils du brave Docteur Guffens (une première réunion avec Maître Marcel Cools, le fils du Ministre André Cools, une seconde au restaurant "Le Vieux-Liège" avec le même confrère et le cousin du Ministre Maurice Dehousse, Maître Dehousse et une troisième avec les deux avocats et... Maître Thierry Giet, fils du Procureur Général de Liège), soit ce qui se faisait de mieux, d'après Jean-Michel, pour obtenir l'acquittement.

Il semble, pour être plus précis, que les cinq millions furent "répartis" par Jean-Michel Nihoul de la manière suivante : huit mille francs suisses aux trois conseils et le solde pour lui (ce qui lui permit entre-autres de reprendre un fonds de commerce sis au pied de l'Eglise de la Chapelle à Bruxelles et dénommé "le Chat Blond", dont il dut s'enfuir, après quelques mois, car il avait tout perdu à cause de sa mauvaise gestion).

Hélas, la fin de l'histoire dut paraître beaucoup plus décevante au Docteur, brave pigeon plumé, puisqu'il se retrouva condamné à un an de plus devant la Haute Juridiction, soit à quatre ans fermes. Pour cinq millions, un an de plus, c'était bien cher payé.

J'ajouterais enfin à ce sujet, car la presse y a fait abondamment écho, en son temps, que l'objet même du procès dont il est question ici, était relatif au projet de construction d'un nouvel hôpital, dans la région liégoise à Alleur : le Centre Médical de l'Est, soutenu avec force par l'ancien Premier Ministre Edmond Leburton, contre l'opposition farouche des amis d'André Cools. On cita aussi, dans le cadre de cette pénible affaire, où les intérêts de la santé publique des citoyens passèrent bien après les intérêts de la gent politique principautaire, l'existence d'un énorme pot de vin de l'ordre de cinq millions de francs également dont auraient bénéficié outre Monsieur Leburton… deux autres conseillers liégeois (dont le Ministre d'Etat Jean Gol) et le Docteur Guffens qui était déjà désigné pour être le Directeur de cet hôpital qui ne vit jamais le jour. C'était l'histoire connue sur l'appellation du petit homme vert, à l'imperméable, qui attendait la valise contenant cette somme, sous un abri-bus !

On comprend alors mieux le choix des Conseils émis par Jean-Michel, car tout ce petit monde avait intérêt à voir

étouffer cette cause perdue qui mouillait "les zones d'influence" de la magistrature sur place.

Plusieurs jours plus tard, je fus alors consulté par l'intéressé et son amie, qui en se privant bien de me raconter le scénario rocambolesque mis au point par Jean-Michel…, et même le fait qu'il était intervenu dans cette affaire, ce qui m'aurait fait réfléchir à deux fois avant de les écouter, me chargèrent de récupérer ce dossier auprès des Confrères liégeois et d'examiner la possibilité d'un pourvoi en Cassation pour "l'infortuné" docteur, qui audelà de la somme dépensée en pure perte, voulait encore guerroyer pour recouvrer son honneur et son droit d'exercer la profession d'Hippocrate.

Après avoir adressé une lettre et un rappel auxdits Confrères, et n'obtenant pas de réponse, je leur téléphonai car le délai du recours allait expirer. Ils me proposèrent de les retrouver un samedi soir, hors de leurs bureaux, dans le chalet d'un d'entre eux, sur une côte de la vallée de la Meuse. Rendez-vous fut pris pour 20 heures, l'un d'entre eux devant m'attendre sur le pont de Huy.

Sentant que tout cela n'était pas normal, je pris la précaution de prévenir mon épouse et mon stagiaire et de convenir d'une heure à laquelle ils devraient alerter les autorités, si je ne les avais pas contactés. J'arrivai néan-

moins à la fois assez passionné et méfiant au lieu du rendez-vous. Une voiture de sport anglaise rouge m'y attendait, phares allumés. Je la suivis, dans un dédale de virages entre des villas cossues et pénétrai donc, à sa suite, sur un parking de gravillons.

Là, je fus surpris qu'une fois ma Ford Mercury immobilisée, la retraite me fut coupée par la M.G. rouge et une autre voiture brune qui devait nous avoir attendus pour fermer la marche. L'aventure devenait excitante…

Je suivis le jeune confrère dans la bâtisse où m'attendaient deux confrères plus âgés qui me firent asseoir et congédièrent une personne qu'ils me présentèrent comme étant leur secrétaire, après que celle-ci ait servi à chacun de nous un bon verre de Chivas.

L'atmosphère était lourde, les bûches crépitaient dans l'âtre et le Chivas était à la bonne température.

Après quelques minutes de silence qui parurent durer des siècles, l'avocat le plus âgé me demanda sèchement la raison de ma visite. Un peu interloqué, je leur rappelai le souhait du Docteur de me voir leur succéder dans cette affaire et la nécessité pour moi d'obtenir leur dossier, afin d'envisager un éventuel pourvoi en cassation.

Le silence succéda au silence du début. Je le rompis en ajoutant que j'estimais, comme mon client, que "payer deux millions d'honoraires pour obtenir un an d'emprisonnement en plus" ne me paraissait pas très raisonnable… Il y eut comme un malaise…

Un de mes vis-à-vis tenta, seul, de m'expliquer que l'informatique coûtait cher dans ce genre de dossier pénal financier. Je lui répondis qu'il s'agissait d'un appel dont toutes les copies du dossier répressif avaient déjà été récoltées par leur prédécesseur en Première Instance et que, vraiment, j'attendais leur état d'honoraires avec intérêt.

A ce moment, tout s'électrisa et s'accéléra…

Le confrère qui paraissait le plus âgé, claqua son whisky sur la tablette de marbre du salon et ajouta : "votre client ne vous a certainement pas tout expliqué. La discussion est terminée". En fait, il faisait allusion non aux deux mais aux cinq millions dont j'ignorais effectivement jusqu'ici l'existence, et qui avaient assuré "le butin" de Jean-Michel et il se leva précipitamment.
Sentant que tout pouvait arriver, je lui appris que j'avais mis ma femme et mon stagiaire au courant de la tenue de cette entrevue et du lieu qu'ils m'avaient fixé pour nous retrouver.

Je réitérai calmement ma question au sujet de la justification de ces deux millions d'honoraires.

Je n'obtins plus aucune parole et m'ayant fermement raccompagné, ils libérèrent ma voiture de son encerclement et je pus suivre la M.G. rouge dans l'autre sens, jusqu'au point de départ.

Je constatai, sur le chemin de lacets, que le conducteur qui me précédait jetait par sa vitre une dizaine de cigarettes à peine entamées. Ce n'était certainement pas le parcours accidenté qui l'avait énervé car il devait le connaître par cœur, vu la vitesse à laquelle il "traçait".

Je dus ensuite intervenir auprès de mon Bâtonnier à qui je confiai dès le lendemain, le récit de cette expédition peu ordinaire, pour qu'il appuie la demande de motivation de cet état d'honoraires pour le Docteur Guffens. Malheureusement, malgré plusieurs rappels, son homologue du Barreau de Liège ne parvint pas à obtenir ce décompte.

Le dossier me parvint par "Taxipost", en plein après-midi, l'avant-veille du délai fixé pour l'introduction de ce pourvoi.

Il existe en patrie helvétique un de ces comptes à numéros qui n'aurait jamais livré son secret...

Ajoutons pour la petite histoire, que Jean-Marie Guffens recouvra le droit d'exercer sa profession, suite à une grâce présidentielle de François Mitterand et qu'à ce jour, il est inscrit comme médecin à Sainte-Maxime. Il n'a jamais introduit ce recours en Cassation, défrisé par ses aventures liégeoises.
Heureusement pour moi, je n'avais aucunement trempé dans ces sordides manœuvres de concussion de la magistrature liégeoise, car les circonstances m'avaient permis de prendre à temps mes distances vis-à-vis de Michel et de "son Cabinet incontournable".

Il avait en fait toujours rêvé (et l'idée au départ n'était pas stupide) de fonder un cabinet multidisciplinaire d'experts qui regrouperait à une seule adresse, des bureaux d'Avocats, d'experts immobiliers, de comptables, d'architectes...
Mais là aussi, l'idée originale devint vite délire, faute de suivre un projet par paliers. Il voulait mettre la charrue avant les bœufs et la grenouille éclata avant... de devenir bœuf.
Pour en terminer avec le volet judiciaire, je ne pourrais passer sous silence qu'après avoir passé six ans sans l'avoir revu, je fus recontacté par Michel en juin 1987 pour l'assister dans un litige l'opposant à son propriétaire à qui il devait quelques mois d'arriérés de loyer. Il m'avait, au préalable, invité à pendre la crémaillère au 109, boulevard Guillaume Van Haelen, à Forest, dans

une magnifique maison de maître qu'il avait, comme à l'accoutumée, brillamment mise en valeur, avec force tape-à-l'œil et mobilier rutilant. C'est là que je découvris, assoupi dans un sofa, à l'entrée du logement, le Juge de Paix local qui avait manifestement abusé du Chivas local et attendait, en somnolant, un taxi pour le reconduire dans ses pénates.

Je ne fus donc nullement étonné, quelques mois plus tard, de constater la véritable mansuétude que nous manifesta ledit magistrat dans l'affaire opposant mon "client" à son bailleur. Alors que mon adversaire s'opposait à toute idée de remise de l'affaire, le juge, en nous voyant arriver à onze heures dans le prétoire, interrompit les débats en cours pour nous lancer : "ah ! Oui dans cette affaire, notre rôle est débordé... nous l'examinerons dans quelques mois" et de nous donner date, alors que mon Confrère (membre du Conseil de l'Ordre) n'eut pas le temps d'en placer une.

Descendant l'escalier de la Justice de Paix, il me parla de déni de justice et se rappela qu'à la fin d'une visite des lieux contradictoire, en présence des parties et du magistrat, ce dernier (décédé depuis) avait accepté le verre proposé par mon client qui lui avait dit tout de go "Bernard, un petit Chivas, comme d'habitude ?".

Ce que j'en retins, c'est que la veille au soir, Michel à qui j'avais conseillé de proposer un montant raisonnable pour l'audience du lendemain, m'avait répondu : "Ne t'en fais pas, va à l'audience, tout est arrangé. Bernard sait quoi faire". Moi, je n'y croyais pas beaucoup mais force me fut de constater le lendemain à onze heures, qu'il avait une fois de plus raison.

La toile d'araignée des influences jouait son rôle. Bien des années plus tard, quand on fit allusion à un club échangiste très prisé et à un domaine communal où les couples se retrouvaient en toute liberté, je lus qu'il y avait là plusieurs personnalités du monde politique et de l'univers judiciaire... dont "un Juge de Paix, aujourd'hui décédé suite à de graves crises d'éthylisme".

2. UN CANDIDAT AU-DESSUS DE LA MELEE

Mes amis n'ont jamais compris comment, après avoir vécu les événements relatés ci-dessus, j'avais accepté de confier à Michel l'organisation d'une campagne visant à assurer ma réélection au Conseil Communal de Bruxelles.

J'y réfléchis encore au moment d'écrire ces lignes et je crois qu'en fait, il avait tant d'idées originales et de dons véritables de public-relations... que je me suis laissé séduire.

Il voulait en fait, sur base des 527 voix de préférence que j'avais collectées au scrutin de 1982 réaliser un "truc". Il me préparait une campagne spectaculaire, à l'américaine, qui visait à me lancer tout en haut de la pyramide... Malheureusement, pendant ces quelques mois, à côté du travail titanesque qu'il m'a demandé et de son omniprésence à mes côtés, il écarta, sans le vouloir vraiment, de nombreux fidèles qui se sentaient relégués à l'arrière-plan et qui avaient pourtant un contact direct avec mes électeurs. Résultat, je ne fis jamais le bond espéré et mon score se maintint à 519 voix, ce qui n'était certes pas la catastrophe, puisque j'étais réélu, mais se trouvait bien loin de nos prévisions. Il est vrai aussi que le vote groupé de Michel Demaret, en pleine puissance et de sa "planète des singes" déjoua tous les pronostics. Enfin, notre liste P.S.C.-C.V.B. passait miraculeusement de 12 à 16 élus, raffermissant notre majorité regroupée autour de notre Chef de file qui venait de voir son rêve de devenir le Premier Magistrat de la Cité s'effondrer malgré un splendide succès électoral de la liste.

A côté du faisceau de permanences sociales que je tenais, parfois depuis plus de huit ans comme à l'ancien Laeken à la Place Bockstael, et ce à un rythme fou (quasiment tous les soirs de la semaine de 18 à 20 heures ou les samedis de 10 à 12 heures, aux quatre coins de la capitale), et qui voyaient mon équipe m'aider à résoudre les problèmes posés par ceux qui nous consultaient (principalement au niveau des logements, pensions ou qualité de la vie et environnement), et des activités que j'avais déjà lancées (ciné-clubs, excursions pour le troisième âge, conférences tout public...), Michel Nihoul me fit patronner des braderies et fêtes de quartier... dont il devenait l'organisateur.

Pressé par toutes ces initiatives locales absorbantes, ballotté de public en public, je n'avais guère le temps de m'occuper de leur administration... ou de leur trésorerie. En fait, toute cette gestion passait par le couple Michel Nihoul-Marleen De Cookere qui prévoyait les supports administratifs de chaque action, tels que l'infrastructure en courrier, affichettes toutes boîtes, la désignation des emplacements de braderie, en accord avec les comités de commerçants concernés, le choix des animations sur les podiums et toute l'intendance nécessaire. Et tout se passait dans la bonne humeur générale, car le camarade était un convive très agréable et qui savait toujours mettre les rieurs de son côté, grâce à un sens inné de conteur d'histoires drôles.

Ce n'est que de temps à autre que j'apprenais qu'en fin de braderie, il subsistait quelques petits problèmes de comptes que Michel avait promis d'arranger bientôt, sans que cela ne prenne des proportions inquiétantes.

Il n'en fut cependant pas de même avec l'organisation de la 5ème Foire Commerciale et Culturelle de Laeken qui devait se tenir, comme chaque année, le deuxième week-end de septembre, sous un chapiteau de 1800 mètres carrés sur la place Bockstael. L'asbl "La Vie Laekenoise" dont j'étais le Président fondateur depuis mars 1983, avait décidé d'en confier la réalisation à une tierce personne, afin de décharger certains membres du comité de cette occupation très astreignante et leur permettre de mieux se consacrer à d'autres objectifs de cette association dont l'objet social était de promouvoir et d'encourager toute action sociale, culturelle et sportive à Laeken. Je me souviens, comme si c'était hier, du Conseil d'Administration de janvier 1988 qui s'était réuni dans la salle de l'arrière-café de "l'Amitié" boulevard Bockstael et qui devait prendre position sur cette nouvelle expérience visant à confier notre enfant à un technicien de l'animation.

Un de nos Administrateurs ayant été évincé, à la fois parce qu'il était commerçant sur la place et que d'autres craignaient qu'il ne retirât un profit exclusif du chapiteau et de la bière locale qui allait être lancée et sans doute aussi par jalousie, la candidature de Michel Nihoul fut acceptée, à la quasi-unanimité.

Celui-ci nous fit tant de propositions alléchantes que ce ne pouvait être que la manifestation la plus réussie de notre histoire. Je fus (heureusement pour nous) chargé de préparer la convention d'exclusivité qui nous garantirait le bon déroulement de cette foire, qui attirait chaque année un public fidèle et nombreux.

Un après-midi, Michel Nihoul vint me présenter, à mon Cabinet, un projet de convention déjà tout dactylographié qu'il me demandait de signer tout de suite, pour lui permettre de prendre tous les contacts nécessaires à cette organisation. Découvrant le texte de celle-ci, j'eus la très désagréable surprise de constater que si mon chef de campagne s'attribuait bien tous les avantages de cette manifestation, il avait fort curieusement omis d'en supporter les charges. Comme je le lui faisais remarquer, il me répondit que c'était un simple oubli, une distraction de sa part. Je sentis passer dans l'air un petit courant électrique, lorsqu'en juriste consciencieux de respecter l'intérêt de toutes les parties en cause, j'ajoutai moi-même un paragraphe qu'il signa devant moi et suivant lequel il s'engageait à supporter tous les frais du chapiteau. Ainsi, son équipe pouvait en récolter les fruits (notamment toucher la location

des emplacements de stand sous le chapiteau) mais aussi en payer les coûts.

Bien m'en prit, car sinon je me serais trouvé à un mois du scrutin d'octobre 1988, par le biais de notre asbl, débiteur de près de deux millions de francs... que l'intéressé ne paya finalement pas à ceux auprès desquels il s'était engagé, comme étant notre mandataire (dont 1.200.000 francs pour la location du chapiteau).

Je fus d'ailleurs averti, par un appel téléphonique désespéré de mon ancienne Consoeur Annie Bouty, quelques jours avant l'ouverture des festivités, qu'elle avait appris que la firme flandrienne qui devait dresser le chapiteau se désistait, faute d'avoir reçu l'acompte convenu. L'événement n'aurait donc pas lieu... et les conséquences en auraient été épouvantables pour tous ceux qui s'y étaient engagés (exposants, groupements culturels, artistes et animateurs, mon équipe, mes amis et moi-même comme candidat aux élections).

C'eut été vraiment "la foire" dans le sens plein du terme. Grâce à cette information que Nihoul s'était bien gardé de me transmettre, je pus, en usant de toute ma diplomatie et en insistant sur l'importance de l'événement et des personnalités qui y étaient attendues, sauver les apparences.

La 5ème Foire Commerciale et Culturelle de Lacken eut bien lieu et elle connut un franc succès. On y rencontra toutes les figures de proue de la Ville, de tous les horizons politiques et même des Ministres en exercice (notamment J.-L. Thys et Serge Moureaux) et le soir, lors d'un show coloré, il y en eut pour tous les goûts (le 3ème âge avec la toujours jeune et dynamique Lise Depré), des groupes locaux et culturels, des Gilles au Centre Culturel néerlandophone en passant par les majorettes, des chanteurs de rue (Nick Berty le régional de l'étape avec son orgue de barbarie et sa zwanze laekenoise), les Bidibulles en sympathique compagnie des jeunes du cru et le déjà célèbre Marc Herman en apothéose.

Ouf, nous étions passés tout près du désastre mais quelques membres de mon équipe, qui avaient senti ce petit quelque chose qui clochait dans les comptes de notre mandataire, en conservaient un goût amer en bouche.

Quelques mois plus tard, j'appris que Michel n'avait jamais payé la facture du poseur de tentes et il fallut à mon équipe trouver beaucoup d'arguments rassurants pour organiser la 6ème Foire Commerciale et Culturelle de Laeken en septembre suivant.

Ce manque de rigueur et les ennuis qu'il entraîna me firent mettre un terme à mes relations avec mon chef de

campagne, dès le soir du scrutin du 10 octobre 1988.

Il en fut de même avec une autre de ses brillantes idées, lorsqu'à l'occasion de la même foire, on lança une nouvelle bière : "La Laekenoise", avec une splendide étiquette représentant le mémorial de la Dynastie ornant le Parc Royal de Laeken et même les verres ad hoc.

Cette cervoise à haute fermentation fut donc inaugurée (en grande pompe bien entendu) sous le chapiteau et lancée en même temps dans plusieurs établissements de Laeken. En effet, une des conditions de sa commercialisation était expressément qu'elle ne pouvait se vendre que sur le territoire de Laeken... pas à Jette ou à Drogenbos, par exemple. Elle était en fait brassée à Purnode (près de Dinant), mais pour le reste elle était laekenoise. Son goût proche d'autres bières artisanales (telle la St Feullien de la même origine) était pourtant original et j'eus le plaisir de l'affronter à quelques exemplaires, pendant les festivités de septembre. La distribution démarra avec enthousiasme, dans les cafés et quelques épiceries et même une grande surface, en face du stade du Heysel.

Hélas, à nouveau, lors des mois qui suivirent, Michel (que je ne voyais plus pour les raisons exposées ci-dessus) se disputa avec le brasseur (sans doute pour des factures impayées), claqua la porte et comme il prétendait en détenir seul les droits... provoqua la "mise en bière" de cette initiative qui eut pu connaître des lendemains heureux, pour tout le monde. Ce n'est que bien après que J.L.Thys lança la Jettoise dont le goût lui ressemblait étrangement et qui ne pouvait être vendue et consommée que sur le territoire de sa commune contiguës et verdoyante, à quelques mètres de Laeken.

C'est d'ailleurs lors de la présentation de ces festivités, devant plus de journalistes que pour les vernissages des échevins locaux à l'espace Fourcroy, où nous fûmes toujours très bien reçus, qu'en pleine conférence de Presse animée avec panache par Jean-Michel, des délégués d'une société de leasing vinrent enlever sa superbe voiture américaine, pour non-paiement de plusieurs mensualités.

A la sortie de cette réunion, il nous déclara que le véhicule venait de lui être volé sur le parking et me chargea, comme Avocat, de préparer un plainte de ce chef, en y ajoutant qu'une somme très importante en dollars se trouvait dans la boîte à gants !

Il fallut un appel de sa compagne, Marleen, le lendemain matin, à mon cabinet, pour m'expliquer la situation et éviter cette procédure qui n'avait ni queue ni tête.

Il y eut aussi l'organisation du Championnat d'Europe de Boxe Américaine qu'un groupe d'anciens boxeurs avait décidé de lancer à Bruxelles.

Au départ de l'idée, un certain Gérard Meli, boxeur retraité, qui voulait sortir les jeunes de la rue en leur proposant un nouveau passe-temps qui leur permettrait d'exprimer tout leur dynamisme et de canaliser toute leur agressivité, dans un chemin de règles bien précises et avec un idéal de combat basé sur le respect de l'adversaire.

Ledit Gérard avait comme Conseil, un de mes amis, mon confrère Jacques Lombard qui avait accepté la Présidence d'Honneur de sa fédération. Une fois les contacts pris dans l'Europe entière, ils s'adressèrent à moi et trouvant l'idée séduisante, je les accueillis pour une super-démonstration, juste à côté du chapiteau, sur un ring aménagé, en même temps que la 5ème Foire Commerciale et Culturelle de Laeken, mais ici dans la grande salle de l'Ancienne Maison Communale de Laeken, place Bockstael.

L'événement fut rapidement mis au point et nous en parlâmes abondamment lors de la fameuse conférence de Presse de chez Fourcroy, que je viens d'évoquer.

Mieux, Jean-Michel sauta sur le projet de ce Championnat d'Europe ; organisa maintes réunions chez lui, pour peaufiner tout cela. Il promit la retransmission de cette épreuve sur plusieurs chaînes internationales de T.V., son appui sur sa nouvelle radio libre du Centre Rogier, un camion semi-remorque pour accompagner l'événement qu'il prenait en main et qui fut annoncé par haut-parleurs tout au long de la foire sous chapiteau.

Hélas, si un opérateur de vidéo filma bien les préparatifs du championnat, fut présent à la conférence de Presse et à la pesée des champions… rien ne fut diffusé, faute de règlement de sa facture. Je m'occupai de réserver la salle des sports du Palais du Midi, qui fut louée par les organisateurs des combats. Des tracts et des annonces publicitaires furent diffusés un peu partout. Le jour de l'événement, nous disposions d'un parterre de personnalités (L'Echevin des Sports, quelques-uns de mes collègues du Conseil, des Avocats, des sportifs célèbres) et d'un public nombreux malgré le prix un peu élevé des entrées.

Le spectacle était de qualité et opposait des lutteurs de renom venus notamment d'Espagne, de France, de Suisse… et de chez nous, dont l'impressionnant Jean Pinella qui avait perdu un œil dans une fusillade quelques années auparavant à Anvers.

Tout se déroula donc parfaitement, mais au moment de payer les "artistes" qui étaient tout sauf des enfants de chœur... nous surprîmes le premier frisson. Michel Nihoul et Marleen nous donnèrent rendez-vous dans un restaurant près de la place Dailly pour y apporter les sous, "car ils devaient encore contrôler les comptes des entrées". Vous avez compris la suite... Il fallut que mon Confrère et néanmoins ami emprunte en vitesse, à l'insu de sa charmante épouse, une somme de 100.000 francs pour liquider les frais de l'entreprise (les repas et les cachets des boxeurs qui, soit dit en passant, avaient été logés gratuitement par un ancien boxeur portugais qui tenait hôtel et avait également été séduit par l'œuvre de Gérard Meli très dévoué à la tâche).

A nouveau, nous étions passés près de la bagarre générale... Nihoul vint nous expliquer qu'il terminerait les comptes le lendemain... et on ne le revit plus et les boxeurs de toutes nationalités n'étaient, à voir de près, pas des cadeaux !

Le Président suggéra de déposer plainte contre Jean-Michel mais son Conseil qui avait obtenu entre-temps des renseignements concordants sur l'intéressé lui dit que c'était peine perdue.

Jean-Michel, qui n'était pas à une bonne idée près, se lança aussi dans le créneau attirant des radios libres où il espérait bien, grâce au soutien du P.R.L., faire participer son nouvel étalon "J.M.B.", la radio dont il avait établi la station, en face précisément du local des libéraux, dans la Tour Rogier, tout près du Théâtre National et du Centre Rogier présidé par Jean-Claude Michel, chef de file des libéraux au Conseil Communal de Bruxelles. Là aussi, Michel... Nihoul voulut faire le plus professionnel possible. Il rêvait d'un nouveau R.T.L. et aimait à rappeler qu'il avait animé, en son temps, des jeux radiophoniques (tiens, tiens, cela me rappelle l'affaire de la Case Trésor) sur podium à la côte belge, près de la maison de sa mère à Middelkerke, pour R.T.L.. C'est ainsi d'ailleurs qu'il prétendait avoir rencontré Annie, la future mère de ses deux enfants. Il semble qu'en vérité ce fut sur podium lors d'une foire aux livres.

Il parlait si bien et avait si belle allure que le "chevalier parlant" séduisit la belle avocate et qu'ils firent un bout de chemin ensemble. Cela en coûta beaucoup de mésaventures à sa compagne, surtout quand surgit l'orage Dutroux... et qu'Annie fut suspectée d'être sa complice, alors qu'elle ne vivait plus avec lui depuis près de onze ans ; néanmoins, il occupait toujours en 1996, l'appartement de feu sa mère, Madame Vilain, juste en dessous de celui d'Annie...

"Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es" nous rappelle le célèbre dicton, même après tant d'années. Mais dans ce genre de cataclysme, même les montagnes se transforment en fétus de paille, quand survient la bourrasque.

3. DE DERAPAGES EN DERAPAGES

Au moment de conclure sur ce personnage qui, j'insiste, ne pouvait laisser indifférent tant chaque fois il était vraiment dérangeant, je songe aux bons moments passés avec cet animateur né qui savait charmer les reines des Cheveux d'Argent et préparer un combat de boxe thaï, et aux soirées d'angoisse où je devais démêler les conséquences de son esprit machiavélique qui l'entraînait parfois dans les extrêmes.

Il fallut ainsi que mon épouse, menacée de tous les maux (voir document ci-annexé et daté du 14 décembre 1990) par l'intéressé qui essayait en mon absence, d'avoir accès à des dossiers de clients de mon Cabinet, dont elle était la secrétaire, lui rappelle qu'elle avait sauvé son fils Jean-Michel, alors dans sa toute première enfance, d'une

mort certaine par étouffement, en n'hésitant pas à le transporter dans ses bras jusqu'au poste de gendarmerie de Middelkerke où il put être évacué en hélicoptère de la gendarmerie vers la clinique la plus proche. Là, devant ces arguments, il craqua et renonça à ses funestes projets.

Tout avait, à nouveau démarré d'une bonne idée de Michel. Sa mère, Madame Vilain, possédait un immeuble à la côte et n'en occupait qu'un étage (le premier) dans une rue perpendiculaire à l'artère principale de Middelkerke. Comme j'avais de petits enfants et que nous allions de temps à autre à la mer, Michel nous proposa de louer le deuxième étage de cet immeuble, à l'année, pour un prix raisonnable. Ainsi, en ne l'occupant que pendant quelques week-end hors saison et une quinzaine au mois d'août, je pourrais le sous-louer en pleine saison au prix fort... et cela ne me coûterait rien du tout ou même me rapporterait un petit bénéfice. L'étage meublé y était très agréable et... remis au goût du jour par le décorateur de service. On pouvait même y reconnaître le même papier de tapisserie murale qu'à mon bureau (fleurs de lys rouges en velours sur fond ocre).

Hélas, un problème de plomberie général puis les difficultés financières de l'intéressé, bientôt en dispute avec sa propre mère pour de sombres détournements d'arriérés d'allocations de mutuelle dont il s'était rendu cou-

pable envers elle, ne permit plus de poursuivre l'expérience dont mes enfants, mon ménage et les invités de passage avaient pu bénéficier pendant une année.

A nouveau, le ver était dans le fruit et dès qu'il s'agissait de comptes, se levait un épais brouillard dans lequel seul Michel Nihoul prétendait s'y retrouver... à son avantage. L'immeuble maternel fut vendu et s'envolaient les projets de villégiature balnéaire.

Je dus faire de même en exigeant de lui être confronté lors de l'affaire judiciaire où il m'avait accusé d'être le commanditaire de faux titres qu'il avait transportés ensuite en Suisse. Droit dans les yeux, cela devenait : "il est possible, à la réflexion, que Maître Deleuze dont je faisais alors la campagne, se soit trouvé dans mon living à relire des tracts, pendant que j'œuvrais à d'autres choses, dans la cave sur la photocopieuse".
Je compris alors d'autant mieux la fragilité des témoignages humains, surtout sortis de leur contexte.

J'avais dû également déjouer son oubli lors de la convention relative à l'organisation de la 5ème Foire Commerciale et Culturelle de Laeken, pour éviter la catastrophe (voir notes ci-dessus).
Au fond, dans une époque que je qualifierais volontiers de charnière, Michel Nihoul, qui rêvait de gloire pour

ses proches et pour lui, certain d'ailleurs que celle des autres rejaillirait inévitablement sur lui, usait de tous les systèmes existants pour arriver à ses fins. Il s'appuyait sur la faiblesse de ces institutions ou sur leurs coutumes et, une fois pénétré ces mécanismes, il tirait toute la monnaie du jackpot.

Ainsi, dans l'affaire du Centre Médical de l'Est où les excellences socialistes liégeoises étaient mouillées jusqu'au cou, il allait jouer sur la crédulité de l'amant de son ex-amie et sur la cupidité de ses trois Conseils... pour en finale, s'approprier, une partie des millions versés en toute confiance et naïveté pour acheter la magistrature. Il se disait qu'à bien y réfléchir, personne ne serait assez sot, une fois dépouillé, pour se plaindre des conséquences d'actes illicites et donc inavouables.

Ainsi, dans ses transactions relatives au marché du poisson, à côté de l'ancien "Centre Annie Cordy", allait-il bien commencer pour se bâtir une belle part du marché bruxellois... mais ensuite "plonger dans le lac", à force de chercher le trop gros poisson.

Ayant rencontré, en son temps, lors d'une braderie que j'avais patronnée, sur le square situé boulevard Bockstael, en face de la rue Charles Demeer (près de la future station de métro Pannenhuis), un couple de marchands

d'escargots, "Jean-Michel" qui m'y accompagnait, pendant la campagne pour les élections de 1988, revint les trouver deux ans après, avec une nouvelle "idée du siècle".

Il s'agissait de lancer dans un entrepôt vide, situé à Laeken, au 237a, rue de Moorslede, une centrale d'achats pour restaurants où l'on pourrait acheter outre les poissons, homards et crustacés, toute l'alimentation dont les professionnels de la table avaient besoin (du fromage aux produits congelés, en passant par le café, les poulets et même un apéritif de la région de Verviers).

Il eut vite fait de convaincre Jean-Claude et Brigitte de lancer cette affaire... pour laquelle leur accès à la profession lui était indispensable et engagea l'époux aux caricoles, d'abord comme chauffeur.
Il fit miroiter au propriétaire des lieux le grand enrichissement que ce dernier y gagnerait, par la plus-value ajoutée à ce hangar abandonné et s'engagea bien entendu, en compensation des premiers loyers, à aménager les lieux de manière professionnelle.
Il réussit, en un tournemain, sans bourse délier, et sur promesse de traites et de chèques à payer "dans quelques mois" à y faire placer les ateliers nécessaires, avec chambres froides, congélateurs de différentes dimensions, machines à glace, tables de découpe de poisson, rayonnages et outillage adéquats.

Au fond, le bailleur avait confiance en ce nouveau locataire qui réussissait à s'installer en quelques jours... et l'installateur inversement en le voyant locataire d'une grande surface.

Sa nouvelle entreprise qu'il avait d'abord dénommée D.C.N. (De Cookere, du nom de sa compagne d'alors Marleen De Cookere et Nihoul), fut bientôt remplacée, en raison de la maladie de son amie, qui l'empêchait de se déplacer facilement, par "La Maison des Chefs" dont l'enseigne multicolore orna aussitôt l'immeuble.

Pour se lancer, Michel Nihoul avait décidé de "casser les prix" et proposa ainsi, par l'intermédiaire de deux démarcheurs, aux différents restaurants de Bruxelles d'abord, de la province ensuite, ses services à des coûts imbattables.
Son "truc" était des plus simples. En effet, il "achetait" la plupart du temps sans payer ses fournisseurs et quand un "hollandais" trouvait les arriérés trop importants, il allait acheter ses palettes de moules plus loin.

Seuls, les membres de son personnel étaient strictement payés... car il avait bien besoin d'eux pour faire tourner la machine et se protéger des commerçants impayés. Ces derniers débarquaient de temps à autre, l'air menaçant, à la Maison des Chefs... mais sûr de son bon droit, quand

du moins il n'était pas arrivé à les esquiver, Michel Nihoul faisait immédiatement appel à la police locale, pour violation de domicile privé (son bureau) et les visiteurs étaient invités à quitter les lieux et à faire choix d'un avocat pour porter le litige devant le Tribunal Civil. Les agents de la Force Publique leur rappelaient qu'en effet, on ne peut se faire justice soi-même et que les Tribunaux étaient les mieux placés pour répondre à ces litiges.

Mais à nouveau le vent tournait pour l'intéressé, vu son système d'acheter sans payer et de confondre chiffre d'affaires et bénéfice.

Il avait plus de deux ans de retard de loyer et essayait, avec son bagout habituel, d'obtenir des compensations avec le chiffre énorme des investissements consentis et qui étaient également impayés ! Il discutait également les carrelages qu'il avait dû remplacer...

La Ville le pourchassait également car il n'avait pas introduit la demande nécessaire de commodo-incommodo pour le changement de destination apporté à l'immeuble.
Il y avait également des retards ou des absences de paiement de primes incendie pour l'immeuble et d'assurances pour les véhicules de la société, et les huissiers commençaient à se faire de plus en plus pressants.



Braderie à Laeken (Place St-Lambert)
avec F. Thielemans et F-X. de Donnea

De plus, véritablement "accaparé" par une vie nocturne agitée, il se couchait tôt le matin et ne passait plus au bureau qu'à l'heure de l'apéritif et la "Maison des Chefs" croulait peu à peu, dans une agitation venant de tous côtés et n'étant pas compatible avec une saine gestion commerciale.

Sentant l'irrésistible déclin et souffrant de crises continuelles de goutte, il suivit la même tactique qu'à l'accoutumée (voir notamment mes notes sur la mise en cause de son propre fils Jean-Marc pour tenter de lui faire porter le chapeau car les entreprises J.M.B. ne pouvaient lui être reprochées, on l'appelait Jean-Michel, mais officiellement son prénom était Michel tout simplement).

Il se retira du bateau en perdition et fit nommer à sa place, un ami de son ancienne compagne, le fameux Casper Flier, de nationalité néerlandaise, mais... qui ne put s'y maintenir car il allait être rapidement écroué pour avoir participé à un trafic international de drogue... qui l'enverrait à l'ombre pour de nombreuses années. C'est d'ailleurs ce même personnage qui resurgit soudain en 1996, lors de l'effroyable affaire Dutroux, comme ayant proposé au non moins sinistre Lelièvre, des centaines de pilules d'X.T.C..

Puis, lorsque la B.S.R. descendit sur les lieux pour enfin arrêter l'hémorragie suite aux dizaines de plaintes enregistrées, il avait placé, à la tête de la Maison des Chefs, une jeune fille de vingt-cinq ans, proche de son comptable et qui lui servait de paravent.

Le tout était si bien ficelé qu'aussi incroyable que cela puisse paraître, il put rouvrir l'entreprise pendant plus de deux mois, ayant (presque) convaincu les autorités judiciaires qu'il n'y était pour rien et que tout allait se redresser.

Entre-temps, il avait aussi réussi à soutirer une somme de 2.500.000 francs au jeune patron d'un dancing situé à Vleezenbeek. Il lui avait de cette façon vendu des parts de bénéfices de sa société.

Bien entendu, le bienheureux associé ne recueillit aucune part du gâteau et, pour la petite histoire, n'eut jamais l'occasion de vérifier la comptabilité de la Maison des Chefs, hors la présence de Jean-Michel. Des instructions tout à fait précises avaient été données en ce sens à la collaboratrice de son comptable.
J'ajouterai "pour la bonne bouche", que lors de la descente des gendarmes sur le terrain, on trouva sur place deux camions frigorifiques et une Renault Clio immatriculés en France. Il s'agissait en fait de véhicules volés à la location et destinés, aux dires de l'intéressé, à lancer une succursale à Paris, où la création d'une centrale d'achat du même genre était envisagée tout prochainement.

Au départ, je pense qu'à chaque fois, il voulait vraiment bien faire mais comme l'occasion fait le larron, il se croyait ensuite génial et ne parvenait plus à se défaire de l'engrenage du vil profit.

L'argent appelant le luxe et le train de vie exigeant sans cesse de nouveaux besoins, il se prenait au jeu et succombait à l'appel des sirènes.

Je pense cependant qu'il reste innocent de l'ignoble trafic d'enfants auquel on a tenté de l'associer. Les jeux d'adultes, le tir aux pigeons oui, mais l'odieux commerce d'enfants, sauf éléments nouveaux et probants, non. Pour cela, je lis, je relis, je persiste et... je resigne.

Je joins en annexe, dans sa totalité pour n'en rien divertir, le résumé que je fus contraint d'adresser à mon Conseil de l'époque et qui rappelle, avec précision, les "coups" réalisés par l'intéressé à mon détriment. Ceci n'enlève rien au portrait que je conserve du personnage mais au contraire éclairera sa technique de la toile d'araignée et de ses zones d'influence occultes.

* * *

CONCLUSION



M. De Cookere - P. Deleuze - M. Nihoul

En relisant les différents chapitres qui ont jailli de mon cœur, je ne puis m'empêcher d'y retrouver une unité qui tient plus que jamais au type de notre société de la fin du vingtième siècle et tout humblement, de tenter de vous la faire partager.

Au fond, tant les personnalités de la vie publique que Michel Nihoul, n'étaient au départ des êtres différents des autres. Nés avec leurs qualités et leurs défauts, ils se sont laissé entraîner, chacun bien sûr à sa dimension, par les vicissitudes de la vie et ont accepté, plus ou moins volontairement, certains avantages du système.

Peu à peu, leur idéal s'est délayé.

Ainsi, tous les scandales que nous connaissons aujourd'hui et même ceux que nous avons presque oubliés ou qui furent camouflés plus facilement (les appartements

du boulevard Machtens, le contrat du siècle pour les chars Léopard, l'argent qui ne fut pas perdu pour tout le monde dans les ouvrages de construction du métro, les collabos impunis qui ont continué leur commerce après guerre grâce à l'argent généreusement distribué ou la retraite dorée d'un des anciens directeurs de la R.T.T), procèdent d'un même laisser-aller qui débouche fatalement un jour sur la chute du système.

C'est l'appétit du pouvoir et la volonté de s'y cramponner coûte que coûte qui précipitent sa destruction. Dans leur remarquable ouvrage dont le titre "Ces grands malades qui nous gouvernent" est à lui seul évocateur, Pierre Accoce et le Docteur Pierre Rentchnick, en concluent, au terme d'une étude scientifique élaborée : "la prise de pouvoir apparaît comme une compensation à des frustrations intenses ressenties dans l'enfance, la plus capitale étant celle de l'enfant abandonné, orphelin, illégitime, rejeté, etc.. Le pouvoir apparaît dès lors comme une thérapeutique, voire une drogue, une panacée pour les frustrations subies, et l'on comprend alors ce besoin de dominer les hommes, de les gouverner et de leur faire subir la loi de la revanche".

Ainsi, Michel Nihoul, orphelin de père à huit ans qui se proclamait sans cesse comme mal aimé par sa mère lui

préférant son frère Daniel, et qui était pourvu de qualités indéniables (en matière de communication, de vivacité d'esprit et d'art décoratif notamment) a-t-il, malheureusement pour lui, échoué en tout (au niveau matrimonial d'abord avec trois enfants issus de son mariage à Verviers et avec les deux enfants de sa compagne ; au niveau professionnel avec toutes ses entreprises abandonnées avec des passifs considérables ensuite).

A chaque fois, pour se venger de ses échecs, il a conquis le pouvoir et pensait l'accroître par les jeux d'influence qu'il avait tissés autour de lui comme une toile d'araignée géante.

Il avait seulement oublié, comme on le fait trop souvent en cette fin de siècle, qu'il avait aussi, en décrochant la baguette magique de cette puissance d'argent, repris la responsabilité d'êtres humains qui attendaient de lui le respect de ses engagements.

Ils furent si nombreux à être déçus et à être aspirés à sa suite dans la géhenne d'un monde dominé par l'argent et donc sans pardon.

* * *

EPILOGUE

Voici déjà venu le temps des conclusions que je résumerai volontiers en ces quelques mots : le tourbillon m'a permis de dégager l'accessoire de l'essentiel.

Au sortir de onze années et quelques mois de vie publique, quand je revois quelques photos de bals, de remises de coupes, de braderies, de défilés de mode et de majorettes lors de fêtes sous les sept chapiteaux de la Vie Laekenoise, de cortèges carnavalesques, de conférences-débats aux côtés de célébrités telles Monseigneur le Duc Otto de Habsbourg, Gérard Deprez, Monsieur Météo ou Monsieur Legros, Commissaire Royal à la réforme du Droit pénal notamment, je songe à toutes ces heures passées de semaine en semaine, à soutenir un agenda ultra-chargé, en vie professionnelle et en vie publique.

J'étais vraiment pris dans l'épicentre d'une tornade qui ne me permettait plus de me retrouver moi-même... ou de voir grandir mes enfants. Et tout cela aura servi à quoi ?

Comme les soldats morts au front que l'on oublie rapidement et qui se demandent certainement, de là-haut, à quoi ont servi tant d'efforts et de vies humaines, une fois l'armistice signé.

Je ne dis pas que toutes mes initiatives ont été vaines et que certains, quand je passe dans les rues de Laeken ou de Bruxelles ne me manifestent pas un petit geste de sympathie. Cela serait faux mais quand même quelle débauche d'efforts pour si peu de fruits.

Et puis, parfois, que d'incompréhension, de suspicions et de jalousies. Pour ne pas modifier les habitudes suivies tout au long de cet ouvrage, je choisirai ci-après quelques exemples afin de mieux illustrer mon propos.

***

Il y eut tout d'abord la question de mon secrétariat au Mont-de-Piété.
J'avais en fait, grâce à mon nombre de voix qui ne

m'avait malheureusement pas permis d'enlever un poste scabinal, et aux loyaux services rendus, décroché, malgré les réticences des démo-chrétiens qui n'avaient jamais reçu assez à leur goût, le poste de Président-Délégué de la Caisse Publique de Prêts. Devant l'énormité du travail qui m'attendait et dont je ne soupçonnais que faiblement l'ampleur, et afin de recevoir un tout petit peu d'aide pour mon action publique personnelle, il était prévu, lors du pacte de majorité, de m'adjoindre un soutien administratif nécessaire.
C'était le temps où tant la plupart des Echevins que le Président du C.P.A.S. occupaient des membres de leur personnel afin de les assister dans leurs interventions politiques sur le terrain. L'un d'entre eux, et non des moindres, recevait tous les mercredis matin, dans son propre cabinet d'Echevin, les quémandeurs qui, grâce à ses secrétaires, tentaient d'obtenir un logement social, une accélération de leur dossier de pension, une exemption de service militaire ou le déblocage d'une assistance du C.P.A.S. ou du service d'aide aux familles (femmes de ménage à domicile).

Moi, plus raisonnable, je n'avais exigé aucune voiture de fonction (la mienne me suffisait amplement), aucun chauffeur de réserve ou litre d'essence de l'intendance de la Ville, je demandais une secrétaire attachée à la Présidence... et qui reçut une légère prime mensuelle de Cabinet.

Afin de ne pas alourdir notre budget, je choisis tout d'abord une employée de la Caisse qui, de surcroît était la nièce d'un de mes grands amis. Malheureusement, malgré toute ma patience et mon désir sincère de lui pardonner ses bévues, je dus me rendre à l'évidence. La demoiselle était pleine de bonne volonté mais sans doute à cause de l'ambiance quotidienne de la noble institution dans laquelle elle travaillait depuis une dizaine d'années, totalement fermée à tout esprit d'initiative et inapte à un travail normal de secrétariat.

Après quelques malentendus avec le Secrétariat du Bourgmestre, d'un Ministre et de deux Echevins, des rendez-vous non inscrits et autres fâcheuses mésaventures, je fus donc contraint de m'en séparer, ce qui, en plus, fit sourire les créatures socialistes qui m'entouraient et guettaient avec envie mes difficultés… et fâcher mon ami Maurice, de couleur P.S.C.

On me présenta ensuite une autre personne de la Caisse, que je surpris à transmettre copie de certains de mes dossiers à… la Direction. Je remerciai aussitôt cette nouvelle Mata-Hari qui, je l'appris ensuite, était très liée avec le nouveau Directeur et lui permit de réunir un ensemble de dossiers politiques, photocopiés probablement et à mon insu, par son égérie.

Je fis alors appel à un élément extérieur, avec l'accord unanime du Conseil d'Administration, mais ce au grand dam des durs de l'Administration qui voyaient ainsi arriver un nouvel élément externe qui aurait pu se mêler de leurs petites affaires.

J'avais retrouvé, lors d'une permanence à la Place Bockstael, Stéphane Soil qui avait, comme titre de gloire, celui d'avoir suivi les cours de primaires et d'humanités, à mes côtés, à l'Institut St-Louis. Je me souvenais que nous avions été scouts ensemble.

Son totem était Fourmi, signe qu'il devait être doté d'une bonne capacité de travail. Le garçon, qui était mon aîné d'un mois, avait perdu, quelques mois auparavant, son emploi dans une agence bancaire locale, pour des motifs de santé dont je découvris peu après les conséquences dramatiques. Il désirait ardemment du travail et venait me voir, car grâce à mes permanences et à ma devise : "un simple coup de Phil peut changer votre vie", j'avais déjà réussi à procurer du travail à beaucoup de Bruxellois de tout âge.

Il eut le toupet, en quittant sa place devant moi, à l'Ancien Laeken, un mercredi soir, d'ajouter : "Oh ! je ne me fais pas d'illusion, tu es comme les autres. Tu remplis un papier… et pour le reste, tu m'écriras".

Il ne pouvait savoir que j'avais précisément besoin d'un homme de confiance… Comme il me disait savoir taper à la machine, je le convoquai et le fis engager comme mon secrétaire à la Caisse, la semaine suivante.

Il accomplit un boulot considérable, classant les dossiers avec soin et jouant avec finesse de l'ordinateur. Il savait aussi me préparer le courrier et lui faisant pleine confiance pour son indépendance vis-à-vis des espions du bureau du dessus et de la vieille demoiselle aux chats, je pouvais signer ma correspondance, les yeux fermés.

Hélas, le brave Stéphane était d'une piètre santé. Lors d'une chute, du temps où il travaillait à la banque, il commença à souffrir d'insuffisance de la glande hypophyse. Celle-ci étant indispensable à sa survie, il devait prendre des doses quotidiennes de plus en plus importantes de médications et de piqûres. J'ajouterais que des problèmes conjugaux l'avaient poussé, à quelques reprises, à abuser de la célèbre bière qui, d'après la publicité se trouve toujours chez soi. Il supportait de plus en plus mal d'être séparé de ses deux jeunes enfants, dont j'ai conservé l'image d'une chevelure d'un blond comme les épis des champs dans le soleil.

Un après-midi, je fus appelé d'urgence en plein Conseil Communal, car mon secrétaire avait dû être évacué en

ambulance. On l'avait trouvé inanimé au pied de son bureau. Le Directeur me fit comprendre que le laisser seul dans une pièce pouvait s'avérer très dangereux, car il pouvait y succomber sans que personne ne le sut.

Je dus donc m'en séparer, petit à petit, avec beaucoup de tristesse. Je reverrai toujours ses yeux d'animal blessé, lorsque je dus, administrativement, lui signifier son licenciement pour raisons médicales. J'appris quelques années après, qu'il s'était éteint, peu après ma sortie de préventive, qu'il avait vainement cherché à me retrouver et sa compagne me dit qu'il m'avait tant de fois réclamé. Cette dame, je l'appelais Madame Côte d'Or, car elle m'apportait à chaque permanence de l'Ancien Laeken quelques chocolats pour mes enfants. Elle travaillait dans cette grande fabrique de la Place Bara.

Et bien qu'à la Caisse, certains m'avaient montré du doigt, parce que j'avais pris un "handicapé" comme secrétaire. Ils ne voyaient certainement pas le bien que nous lui avions procuré et le fait que dans cette vieille bâtisse aux idées plus étroites que les petites absides de la façade, bon nombre d'entre eux étaient atteints d'un handicap plus profond que celui de Stéphane.

***

Il y eut aussi la question de la modernisation des bâtiments de la Caisse. Quand je suis entré en fonction, le bâtiment dénommé "le Pavillon du Directeur" était alors dans un état de délabrement total. Il s'agissait d'un magnifique ensemble du début du siècle donnant sur un jardin en friche dont on devinait, par-delà les hautes herbes, les anciennes écuries. Cette villa n'était en fait plus qu'occupée au rez-de-chaussée par le Directeur qui trônait alors dans un vieux bureau digne de Courteline, où tout sentait les siècles derniers et où s'entassaient d'anciens ouvrages et des exemplaires du Moniteur dans des armoires centenaires, et par une salle en très mauvais état et qui servait de refuge aux membres du Conseil d'Administration, qui s'y réunissaient dix fois l'an.

J'avais reçu mission de dépoussiérer Ma Tante et je comptais bien lui donner… un fameux coup de balai. Cependant, j'ouvris des yeux de cabillaud lorsque je me rendis compte que, malgré les dénégations du Directeur qui passait de nombreux après-midi à y sommeiller, après avoir avalé quelques verres de Rodenbach avec un quarteron de fidèles, le bâtiment qu'il occupait menaçait ruine.

Les vérifications que j'y fis effectuer par des experts confirmèrent ce diagnostic, l'immeuble était atteint par la mérule, à tel point que s'il continuait à vouloir rester assis dans son fauteuil, le directeur pouvait rapidement

se retrouver, sans le savoir, dans les caves. Tout était pourri et sentait la pourriture.

Je fis prendre, sans plus attendre, les dispositions qui s'imposaient et en accord unanime avec le Conseil d'Administration, un architecte, Luc Fagnart, fut désigné, lequel travailla avec son collègue de la Ville afin de réparer au mieux cet ouvrage.

Un appel d'offre tout-à-fait conforme désigna un entrepreneur, puis un décorateur d'intérieur et en moins d'un an, cette villa du Directeur passa du stade de taudis à celui d'une demeure agréable où l'on pouvait se réunir, recevoir nos hôtes et travailler décemment.

Je fis également, comme expliqué plus haut, défricher le jardin et mettre en valeur les vestiges qui s'y trouvaient.

Cependant, de mauvaises langues en conclurent qu'avant de nous occuper des conditions de travail des ouvriers et des employés, nous avions d'abord pensé à notre confort. Ces propos furent bien sûr montés en épingle par les syndicats qui y trouvèrent l'occasion de s'installer enfin dans cette institution. Ils ne purent plus rien dire lorsque nous leur présentâmes les projets suivants visant à permettre l'amélioration de leurs conditions de travail et du service à la clientèle, dont j'ai également parlé ci-dessus.

Venez tous vous distraire ...

Ce SAMEDI 28 MAI 1988, à partir de 20 heures, au

1er Grand Bal Philippe DELEUZE

Conseiller communal de la Ville de Bruxelles
Président de l'A.S.B.L. "La Vie Laekenoise"
et de son équipe F. AMATO et Ph. FERRI

dans les deux Salles de l'Ancienne Maison Communale de Laeken
Boulevard et Place Emile Bockstael 1020 Bruxelles

L'animation sera assurée par :
PIETER WELCH et son Ensemble (Grande Salle)
"SPECIAL JEUNES" avec le Disco DAYLENT (Petite Salle)
et la participation exceptionnelle de la chanteuse Claudia CABELL et d'autres chanteurs.

— AMBIANCE GARANTIE —

Nous avions commencé par le plus urgent, sauver ce bâtiment "mérulé" (il faut savoir que ce champignon croît à la vitesse de trois centimètres par jour !). Je sais que certains l'ont compris mais là aussi que de médisances et de méchancetés.

La "vieille demoiselle aux chats" comparait, bien entendu, les nouveaux décors du pavillon des Président et Directeur aux luxueuses automobiles que nous possédions... alors qu'il s'agissait de voitures de leasing personnelles et non d'une charge quelconque de la Ville.

Pour couper court aussi à ces folles rumeurs, nous décidâmes de transférer le personnel administratif dans ce même bâtiment qui n'était plus de cette façon réservé à une caste (imaginaire). Mais là, les mal-pensants continuèrent à crier (derrière le dos) à la séparation anormale des intellectuels et des manuels. Nous les fîmes taire lorsque ces derniers reçurent le matériel qu'ils attendaient depuis des décennies (pour évaluer les bijoux, pour se tenir au courant des progrès de la gemmologie, pour être mieux assis et plus performants) et quand ils constatèrent le rafraîchissement des couloirs, de la salle de vente et la mise en valeur des expositions.

***



En écrivant ces lignes, j'ai la très nette impression d'avoir été le sacrifié d'une majorité hétéroclite et envieuse.

Au fond, je m'en moque bien car moi, j'ai le plaisir de me regarder droit dans les yeux dans le miroir, chaque matin, et comme le disait, il y a déjà des années d'ici mon fils aîné Thierry : "Papa, il ne peut pas regarder une glace sans sourire".

J'aurais pu vous en raconter encore "des bien bonnes" au sujet des gaspillages auxquels il m'a été donné d'assister, tant à la Ville (avec les banquets et les soirées mondaines du Raout tant prisées sous l'ancienne majorité), que dans les différentes associations qui en étaient issues et où on ne regardait pas à la dépense pour les frais de représentation de telle ou telle réception, mais je pense que cela aurait ressemblé à du replâtrage.

Je crois que vous avez suffisamment compris mon message. Je suis tombé (au sens propre du terme) avec les deux pieds en plein milieu d'un gâteau que je ne soupçonnais pas. J'entrais dans un univers tout fait de coutumes d'initiés et qu'il ne faisait pas bon déranger.

En agissant en boy-scout et sans doute de manière imprudente, je me suis englué dans une jungle dont on ne revient pas.

Quant à moi, la décision du Juge d'Instruction du 23 novembre 1993 et ma libération après un mois de préventive, comme je l'ai expliqué au début de l'ouvrage, m'a contraint à renoncer à ma vocation d'Avocat et a mis fin à ma carrière politique.

A ce jour, on m'a empêché de relancer mes activités juridiques de manière professionnelle, ne ratant aucune occasion de me mettre des bâtons dans les roues.

Mais pastichant la phrase que V.d.B. m'a lancée, au sortir de sa captivité lors de son enlèvement par la bande Hamers, "ils ont oublié qu'un vieux crocodile, on ne le tue qu'en visant l'œil".

Suite à tous ces événements, j'ai donc appris à sauter les obstacles. Je continue à aider ceux que la nature ou les aléas de la vie n'ont pas armés pour survivre dans cette jungle.

Je ne sais si cette société "civilisée" me donnera une seconde chance, mais ce dont je suis sûr, c'est que moi, je n'ai pas peur de me regarder chaque matin dans le miroir et d'y inscrire un sourire.
Je me battrai toujours pour mon honneur, celui de mes enfants et celui de tous ceux que j'aime.

***

Au moment où j'écris cet ultime chapitre, un an a passé durant lequel un éditeur pressenti m'a fait perdre temps et quel qu'espoir, ayant manifestement subi des pressions politiques à cause de "passages embarrassants" de mon ouvrage. Dire et c'est le PIRE que ce personnage prétend avoir bâti sa réputation sur son indépendance d'esprit et sa liberté de pensée...

Comme quoi on ne peut se fier aux apparences, dans une jungle de papier mâché.

Entretemps, le sieur Nihoul a fait l'objet de deux condamnations pour des escroqueries sur grande échelle, l'une dans l'affaire SOS SAHEL, l'autre dans un montage financier de "La Maison des Chefs", que j'ai évoqués plus haut.

A chaque fois, il a nié toute responsabilité mise à sa charge et tenté de rejeter celle-ci sur des sans-grade (un brave facteur de la campagne de Haren et une aide-comptable qui avait eu le malheur de lui faire confiance en essuyant les plâtres... pendant que son génial patron se cachait dès l'arrivée des premiers hommes de loi).

Il a aussi, directement par un ouvrage rédigé depuis sa résidence forcée et par ses déclarations contenues dans le dossier répressif de l'affaire SOS SAHEL, tenté de se

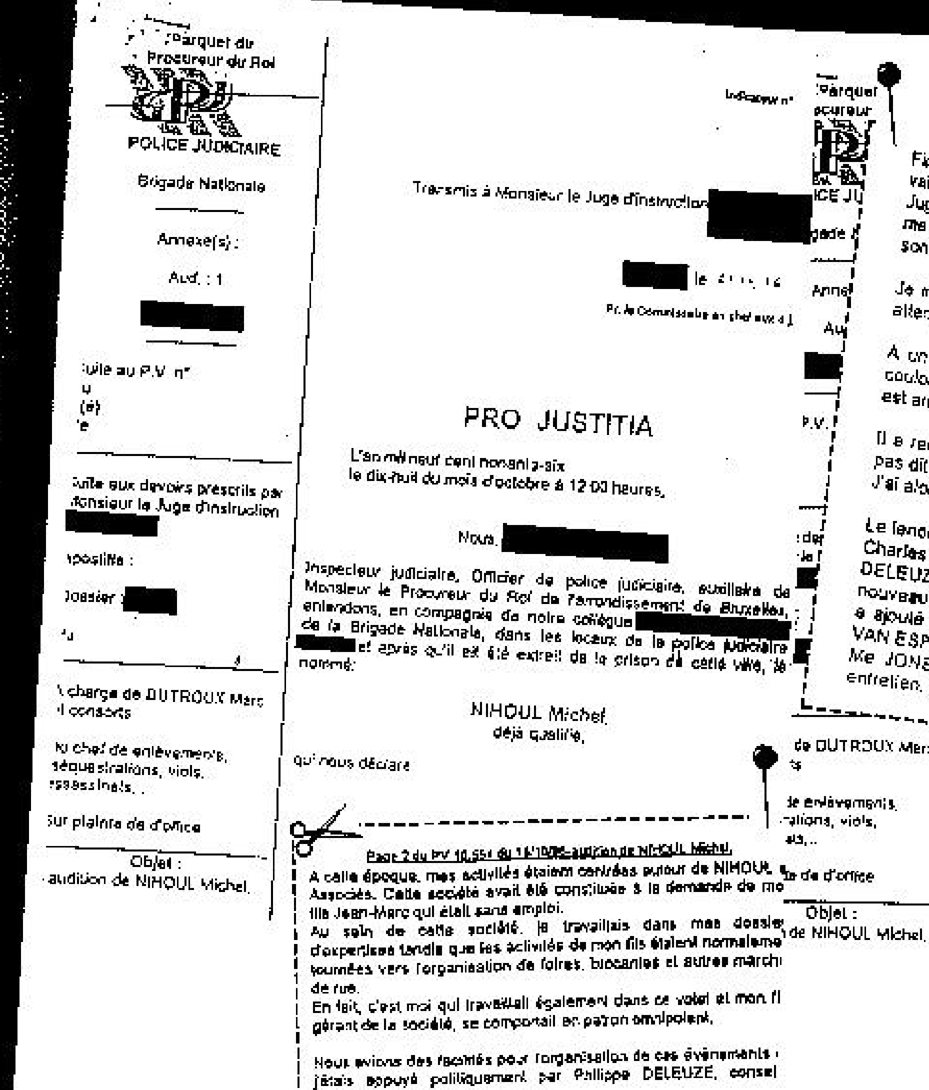
donner à nouveau le beau rôle vis-à-vis d'un tas de personnes qui lui avaient accordé une amitié aveugle. J'étais bien sûr de celles-là et ses propos m'ont paru à ce point grotesques et fallacieux que j'ai préféré ne pas y répondre, avant la sortie du présent livre.

Les Tribunaux ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en le condamnant à des peines dissuasives qui ont reporté à de nombreux mois sa sortie de l'ombre. J'ai même lu qu'il avait poussé la délicatesse jusqu'à débarquer sa charmante avocate parce qu'étant enceinte, elle n'aurait plus suffisamment de temps à lui consacrer.

Diantre, quand je pense au nombre d'heures passées par Virginie sur les routes d'Arlon et d'ailleurs pour assurer gratuitement sa défense et subir les quolibets d'un public hypermédiatisé, dans les grands magasins ou au sortir d'une pièce de théâtre, car elle avait osé assister celui qui était alors considéré comme le complice de Dutroux, je me dis que vraiment la gratitude n'est pas de ce monde.

On le dit tantôt atteint d'un zona pernicieux, tantôt quasi mourant et certains journalistes affirment même qu'il ne quittera la prison que les pieds devant. Comme les mauvaises herbes continuent toujours de croître, je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter pour l'avenir de ce triste personnage dont j'ai mis trop longtemps à m'apercevoir de sa vilenie viscérale.

Annexes



Parquet du Procureur du Roi

POLICE JUDICIAIRE

Brigade Nationale

Annexe(s) :

Aud. : 1

[redacted]

Suite au P.V. n°

Suite aux devoirs prescrits par Monsieur le Juge d'instruction [redacted]

Apostille :

Dossier : [redacted]

À charge de DUTROUX Marc et consorts

du chef de enlèvements, séquestrations, viols, assassinats,…

Sur plainte de d'office

Objet : audition de NIHOUL Michel.

Transmis à Monsieur le Juge d'instruction [redacted]

[redacted] le

P. le Commissaire en chef aux J.

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent nonante-six
le dix-huit du mois d'octobre à 12.00 heures,

Nous, [redacted]

Inspecteur judiciaire, Officier de police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles, entendons, en compagnie de notre collègue [redacted] de la Brigade Nationale, dans les locaux de la police judiciaire [redacted] et après qu'il ait été extrait de la prison de cette ville, le nommé:

NIHOUL Michel,
déjà qualifié,

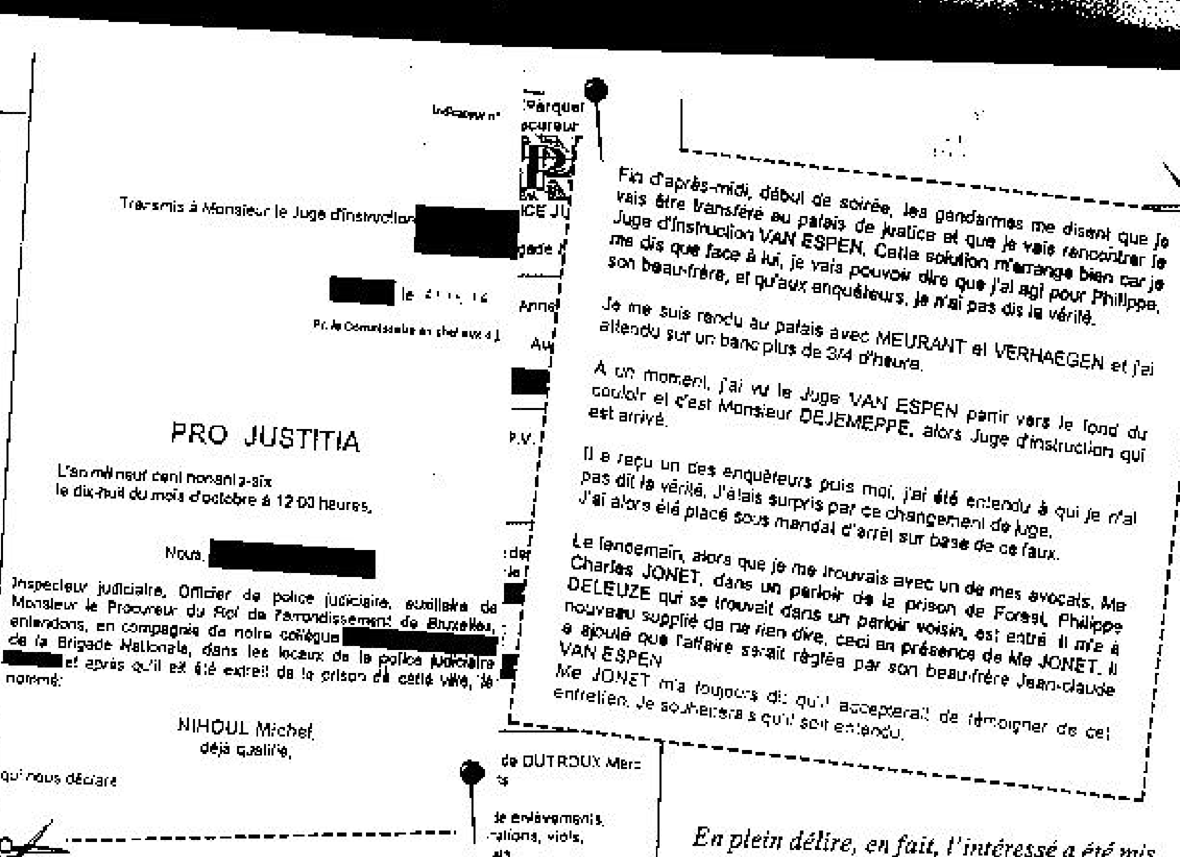
qui nous déclare

Page 2 du PV 10.551 du 18/10/96 audition de NIHOUL Michel.

A cette époque, mes activités étaient centrées autour de NIHOUL & Associés. Cette société avait été constituée à la demande de mon fils Jean-Marc qui était sans emploi.
Au sein de cette société, je travaillais dans mes dossiers d'expertises tandis que les activités de mon fils étaient normalement tournées vers l'organisation de foires, brocantes et autres marchés de rue.
En fait, c'est moi qui travaillait également dans ce volet et mon fils, gérant de la société, se comportait en patron omnipotent.

Nous avions des facilités pour l'organisation de ces événements car j'étais appuyé politiquement par Philippe DELEUZE, conseiller communal PSC à Bruxelles-Ville

Philippe ne demandait rien d'autre que d'être mis en valeur de sorte que ces activités commerciales soient associées à lui dans un but électoral



Fin d'après-midi, début de soirée, les gendarmes me disent que je vais être transféré au palais de justice et que je vais rencontrer le Juge d'instruction VAN ESPEN. Cette solution m'arrange bien car je me dis que face à lui, je vais pouvoir dire que j'ai agi pour Philippe, son beau-frère, et qu'aux enquêteurs, je n'ai pas dis la vérité.

Je me suis rendu au palais avec MEURANT et VERHAEGEN et j'ai attendu sur un banc plus de 3/4 d'heure.

A un moment, j'ai vu le Juge VAN ESPEN partir vers le fond du couloir et c'est Monsieur DEJEMEPPE, alors Juge d'instruction qui est arrivé.

Il a reçu un des enquêteurs puis moi, j'ai été entendu à qui je n'ai pas dit la vérité. J'étais surpris par ce changement de juge. J'ai alors été placé sous mandat d'arrêt sur base de ce faux.

Le lendemain, alors que je me trouvais avec un de mes avocats, Me Charles JONET, dans un parloir de la prison de Forest, Philippe DELEUZE qui se trouvait dans un parloir voisin, est entré. Il m'a à nouveau supplié de ne rien dire, ceci en présence de Me JONET. Il a ajouté que l'affaire serait réglée par son beau-frère Jean-claude VAN ESPEN
Me JONET m'a toujours dit qu'il accepterait de témoigner de cet entretien. Je souhaiterais qu'il soit entendu.

En plein délire, en fait, l'intéressé a été mis sous mandat d'arrêt… lors de l'affaire S.O.S. Sahel pour laquelle il fut lourdement condamné et où il avait tenté d'enfoncer son fils !

L'art de se donner le beau rôle vis-à-vis de son fils, Jean-Marc, dont il empruntait les initiales afin de détourner à son seul profit les actions lancées sur le terrain.

ANNEXE N° 1

Note datée du 21 novembre 1990 et déposée auprès de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

1°- J'ai connu Michel NIHOUL (qui se faisait appeler Jean-Michel NIHOUL) alors qu'il était le compagnon de notre ex-consoeur Annie BOUTY et le père de ses deux enfants (Jean-Michel et Gentiane), et qu'ils demeuraient ensemble d'abord 15, rue du Trône et ensuite 24, avenue de la Toison d'Or, 1060 Bruxelles. Il a d'ailleurs été mon secrétaire ainsi que celui de Me BOUTY pendant les dix mois que dura notre association de frais à l'avenue de la Toison d'Or (1980-1981).

Après mon retour au 3, rue Jean Heymans, je n'ai plus eu de contact avec l'intéressé.

2° Celui-ci réapparut soudain, environ en juin 1987, pour me consulter dans le cadre d'un litige l'opposant à son propriétaire et m'inviter ainsi que mon épouse d'ailleurs pour pendre sa crémaillère où je rencontrai divers hommes d'affaires et personnalités (un Juge de Paix, un attaché de Cabinet du Ministre de la Justice...), au 109, boulevard Guillaume Van Haelen à Forest.

J'ai accepté gracieusement de l'assister devant Monsieur le Juge de Paix de Forest où j'obtins diverses remises pour lui permettre d'apurer les loyers arriérés et d'obtenir des délais de grâce jusqu'en mai 1988. Je l'ai assisté d'ailleurs dans divers dossiers l'opposant à des Compagnies d'Assurance, ou à divers fournisseurs.

C'est d'ailleurs à l'occasion de cette affaire locative, alors que l'intéressé avait pris, à mes côtés, une place prépondérante en se poussant comme chef de ma campagne politique pour les élections communales d'octobre 1988, que je fus amené à lui octroyer un prêt de 150.000 francs qu'il s'était engagé à me rembourser dans un délai très bref, pour lui permettre à lui et à sa compagne qu'il disait atteinte d'une maladie incurable, de ne pas être jetés à la rue et de demeurer dans les lieux loués.

Ce prêt prélevé sur un compte de curatelle que je gérais... l'intéressé m'ayant promis formellement de le rembourser avec un intérêt que je trouvais intéressant. (Voir pièce I des 11 et 14 mars 1988).

Ceci fit d'ailleurs l'objet de mon interrogatoire devant la gendarmerie tel que relaté dans ma lettre au Dauphin de l'Ordre du 30 janvier 1989 (pièce II).

3. Monsieur NIHOUL qui s'occupait donc de ma campagne électorale proposa ensuite à l'ASBL LA VIE LAEKENOISE que je présidais de se charger en janvier 1988, de l'organisation de la 5ème Foire Commerciale et Culturelle de Laeken, sous chapiteau, Place Emile Bockstael, et me présenta à cet effet une convention où il devenait notre mandataire (pièce III.).

J'eus la très désagréable surprise en lisant cette convention qu'il voulait me faire signer en arrivant à mon cabinet entre deux clients, de constater qu'il prenait tous les avantages de cette organisation mais qu'il avait curieusement oublié d'en supporter les charges. Ceci explique que j'y fis ajouter et l'écrivis d'ailleurs moi-même l'avant dernier paragraphe de prise en charge par l'intéressé.

Bien m'en prit, car sinon j'aurais été responsable de toutes les dettes de cette Foire (au sens propre comme au sens figuré) ; l'intéressé s'étant révélé dès la fin septembre 1988, comme étant celui qui tirait les marrons du feu et ne payait jamais rien !

J'appris en effet avec le Comité, que Monsieur NIHOUL s'était contenté de toucher toutes les rentrées des exposants et de ne point payer une grande partie des charges afférant à cette Foire commerciale (notamment la location du chapiteau : plus ou moins 1.200.000 francs... et tous les frais accessoires).

Cette collaboration avec l'intéressé prit fin dans les jours qui suivirent après d'ailleurs la distribution de tracts électoraux et le scrutin d'octobre 1988 qui mit un terme soudain à nos rencontres, et me permit de me rendre compte des conséquences néfastes de cette collaboration puisque beaucoup des membres de mon équipe s'étaient éloignés, révoltés par le scandale financier du chapiteau.

4. J'appris alors le 27 janvier 1989, par les journaux, (voir page 4 et page 8), l'arrestation de l'intéressé impliqué dans une vaste escroquerie à la charité publique, mon beau-frère, Jean-Claude VAN ESPEN Juge d'Instruction, ayant commencé cette instruction et Benoît DEJEMEPPE encore Juge d'Instruction de la Section Financière, également, ayant placé l'intéressé sous mandat d'arrêt.

Je me souviens même que le jour où il était convoqué avec insistance à la Section Financière de la B.S.R., j'intervins, à sa demande répétée, (après plusieurs semaines de silence de sa part), auprès de mon beau-frère pour que son audition soit retardée d'une nuit, car il m'expliquait avoir eu des palpitations cardiaques inquiétantes.

Je pensais alors qu'il s'agissait pour lui surtout d'obtenir des éclaircissements dans une affaire de faillite de son fils (Jean-Marc NIHOUL) habitant VERVIERS, qu'il avait mis comme responsable d'une société

J.M.NIHOUL et Associés SCS, en abusant des initiales de son prénom, car l'intéressé se faisait appeler Jean-Michel NIHOUL.

Il y eut également à ce sujet-là, une demande expresse du curateur pour savoir si les pièces comptables se trouvaient bien chez moi comme il l'avait annoncé.

En fait ces pièces n'existaient pas et il tentait de gagner du temps en disant qu'elles se trouvaient chez son Avocat. Il fit déposer un ensemble de documents plusieurs jours après et ceux-ci furent réceptionnés le mercredi 18 janvier 1989 vers 16 h 00 par mon fils aîné alors âgé de 13 ans. Tout à fait confidentiellement, mon beau-frère en avisa immédiatement Benoît DEJEMEPPE en lui faisant remarquer que non seulement l'intéressé avait voulu mettre son Avocat en difficulté en prétendant que les pièces se trouvaient à son cabinet mais qu'en plus il tentait maintenant de tromper la parole d'un enfant âgé de 13 ans et demi… et qui était son neveu ! (voir pièces 10 et 11).

(Note de l'auteur : Thierry est bien entendu le neveu du magistrat instructeur Van Espen).

5° Si l'intéressé fut interpellé à cause de nombreux dossiers découverts chez lui, par la descente de la curatelle dans le cadre de la faillite de cette société en commandite simple dont il avait essayé de mettre toute la responsabilité sur son propre fils, l'intéressé fut très rapidement mis sous mandat d'arrêt parce que les instructeurs trouvèrent sur place d'autres documents qui les intéressèrent davantage ; c'est-à-dire ceux relatifs à ses activités de Président d'une ASBL S.O.S.-SAHEL : (page 4) dont je connaissais à peine l'existence par le nom et dont j'ignorais en fait tout des activités ainsi que des rentrées suspectes.

Etant à peine arrêté, son frère Daniel fit appel à moi pour que j'aille lui rendre visite à l'établissement pénitentiaire de Forest. Je m'attendais, en lui rendant visite, à ce qu'il me parle de cette affaire en commandite simple, lorsque je tombai des nues en apprenant qu'il faisait choix de deux autres conseils en la personne de mes amis Martial LANCASTER et Jean-Paul DUMONT et qu'il me mettait en cause suite à un dossier trouvé chez lui pour des raisons qui me paraissaient très peu claires.

C'était en fait une tentative pour lui d'expliquer les 150.000 francs qu'il m'avait empruntés et qu'il ne m'avait jamais remboursés (voir point 2).

Se sentant coincé, il fit alors appel à la gendarmerie en expliquant qu'il aurait en fait fabriqué un faux document

bancaire à ma demande et en ma présence d'ailleurs, pour me permettre de détourner 150.000 francs de mon compte de curatelle (DE RYCK), en omettant en outre de signaler que cet argent lui était destiné.

C'est la raison pour laquelle j'acceptai d'être interrogé par la gendarmerie et m'y rendis sans la plus élémentaire prudence.

En fait, il s'agissait d'un faux qu'il avait bien fabriqué lui-même, qu'il ne m'avait jamais remis et dont il m'avait tout au plus évoqué la possibilité d'emploi, quand il se rendit compte qu'il ne pourrait plus me rembourser, ce que j'avais tout de suite radicalement refusé, l'éconduisant proprement de mon bureau.

Dans le cadre de la confrontation que j'exigeai sur le champ à la gendarmerie (pièce II), l'intéressé n'osa plus maintenir tous ses dires en ramenant cette accusation au fait que j'étais peut-être présent dans l'immeuble quand il avait fabriqué ce faux. On découvrit d'ailleurs d'autres documents bancaires vierges dont deux, d'après l'intéressé, auraient dû servir à deux avocats pénalistes bien connus de la place.

Je rendis alors visite au Juge d'Instruction Benoît DE JEMEPPE qui ne me félicita certes pas pour la légèreté avec

laquelle j'avais prêté cet argent à l'intéressé qui apparaissait pourtant comme un expert désigné par différents Tribunaux, me dit d'être plus prudent à l'avenir mais ajouta qu'il n'avait nullement l'intention de m'inculper.

Je tins bien sûr le Chef de l'Ordre au courant des développements de toute cette affaire.

6. Lors de sa sortie de prison (plus ou moins septembre 1989 ?), l'intéressé me téléphona à mon cabinet et toucha d'abord mon collaborateur, puis moi-même, pour me menacer de représailles car "je ne l'avais pas aidé dans sa détention et n'étais pas intervenu auprès de mon beau-frère pour le faire sortir".

Il allait d'ailleurs traîner ledit beau-frère et le Procureur du Roi dans la boue et "plus de 9 chaînes de télévision attendaient sa conférence de presse devant l'établissement pénitentiaire de St-Gilles !".

J'ajoute aussi qu'il a repris contact avec moi, quelques jours après, pour faire savoir qu'il tiendrait une conférence de presse avec son Conseil, Maître Jean-Paul DUMONT, dans un restaurant de la rue des Bouchers et qu'il dévoilerait tout ce qu'il savait sur la clique VAN ESPEN-DELEUZE. J'en avisai prudemment mon beau-frère qui fit le nécessaire pour rappeler aux intéressés, et en parti-

culier à son Conseil, leurs responsabilités au cas où pareil événement serait organisé et tenterait de calomnier toute personne en public. J'ajouterais tout aussi confidentiellement, que le Parquet se tenait prêt à intervenir vis-à-vis de l'intéressé s'il mettait sa menace à exécution.

Cet odieux individu suivit ensuite son stratagème en téléphonant à mon épouse que je retrouvai au sortir de mon cabinet, à la maison, éplorée suite à cet appel téléphonique, où il lui avait révélé que j'avais une vie nocturne agitée, que je la trompais et qu'il dévoilerait au monde entier tous mes vices, qu'il ruinerait ma carrière politique et ma carrière professionnelle si nous n'intervenions pas tous les deux auprès de mon beau-frère pour qu'il fasse disparaître le dossier, jusqu'à la prescription !

Mon épouse répondit fièrement qu'elle n'avait pas besoin de ragots pour connaître son mari et qu'elle ne désirait plus l'entendre, ce qui le mit hors de lui.

Il tenta encore de retéléphoner mais personne ne décrocha.

7. En avril 1990, l'intéressé essaya de me discréditer par l'intermédiaire de notre confrère Jean-Paul DUMONT en prétendant que j'aurais accepté en son temps de le défendre dans une affaire civile pour une dette de restaurant, devant le Tribunal de Verviers et que j'aurais

reçu de sa part, un chèque de 7.500 francs, pour rembourser cette note de restaurant qu'il avait d'abord payée au moyen d'un chèque sans provision.

Je m'en expliquai très clairement auprès de Monsieur le Bâtonnier (voir pièces 6 et 7bis).

8. Je reçus alors la visite à mon cabinet, cette année (26 juin 1990), du Juge d'Instruction Staes POLLET, du Premier Substitut LEYSEN et d'un membre du Conseil de l'Ordre flanqués de Greffier et gendarmes en civil (le fameux CORNELIS) qui venaient saisir mes agendas des années passées et trois dossiers d'étrangers qui se seraient plaints (tous à la même date !) d'honoraires exagérés (trois condamnés pour lesquels j'étais intervenu auprès du Ministre de la Justice pour obtenir une libération conditionnelle et même une dérogation à l'Arrêté Royal d'expulsion).

Dans tous ces dossiers, figurait en première page un état de frais et honoraires ou non contestés (dans deux cas sur trois) ou contesté trop tardivement.

Il est à remarquer que pour ces trois dossiers, c'était précisément Jean-Michel NIHOUL qui, alors qu'il m'était très proche électoralement, avait insisté pour intervenir auprès du Cabinet du Ministre de la Justice afin d'ap-

puyer mes démarches, de telle sorte qu'on avait retrouvé trace de ces interventions lors de la descente du Curateur de son fils dans son bureau.

J'avais d'ailleurs fait l'objet dans le tout début du mois de janvier 1990, si je ne me trompe, d'une démarche de deux de ces trois personnes (MEMEDOV et AZZIRI) afin que je rembourse une partie de mes honoraires, car me disaient-ils, la B.S.R. était venue les contacter pour leur faire signer un papier suivant lequel je leur aurais demandé des honoraires abusifs.

Sur le conseil de Maître Fernande MOTTE DE RAEDT, je m'en étais immédiatement ouvert au Bâtonnier qui avait rédigé une note de notre entretien in tempore non suspecto et m'avait formellement interdit de céder à tout chantage.

Je me souviens que ces deux couples m'avaient dit qu'ils étaient convoqués par un certain CORNELIS de la B.S.R. et un autre dont je n'ai plus conservé le souvenir du nom.

9. J'étais arrivé par mon travail à oublier presque tous ces événements lorsque j'en vins à recevoir coup sur coup 4 nouvelles qui me firent comprendre que l'intéressé continuait à "vouloir ma peau".

- Les seuls amis communs que je nous connaissais, et qui s'occupent d'une compagnie de taxi-courrier, me firent savoir début septembre 1990, que NIHOUL continuait à dire des choses horribles sur mon compte (sur ma vie privée) et qu'il racontait à qui voulait l'entendre qu'il me casserait professionnellement et politiquement et que je pourrais bientôt émarger au Mont-de-Piété. Il s'agit des époux CASTAIGNE.

- Le restaurateur et un cafetier de Laeken avaient reçu dans le courant du mois de septembre 1990, la visite de l'intéressé qui porta un pareil propos, se vantant d'être devenu grossiste en poisson, de rouler dans une grosse voiture et d'avoir suffisamment d'argent pour m'éliminer ainsi que mon beau-frère.

- Un courtier en assurances, Eugène TEUCHY qui avait réalisé en son temps la reprise tout à fait légale d'ailleurs du prêt hypothécaire de mon immeuble conjugal par un autre organisme, vu la hausse de la valeur du bien, avait reçu un appel téléphonique dudit NIHOUL en début d'octobre, annonçant qu'il serait bientôt convoqué par "ses amis de la B.S.R." et qu'il devrait révéler le caractère illicite de l'opération. Il annonçait également qu'il m'avait dénoncé comme ayant détourné plus de 500 millions aux petits pensionnés Laekenois !

Ceci est donc tout aussi grotesque qu'ignoble et correspond certainement aux deux convocations que les intéressés viennent de recevoir du dénommé CORNELIS, enquêteur à la B.S.R., Rue de Louvain, Monsieur VERMEERSCH devant s'y présenter ce lundi 26 novembre et Monsieur TEUCHY devant s'y présenter ce mardi 27 novembre.

-Un certain EL JOUANI qui est le cousin d'un des étrangers repris dans les trois dossiers visés ci-dessus et qui est également client de mon cabinet pour une affaire de roulage, me fit savoir en septembre 1990, qu'il avait été contacté par des gens de la B.S.R. lui demandant s'il n'avait rien trouvé d'anormal dans la manière dont je réclamais des honoraires et s'il ne voulait pas passer chez eux pour ajouter une signature à celles de nombreux plaignants. Monsieur EL JOUANI eut le courage de me téléphoner et de me dire qu'il avait répondu qu'il avait toujours été content de mes services et qu'il ne comprenait pas la raison de cette interpellation des gendarmes.

En conclusion, j'ai la très nette impression en cette affaire, que l'intéressé tente au maximum de gagner du temps et d'essayer de semer le doute à mon encontre, étant persuadé que le temps jouera en sa faveur et fera encore reculer l'échéance pour son passage devant la juridiction du fond.

Ce qui m'ennuie le plus, ce n'est pas de prouver ma bonne foi, mais c'est que j'ai l'impression qu'au lieu d'apporter du crédit aux personnes honorables, certains auxiliaires de la Justice marchent dans le jeu de cet individu, sans que je sache si le Juge d'Instruction chargé de son dossier (Monsieur Staes POLLET) est bien au courant de ce qu'un gendarme essaye de collecter des renseignements à ma charge, sur base des déclarations mensongères et manifestement proférées dans le but de me nuire, de ce personnage au passé judiciaire chargé.

Signé
Me Ph. DELEUZE

ANNEXE N° 2 :
Déclaration de Madame
Françoise VAN ESPEN, épouse Ph. DELEUZE

Je soussignée, Françoise VAN ESPEN, épouse de Philippe DELEUZE, habitant à Laeken, 106 Avenue Prudent Bols, certifie par la présente avoir reçu une communication téléphonique en mon domicile, fin novembre 1989, du dénommé Jean-Michel NIHOUL. Celui-ci parlait d'une façon volubile et semblait être sous l'influence de la boisson.

Il tenait à m'informer :

- Qu'il userait de tous les moyens pour faire pression afin que son dossier avance.
- Qu'il minerait la carrière professionnelle et politique de mon mari, Maître Philippe DELEUZE.
- Qu'il s'en prendrait également à mon frère, Jean-Claude VAN ESPEN, Juge d'Instruction, pour "le faire bouger".
- Qu'il me rappelait qu'il savait beaucoup de choses sur mon mari quant à sa vie professionnelle, politique et privée.
- Et que s'il le fallait, il irait jusqu'à s'en prendre à nos 4 enfants pour arriver à ses fins !

Je n'ai plus jamais eu de contact téléphonique ou autre depuis lors, avec Monsieur Jean-Michel NIHOUL.

Fait sur l'honneur, à Bruxelles,
Ce 14 décembre 1990.

Signé :
Mme Françoise VAN ESENPEN-DELEUZE

ANNEXE N° 3 :
Lettre datée du 23 mars 1991
de Monsieur Georges FRISQUE
à Maître Annie BOUTY

Le 23 mars 1991.

Madame Bouty,

Vous ne payez toujours pas. Je vous assigne donc une troisième fois, pour tentative de corruption de magistrat et je prépare la quatrième assignation au cas où vous feriez une nouvelle fois défaut.

La Mercedes. Ou est l'argent ? Pourquoi Deleuze vous a fait signer (sic) un papier lors de sa visite à Namur après vos trois jours au secret ?

Répondez sinon poursuites.

Signé :
Georges FRISQUE ■

Votez pour moi on partagera

En septembre 1988, je réalisai un rêve de gosse, en pleine campagne électorale.

Avec une équipe de jeunes, je fis placarder en une nuit sur la plupart des poteaux de la ville, une affichette orange clair, avec le slogan que j'avais imaginé adolescent :

"*Votez pour moi, on partagera*".

La réaction ne se fit pas attendre. Quelques heures plus tard, mon chef de file (V. D. B.) me joignit à mon cabinet d'avocats en claironnant de sa voix ferme : "*Mais, tu ne te rends pas compte de ce que tu fais... ce genre de messages va te faire perdre des voix et à nous tous aussi. Je te donne un jour pour toutes les arracher, tes affiches. Crois-moi, Philippe, c'est une grosse bêtise qui peut te coûter ta place !*".

Je réponds au ministre d'Etat : "*j'ai cru bien faire... comme candidat chrétien, on apprend à tout partager, les soucis comme les victoires*". Mais de toute évidence, ce n'était pas ce sens-là qui avait marqué notre "Grand Homme"...

Je rangeai donc cette idée que j'estimais pourtant généreuse en espérant la ressortir plus tard, car, il n'y a rien de pire pour des amis de ne se rappeler à leur bon souvenir qu'à la veille des élections et de les oublier pendant six ans !
Un de mes collègues, chocolatier bien connu sur la place, l'avait d'ailleurs appris à son détriment.

Il était venu distribuer des tracts et des petits gâteaux aux puces (café populaire de la place du jeu de balle), et pendant qu'il discutait avec des Marolliens autour du zinc, un de ceux-ci lui versa une "stella" dans la poche de son blazer, en l'apostrophant très fort, sous les rires de ses compères.

« Voilà, pour toi Edouard, qui nous oublie pendant six ans. On aurait préféré que tu viennes nous voir toutes les semaines plutôt que de nous coller tes éclairs avant les élections ».

Et..., il porta son costume à sa chère maman pour... le nettoyage !

Dans les égouts de Bruxelles

Sommaire